

Saratta TRAORE

Mariage et célibat
à Ouagadougou



Préface de Bernard Lacombe
Postface de Chantal Gauthier

TERRAIN



récits & fictions

L'Harmattan

Mariage et célibat à Ouagadougou

Collection **TERRAIN : récits & fictions**

dirigée par Bernard Lacombe

La collection **TERRAIN : récits et fictions** prend en compte l'ambition des sciences sociales, sciences du récit par excellence, d'intégrer l'ensemble des formes d'écriture. Ajustant la forme de l'écrit au sens du terrain, explicitant ainsi l'expérience qu'ils ont vécue, les auteurs de cette collection interrogent, par leurs textes, le sens du récit dans les sciences sociales et le poids de la fiction dans le discours scientifique.

Le logo de la collection est dessiné par Chantal Pairaud-Lacombe.

Il représente un serpent bwaba du Burkina Faso

Illustrations, crédits photographiques et maquette :
S'Calpa, graphiste, Béziers



Saratta TRAORÉ

Mariage et célibat à Ouagadougou

L'Harmattan

5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris
FRANCE

L'Harmattan Hongrie
Könyvesbolt
Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

Espace L'Harmattan Kinshasa
Fac. des Sc. Sociales, Pol. et Adm.,
BP243, KIN XI
Université de Kinshasa – RDC

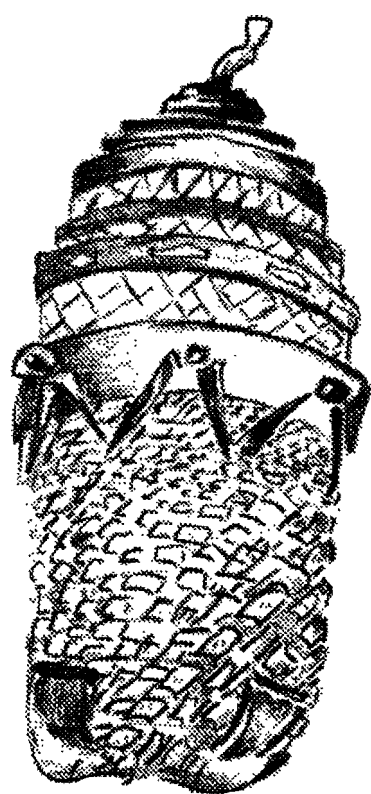
L'Harmattan Italia
Via Degli Artisti, 15
10124 Torino
ITALIE

L'Harmattan Burkina Faso
1200 logements villa 96
12B2260
Ouagadougou 12

<http://www.librairieharmattan.com>
harmattan1@wanadoo.fr

© L'Harmattan, 2005
ISBN : 2-7475-8952-8
EAN : 9782747589529

A ma mère
Saran Kébé Traoré



Préface

Une parole à soi

par **Bernard Lacombe**
anthropologue, Paris

Voici un ensemble de textes sur la situation féminine à Ouagadougou, Burkina Faso, par une jeune sociologue burkinabè, Saratta Traoré. Sur le terrain, je l'entendais souvent raconter avec ses jeunes collègues des histoires sur la vie quotidienne à Ouagadougou, je lui ai donc suggéré d'en recueillir plus systématiquement et de rédiger ce qu'elle obtiendrait sur la situation féminine à Ouagadougou. Cela me paraissait un excellent exercice pour une étudiante en apprentissage, et me semblait important, de par cette vision de l'intérieur de la société qu'elle nous proposait.

Par ailleurs, comme Saratta Traoré avait déjà fait une étude sur la femme seule à Ouagadougou, je lui avais demandé de reprendre ce travail pour en faire un article qui devait être publié dans le Bulletin de la Société d'anthropologie du Sud-Ouest de Bordeaux, que dirigeait à l'époque Chantal Gauthier ; mais l'article était trop long, et pour un ouvrage il aurait été un peu trop court ! Alors, tout naturellement, je lui ai proposé d'obtenir un ensemble qui donnerait un tableau d'aujourd'hui de la condition féminine à Ouagadougou. Je remercie Denis Pryn, PDG des éditions de L'Harmattan d'avoir adopté ce projet.

L'information sociale dans les pays africains

On oublie complètement, aveuglé par l'évidence du fonctionnement de nos sociétés occidentales, que notre monde politique s'appuie sur une connaissance diffuse et relativement solide de la société qu'il « gère ». Cette connaissance n'est pas seulement littéraire (romans, contes et nouvelles à contenu sociétal) ; elle est aussi statistique et scientifique ; sans oublier qu'elle peut être journalistique, cet entre-deux entre la connaissance scientifique et les humanités, qui tire ses bords soit vers l'une, soit vers l'autre. Par ailleurs, elle est produite en interne par des nationaux, ou en externe par des observateurs étrangers. Dans ce dernier cas, elle est souvent traduite dans la langue du pays. Dans nos pays du Nord, nous avons facilement accès à l'ensemble de cette information, pour peu qu'on le veuille.

Ceci n'est pas le cas dans la plupart des pays africains au Sud du Sahara. Le Burkina dispose de peu d'informations en dehors des statistiques officielles – dont la majeure partie est administrative, ce qui mesure plus l'administration du phénomène que le phénomène lui-même. La presse examine rarement les faits divers sous l'angle de leur signification sociale ; elle ne fait qu'en rendre compte et éventuellement répercuter les débats de société qu'ils peuvent provoquer. Le monde académique de chaque pays est rarement interpellé par les médias et concocte ses analyses dans un quasi-secret. Enfin, la plupart des travaux scientifiques ne sont pas disponibles localement : une bonne proportion est produite dans les universités étrangères, tant par les étrangers que par des nationaux qui vont y achever leurs études. Toute cette production reste d'accès difficile, – sur le simple plan matériel s'entend. Le gros handicap de ces recherches reste qu'elles ne sont pas déterminées par des questions internes mais qu'elles sont lancées par les interrogations de la société savante internationale qui sont légitimes mais qui lui sont propres.

La conséquence est que les responsables de tout ordre des sociétés du Sud ne disposent pas d'une information suffisante

comme dans les pays du Nord. Or, nous réputons nécessaire pour une action publique bien conçue de disposer d'une information fiable et diverse, tout en sachant parfaitement que la connaissance et l'action politique elles-mêmes sont plus amples et débordent largement la connaissance normalisée produite par les médias, l'administration, l'université ou les bureaux d'études.

L'on trouve donc ici la première raison que nous avons de publier ces textes de Saratta Traoré. Mais il avait une seconde raison, plus pertinente.

Un discours interne aux sociétés africaines

Un des problèmes des sociétés africaines est de ne pas disposer suffisamment de récits de l'intérieur, en dehors d'un corpus oral fort varié au demeurant. C'est-à-dire que l'information dont ils disposent d'eux-mêmes sur eux-mêmes reste sous une forme qui ne peut dépasser le cercle étroit de certains médias. Seul l'écrit est accessible partout et tout le temps, sans être sujet au temps (écouter une radio à telle heure) ni au lieu (être à telle réunion). Or, ce que nous donne Saratta Traoré, c'est une parole de l'intérieur de la société burkinabè. Elle nous donne une vision interne de la société à laquelle elle appartient.

C'est cette position qui explique mon travail d'éditeur à L'Harmattan : c'est pour qu'ils puissent nous donner cette vision que j'ai tenu à publier tant Arthur Tsouari que Sylvestre Ouédraogo, Victor Nimy, Moussa Ouattara ou Jean-Noël Sibiri Ouédraogo.

Il est très important que les membres d'une société puissent confronter dans le détail leur expérience personnelle avec celles, médiatisées par la réflexion et l'écrit, que peut leur offrir la production intellectuelle de leurs compatriotes. Cela est surtout important pour des jeunes qui peuvent ainsi économiser quelques expériences douloureuses, mieux comprendre ce qu'eux-mêmes vivent et maîtriser intellectuellement leur avenir dans des visions qu'ils savent alors partagées bien au-delà du cercle étroit de leurs relations personnelles. Un jeune Burkinabè peut être en empathie

avec Fabrice del Dongo, Ulysse ou Don Quichotte¹, mais il est normal que ses héros s'appellent Sankara ou Yennenga, cette Jeanne d'Arc mossi, et qu'un Guinéen vibre à la geste de Samory tout comme un Sénégalais à celle de Lat Dior. Or, chacun ne dispose de biographies, la plupart écrites par des étrangers au continent africain... La parole sur ces personnages dont non des moindres furent des résistants à la pénétration coloniale, aurait un autre poids si elle venait d'Africains. Et je dis cela sans penser que la parole de gens externes aux sociétés africaines soit invalidée : elle est autre, c'est tout simple. Le savoir est sain.

Une conséquence doit être tirée de cette observation, un peu désagréable certes pour certains intellectuels et bons samaritains qui ont choisi l'Afrique comme territoire. Malgré toute la bonne volonté de gens qui, par leur vie, ont une vie africaine, il se trouve qu'ils ne sont pas de ces sociétés, de plus marquées encore par la domination coloniale ; ils n'en ont pas les acquis mentaux et, quoiqu'ils en aient, n'en vivent pas les enjeux, sinon sur le plan idéologique, ce qui est bien peu quand on est obligé à des choix qui mettent votre vie en cause. Je n'ai personnellement jamais oublié que nous n'en sommes pas acteurs : nous pouvons toujours en partir et retourner « chez nous ». Même si ce chez-nous n'est ni celui de notre naissance ni celui de notre culture, il n'en reste pas moins celui dont nous disposons des papiers officiels² : la mobilisation pour la catastrophe du tsunami en Asie du Sud-Est et les différentes évacuations d'urgence auxquelles ont procédé nos ambassades sont là pour le prouver.

La situation pourtant est en train de changer. La presse nationale des pays du Sud commence à donner une riche moisson de faits. Nous avons également la littérature³. Un des fleurons

¹ Héros respectifs de Stendhal, Homère, Cervantès...

² Je ne peux que renvoyer à cet ouvrage consternant de ce type d'hommes, celui de Stephen Smith, 2004 (voir la judicieuse et lucide critique qu'en a fait Fred Eboko, 2005). Monsieur Smith fait du racisme comme Monsieur Jourdain faisait de la prose : en simplement s'exprimant. Qu'il soit positif ne change rien au fond : au bout d'un moment, même positif car né d'un sentiment de fraternité, le racisme redevient toujours ce qu'il est.

³ On pourrait aussi ajouter la chanson, dont il ne faut pas négliger le poids informatif, je

internationaux produit au Burkina est le roman de Nazi Boni sur la culture bwamu : *Le crépuscule des temps anciens*⁴. On dispose désormais d'œuvres de grand intérêt. Des auteurs, comme Marie Tiendrébeogo⁵, donnent à lire quelques histoires du quotidien burkinabè d'aujourd'hui. Des journaux fournissent aussi des nouvelles traduisant la vie des gens telle qu'elle se déroule au Burkina, mais cela ne fait jamais que quelques rares tableaux de la vie comme elle va... Or cette vie est très riche, et particulièrement mal connue ! Aurons-nous, écrit par un Burkinabè, les événements de l'opération dite de déplacement du Marché Central de Ouagadougou ? Et qui racontera jamais la vie de ce petit peuple affairé et débrouillard, ironique et courageux, qui soigne par l'humour ses désespoirs et par l'espoir ses maux ? Que de *Rue de la Sardine*⁶ ne pourraient être écrites sur ces années que nous vivons...

La radio aussi nous donne de nombreux récits, mais les obtenir, les collationner, les trier et les analyser n'est en rien aidé par le médium oral et les difficultés d'obtention et de transcription des cassettes. A Ouagadougou, un homme de radio est remarquable de ce point de vue, il s'agit de Sacré Seydou Ouédraogo. J'aurais

pense en particulier à un Abidjanais comme Tiken Jah Fakoly avec *Mon pays va mal*, ou le Burkinabè Bil Akakora et son *Babylone*, sans oublier son compatriote aujourd'hui décédé, Black So Man.

⁴ Certaines personnes jugent ce livre « copié » de fond littéraire occidental. Elles manquent singulièrement de culture de ne pas entendre que le fond culturel de l'humanité est plus cohérent qu'elles ne le croient (cf. Richard Pottier, 1994) : de toute façon, tous, membres de la même humanité, nous vivons les mêmes choses, même si nous leur attribuons un sens différent. Par ailleurs, elles, qui n'ont jamais pris la peine de vivre, ne serait-ce que quelques jours, dans un village bwaba, ne savent pas le sens de l'honneur et la vérité des liens entre personnes que secrète une culture aussi authentique dans ses choix que la culture bwamu. Remarque que l'on pourrait faire pour d'autres cultures d'ailleurs comme le montre toute la littérature ethnographique.

⁵ Marie-Bernadette Tiendrébeogo (née Ouédraogo), professeur de lettres, a écrit plusieurs recueils de nouvelles d'un grand intérêt ; malheureusement, ils ne sont disponibles qu'à Ouagadougou, et de temps en temps ! On a en particulier ces trois recueils de nouvelles : *Le malheur des uns*, *La vengeance de Ruth* et *Dulcinée Victoria*. Les difficultés de publication sur place expliquent cette situation, regrettable quand on voit la qualité de ces productions dont la diffusion reste confidentielle.

⁶ De Steinbeck

voulu pouvoir le publier, mais je ne l'ai jamais rencontré personnellement (mais s'il lit ces lignes, qu'il n'hésite pas à faire le pas de se décider à publier ces récits qu'il conte avec tant de verve).

Nature de l'information scientifique sur la société

Les informations sociales sont de deux sortes, d'une part des récits, d'autre part des analyses (et l'ouvrage de Saratta Traoré offre ces deux facettes). Par nature, l'information sociale ou sociologique n'est pas réductible à de grandes théories. Les sciences sociales offrent un point de vue scientifiquement établi selon un corpus de textes et des formalisations – dites souvent théories. Ces sciences construisent leurs observations, dont les interviews font partie. Les informations sont recueillies, critiquées et construites par une collecte normée des faits (avec des normes variables selon les disciplines). Or, l'insuffisance de ces données sur et dans les sociétés africaines d'aujourd'hui est criante. Pourtant, parfois et souvent, les informations qui nous manquent sont à portée de main, là, à attendre qui leur donnera vie.

Comme les sciences sociales se fondent en général sur des récits et paraissent n'être elles-mêmes que des récits, beaucoup de scientifiques partisans des sciences dites « dures » sous-estiment l'effort de construction de l'information sociale (ou la critique et la mise en perspective qu'elles exigent pour, d'informations, devenir des données, comme en histoire par exemple).

Pourquoi est-ce que les sciences sociales favorisent cette forme d'exposé des faits ? Pour de nombreuses raisons sur lesquelles nous ne pouvons pas trop insister ici mais dont on peut citer quatre des plus importantes :

- parce que l'observateur fait partie de son observation et qu'il n'y a jamais équivalence entre une lecture autochtone et donc interne d'une société, et une lecture étrangère et externe. Quoiqu'on en ait, il y a toujours un point de vue en sciences sociales ;
- parce que les événements ne sont pas reproductibles et ont une échelle de temps identique à celle de l'observateur (au

néolithique, au XVII^{ème} siècle ou aujourd'hui, $e=mc^2$ était opérationnel, alors que le travail, le commerce etc. étaient complètement différents !) ;

- parce qu'elle s'exprime en langues naturelles (et les statistiques en sciences sociales, même très sophistiquées dans leur présentation, ne sont jamais que de la cuisine de chiffres, comme d'ailleurs dans les sciences biologiques) ;
- parce que la signification, le sens donc, y prédomine. Certes, les sociétés existent, mais elles n'ont pas de réalité matérielle qui les concrétiserait. Une culture n'est perceptible qu'à travers les personnes qui s'en réclament et les artefacts qu'elle produit et c'est eux sur quoi se fondent les sciences sociales.

Pour toutes ces raisons⁷, les faits de société ont une telle contingence au temps, au lieu et à l'observateur, qu'ils restent souvent à cet état initial de récits, d'histoires. Notons que des physiciens disent la même chose sur leur propre discipline (mais la question devient chez eux quasi ontologique alors qu'elle est quotidienne en sciences sociales), cf. Gilles Cohen-Tannoudji, 1997⁸. Leur généralité ne peut pas facilement être déduite de leur exposé ; la « leçon » qu'ils donnent, leur « morale », dépend trop du sens que leur donne l'observateur ou leur commentateur. Richard Pottier, a remarqué (2003 : 51) : *les significations ne sont ni observables, ni objectivables ; et les significations sont produites par des sujets et interprétées par d'autres sujets.*

Nous pensons donc qu'il est important que les Africains et les sociétés africaines aient à leur disposition un miroir intellectuel leur permettant de se comprendre, et les sciences sociales sont là pour leur en tendre un.

⁷ Cf. Lacombe, 1998

⁸ Voir en particulier l'article de Roland Omnès (pp. 149-182) et sa référence aux travaux de l'Américain Robert Griffiths et du Français Bernard d'Espagnat et à la théorie des histoires cohérentes.

Les femmes à Ouagadougou

Saratta Traoré se limite à nous parler de la situation des femmes à Ouagadougou. Elle analyse celle de la femme seule et il est inutile de trop commenter cette analyse, disons seulement que, quoique le phénomène reste encore rare, il est appelé à devenir fréquent. Cette étude éclaire les vagues de fond qui travaillent les sociétés africaines.

Dans la même idée d'un phénomène signifiant socialement, nous avons décidé de publier à la suite des travaux de Saratta Traoré Le deuxième bureau, étude qui porte sur la situation féminine au Congo, que l'on me réclame souvent et qui pourra ainsi de nouveau être disponible. Je remercie Saratta Traoré d'avoir accepté cette proposition de Chantal Gauthier, ainsi que la revue italienne *Genus* qui a accepté cette publication. L'étude originale avait été publiée dans un numéro de 1987.

Les récits que Saratta Traoré nous donne portent, eux, sur des femmes mariées ou anciennement mariées ; chacun y traite de ses relations avec les hommes. Sans dire qu'en d'autres cultures, africaines ou pas, la situation des femmes soit meilleure, les récits donnent à entendre des contraintes qui n'existent guère ailleurs : on voit se mêler les conflits d'ethnies mais peu de conflits religieux faut-il noter, et aucun de castes (alors qu'à l'expérience, ces raisons semblent exister en d'autres pays comme le Sénégal ou le Mali) ; on voit aussi le poids de relations matrimoniales multiples : ce qui est le cas des co-épouses. On voit ici que les relations entre femmes d'un même homme peuvent être heureuses ou élégantes, ou au contraire infernales. En filigrane, on lit le poids de la mauvaise femme : la maîtresse tant redoutée qui cherche à prendre la place de la légitime, et la favorite qui fait de la vie de ses rivales un enfer. On a aussi l'importance de la famille de la femme dans la stratégie que celle-ci peut avoir face aux exactions ou aux infidélités, ou au non-respect du contrat par son époux : les frères qui aident, les parents qui préviennent. On a aussi une vision de l'humanité compatissante, ici comme ailleurs, quand les parents du mari protègent

leur bru, soit par pure estime, soit par respect de la parole familiale donnée. En effet, l'épouse est d'une famille avec laquelle ses beaux-parents sont en contrat de longue durée (si cette épouse est venue chez eux c'est parce que autrefois, une génération ou deux avant, une femme de leur groupe est allée chez elle). Il y a certes les cas contraire, avec ces méchantes belles-mères ou ces affreuses belles-sœurs... On a donc un échantillon de situations d'un univers très ordinaire qui font qu'une vie est une réussite, ou un échec.

On notera que la sorcellerie intervient comme mode explicatif de situations incompréhensibles : quand l'homme est devenu méchant, envoûté par une femme ou qu'il devient un jouet dans les mains d'une parenté ambitieuse. Mais quelle que soit la raison avancée, comment ne pas être sensible à ce qu'en filigrane on lit : les désespoirs affectifs et les dépressions ? Par contre, ce n'est que par hasard qu'on entend parler des relations amicales, pourtant très importantes dans la sociologie de Ouagadougou.

Un arrière-plan doit être entendu pour comprendre un des déterminants de la vie des femmes au Burkina Faso : les sociétés y sont fortement patrilinéaires, surtout en ce qui concerne l'autorité et la mainmise du père et de la famille du père sur les enfants d'un couple. En cas de séparation par divorce ou veuvage, une femme peut se retrouver spoliée de ses enfants à la suite d'une mésentente conjugale ; en cas de veuvage, ses enfants peuvent se retrouver enlevés de l'école par des oncles plus intéressés par la pension du disparu que par l'affirmation d'une affection familiale débordante ; ou bien se retrouver comme simple manœuvre chez des parents, quand ce n'est pas boy ou servante au service d'une marâtre. Il est malheureusement trop vrai de connaître de telles situations quand on vit quelques années au Burkina. On y voit un peu trop souvent des fillettes et des garçonnetts du genre de Cendrillon, mais sans son *happy end* du conte merveilleux, ou de Cosette, enfant souffre-douleur des Ténardier... Etre privées de leurs enfants en cas de mésentente ou de veuvage est une épée de Damoclès pour les

femmes burkinabè. C'est leur grande faiblesse, surtout en cas de mariage mixte, c'est-à-dire interethniques (car si tous les mariages sont mixtes, les mariages mixtes le sont plus que les autres⁹), ou en cas de mariage sans consentement des parents. Pourtant, on lira quelques cas où la bonne volonté familiale l'a emporté sur l'irresponsabilité de certains de ses membres. Et aussi l'émergence de la juridicisation dans la société burkinabè : quand le mariage a été reconnu par l'Etat moderne, la femme est moins désarmée pour affronter les parents rapaces.

Mais une autre menace plane sur les femmes, c'est celle de ne pas, ou plus, avoir d'enfants. La situation d'une femme devient alors intenable si elle n'est pas soutenue par son mari, qu'il la garde seule épouse ou lui donne une co-épouse. Car l'équilibre dans un ménage polygame n'est pas seulement une question de personnes qui s'entendent bien ou pas, c'est aussi une question de justice dispensée ou pas par le *pater familias*. Que le polygame ne veuille pas sur sa maisonnée, qu'il ne traite pas ses épouses avec équité (l'égalité entre épouses est illusoire, elles le savent bien : la « petite dernière » reste toujours la préférée) et alors, de nouveau, on entre dans un cercle d'infamies, de querelles et d'injustices¹⁰.

De la polygamie

Il me semble nécessaire de faire une parenthèse sur la polygamie car beaucoup de justificatifs circulent qui me paraissent devoir être un peu discutés (on trouvera par ailleurs dans Sylvie Fainzang et Odile Journet, 1989, des remarques pertinentes sur cette question dans son vécu quotidien et la mise en pièces des arguments qui magnifient ce système matrimonial, même quand il est déclaré positif par les épouses, qui, aliénation oblige, ne sont pas les dernières à lui trouver des justificatifs parfois bien tordus).

⁹ Je dois ce bel aphorisme à Jean-Michel Young.

¹⁰ Un vieux chef de famille gurunsi, paysan de base si l'on peut s'exprimer ainsi, disait que la perte de l'Afrique était la polygamie (information Anselme Yaro).

L'enthousiasme avec lequel la polygamie est parfois défendue me laisse toujours rêveur : certes, les hommes sont les hommes et les femmes sont les femmes, mais ne pas disposer des moyens juridiques de brimer l'autre dans un conflit d'ordre privé est une avancée qu'on oublie trop souvent, au nom de l'identité et du respect des cultures naturellement. Je laisse pour négligeable le fantasme que le nombre de femmes en Afrique, serait plus grand que le nombre d'hommes et la justifierait. D'une part, comme dans toute l'espèce humaine, le nombre de garçons est plus grand que celui de filles à la naissance et jusqu'à la trentaine, il y a toujours plus d'hommes que de femmes. Comme autrefois, la polygamie ne pourrait être légitimée que quand un vieil homme se retrouve avec plusieurs épouses elles-mêmes veuves et âgées, qu'il aide, comme je l'ai constaté chez les Sereer¹¹. Une autre observation m'est souvent faite : les polygames seraient plus honnêtes que les monogames parce qu'ils épousent les femmes dont ils ont envie au lieu de les courtiser comme le font les monogames. D'une part, signalons que j'aimerais savoir si les femmes de polygames sont si heureuses d'arriver dans un foyer multiple et d'épouser un homme aux moyens physiques diminués. Et la remarque est d'autant plus à prendre en compte que les épousées sont jeunes et peuvent prétendre à être aimées à la mesure de la fraîcheur de leurs moyens physiques. Et puis, d'expérience, je n'ai jamais constaté qu'à tranche d'âges et condition sociale semblables, les polygames soient plus fidèles à leurs épouses qu'un monogame, ni moins d'ailleurs, car la fidélité n'est pas liée au désir mais à sa maîtrise.

De plus, le régime polygamique provoque une inégalité d'âges fort criante entre époux, dont il faut être aveugle pour croire que cela satisfasse des femmes au zénith de leurs capacités quand elles

¹¹ B. Lacombe, 1969 : quand on fait les calculs du nombre d'années-mariages des hommes et des femmes et qu'on les compare aux chiffres européens, on lit la faiblesse réelle de la polygamie dans ce type de sociétés ; les chiffres africains disponibles sont à peine supérieurs aux européens : chez nous les hommes se remarient plus et ont des durées de célibat entre mariages successifs plus courtes statistiquement, cela suffit à quasiment compenser la polygamie.

ont un vieux mari qui doit répartir parcimonieusement ses forces entre plusieurs : l'âge est impitoyable à la gente masculine en ce qui concerne la sexualité (que la fécondité des couples polygames soit statistiquement inférieure à celle des autres en est une preuve) et le paradoxe est que les moyens économique de la pratique de la polygamie sont liés à l'âge...

Enfin, la polygamie exclut de nombreux jeunes hommes du mariage, problème qui était résolu autrefois par la guerre qui consommait des vies, ou par l'émigration dans des zones offrant du travail, solution adoptée par les Mossi par exemple. Cette seconde solution créait un solde migratoire négatif car les départs des jeunes hommes n'étaient pas forcément suivis d'un retour au pays.

Des hommes et des femmes

Dans ces contraintes qui les enserrant, on voit que le sort des femmes dépend non seulement de leur bonne entente avec leur mari ou avec les femmes de leur cour, co-épouses ou pas, mais aussi de la bonne volonté de la famille du conjoint et celle de la leur. On voit des fratries qui pèsent de tout leur poids, n'abandonnant pas une des leur dans l'affliction ; on lit aussi quelques lâchetés de pères trop faibles ou sans courage, et de frères complices¹². Mais aussi, on est réconforté par ces familles qui portent leur fierté jusque dans le reniement de celui qui, abandonnant son épouse, salit par sa conduite l'honneur familial et lignager et « met leur face par terre » comme on dit au Burkina.

¹² Fred Eboko dans sa thèse (2002) signale ce jeu de « je te tiens tu me tiens par la barbichette » qui se joue entre beaux-frères. Quand chacun trompe et bat sa femme, ils ne sont pas dans de meilleures conditions pour reprocher à l'autre ce qu'eux-mêmes font... Dans ce travail on lira aussi avec intérêt le jeu de couple qui lie hommes et femmes en Afrique, la complicité de celles-ci dans des situations dont par ailleurs elles se plaignent, et la faiblesse de marge de manœuvre de ceux-là dans d'autres situations et dont on trouvera ici une belle illustration dans *La part du feu*.

Une des plaintes que l'on perçoit dans les cours c'est le côté « pas sérieux » des hommes. Dans les conversations que l'on a avec les femmes, ce que l'on entend n'est pas leur étonnement, de l'infidélité, ou du naufrage d'un couple, mais cette question : pourquoi les hommes abandonnent-ils leurs enfants ou leur enlèvent-ils tout ce qu'ils avaient (les retirant de l'école en particulier) quand ils changent de femme ? Pourquoi mettent-ils toujours toute leur vie ailleurs, qu'est-ce qui les pousse à fermer la porte derrière eux ? Pourtant, la lecture de ces récits interpelle par la fréquence des non-remariages de ces hommes qui ont délaissé leur foyer : ces maris infidèles n'épousent pas pour autant leur maîtresse (ou s'ils l'épousent, ils se gardent bien d'officialiser l'affaire devant l'administration de l'état civil), et à leur décès, ils laissent ainsi l'épouse propriétaire de leurs biens – si la dame sait se protéger des parents du défunt, naturellement. Dans ce cas, c'est la maîtresse qui se trouve spoliée à la mesure de la durée de leur liaison. Cette manière de faire est considérée comme une espèce de rachat de leur « faute », du moins est-ce ainsi que j'en ai entendu parler à Ouagadougou. La question que l'on peut se poser est la suivante : est-ce un reliquat de leur comportement “traditionnel” (la vie facile moderne n'effaçant pas une logique de fidélité sociale viscérale à l'égard de l'épouse) ?, ou au contraire une “faveur” qu'ils lui font en toute lucidité, ce qui alors donnerait un éclairage sur l'affection et l'intimité des couples ? Mille signes, dans l'apparent désordre actuel, témoignent que les sociétés africaines sont travaillées de l'intérieur par les changements et que dans ce chaudron où s'agitent tradition et modernité, des individus émergent, des couples se construisent, tous inventent et expérimentent, parfois dans la douleur, de nouveaux modèles (Alain Marie, 1997, Fred Eboko, 2002).

Ce qui est aussi étonnant dans ces interviews et ces récits est l'absence de référence à la sexualité. Certes, la clitoridectomie est trop générale peut-être pour qu'elle soit mentionnée par les femmes car elle fait partie de la condition féminine. Mais quant au

sexe, cela serait étonnant si on ne soulignait ici la pudeur très grande des Burkinabè sur ce sujet ; ils se limitent sur ce chapitre au répertoire grivois international des blagues salaces (Moussa Ouattara, 2003). On est loin de certains aspects d'autres sociétés plus extraverties, y compris en Afrique (Catherine Fourgeau 2000 ; Philippe Couty et Jean Copans, 1972). Cependant, cette question (être insatisfaite) n'est pas un argument de divorce selon les femmes avec qui j'ai pu m'entretenir de ces sujets¹³.

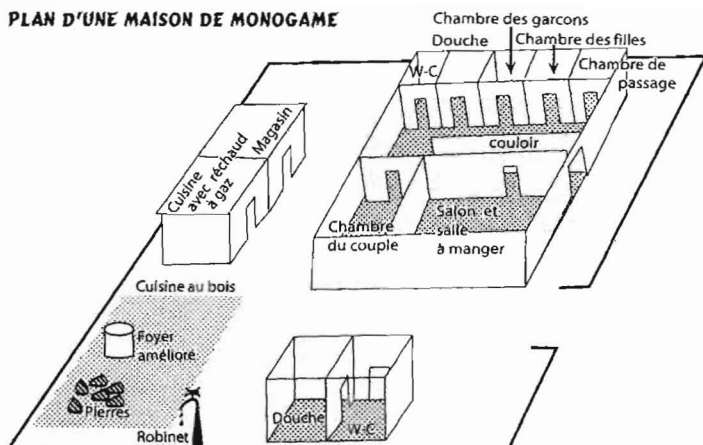
Saratta Traoré a donc fait cet ouvrage et a raconté ces destins sans porter de jugement sur ce qu'elle recueillait, et nous devons l'en remercier. Lectrices et lecteurs en tireront les conclusions qu'ils entendent. Cet ouvrage va prendre place à côté d'autres qui donnent une vue interne des sociétés africaines, comme les *Chroniques amoureuses du Mali* de Dumestre et Touré¹⁴.

Ce livre, par sa forme et ses interrogations, prend tout naturellement place dans cette collection Terrain : récits et fictions. Si ce petit ouvrage pouvait donner l'idée à d'autres Burkinabè de sortir de leurs frontières pour lancer sur le marché international leur production, il atteindrait un des buts que nous lui avons tracés.

¹³J'ai effectué en d'autres pays des enquêtes sur la vie féconde et donc sexuelle – Afrique de l'Ouest et Centrale, Antilles, en particulier pour le compte de l'Enquête Mondiale sur la fécondité –, d'où mon attention sur ce sujet ; d'autre part, la référence aux femmes qui fuient *est* un leitmotiv de entretiens que j'avais avec les Bwaba, les premiers chez qui j'ai enquêté au Burkina.

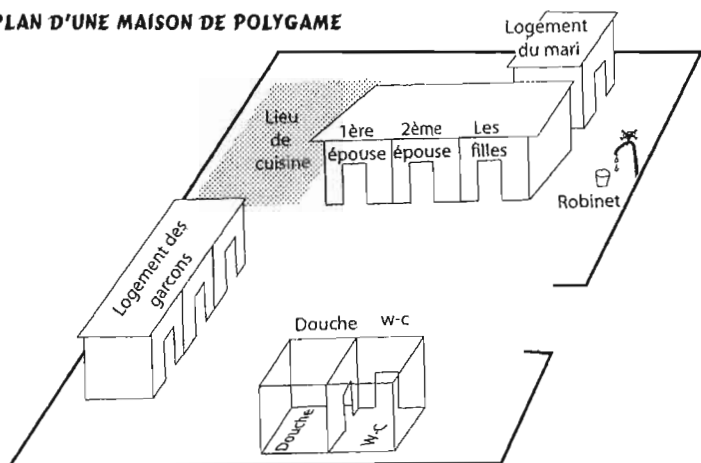
¹⁴ Cet ouvrage n'était pas publié quand nous avons eu le projet de celui-ci, ce signe nous montre que l'intérêt pour des récits de l'intérieur des sociétés africaines se fait heureusement sentir.

PLAN D'UNE MAISON DE MONOGAME



Dessin de concession de monogame (5 enfants) à Ouagadougou

PLAN D'UNE MAISON DE POLYGAME



Concession de polygame deux épouses, cinq filles, six garçons

Femmes dans le miroir de leurs récits



« Ce garçon fera ton malheur »

Tidiane me faisait la cour et mon père fut contre toute idée de mariage avec lui dès qu'ils furent présentés l'un à l'autre. Mon père vit tout de suite que ce n'était pas un homme sérieux, et il me l'affirma : « Ce garçon fera ton malheur ». Il avait raison ! Nous avions fait nos études ensemble. Mon mariage se fit, mais je dus me passer du consentement de mes parents.

Les premières années furent merveilleuses. Il m'aimait ! Tout le monde nous enviait et toutes les femmes voulaient me le prendre : elles voulaient un mari comme Tidiane. Ce qui était à lui m'appartenait. Mais un jour les choses changèrent et une ombre s'étendit sur mon bonheur : ma belle-mère, devenue veuve, vint vivre avec nous. Mon mari était fils unique d'un père Burkinabè et d'une mère Béninoise et il se devait d'avoir sa mère veuve avec lui, puisqu'elle était étrangère à Ouagadougou.

Ma belle-mère devint jalouse de l'amour que me portait mon mari. Elle m'insultait à chaque occasion, dès qu'il avait le dos tourné. Un jour, son fils l'a surprise ; il l'avertit que la prochaine fois, il la chasserait de la maison. Ce qui naturellement arriva car sa jalousie ne faisait qu'empirer. Ma belle-mère alla s'installer chez un de ses compatriotes, elle demanda pardon, supplia son fils de la reprendre et elle promit tout ce que son fils voulait, car mon mari ne voulait vraiment pas la reprendre chez lui. Même moi, j'ai dû intercéder pour cette méchante femme. Finalement, elle est donc revenue mais, rancunière et fourbe, elle se taisait.

Ma belle-mère avait changé de terrain de guerre : elle s'était préparée mystiquement pour devenir la maîtresse incontestée chez son fils. Il faut dire que les Côtiers sont bien connus pour la pratique du vodou et de la sorcellerie. Très vite, elle devint incontournable, c'est elle qui donnait les ordres et organisait tout à la maison : achat des condiments¹⁵, cuisine, gestion des domestiques... Je me sentais comme une étrangère, une invitée dans ma propre maison. A aucun moment je n'ai vu venir le danger tellement elle était devenue gentille et prévenante.

Puis finalement, poussé par sa mère, mon mari prit une maîtresse. Une femme de rien qui abandonna même son mari pour lui. La famille paternelle de Tidiane vint protester auprès de lui et de ma belle-mère de cette situation outrageante et dégradante : cette maîtresse ne leur plaisait pas ; ils n'appréciaient pas non plus que ma belle-mère encourageât mon mari dans ces égarements qui salissaient leur honneur. Ils ne toléraient pas que mon mari découche. Il y a un code de bonne conduite, même en polygamie ; enfin, s'il prenait une seconde épouse, il n'avait pas pour autant à prendre la femme d'autrui !

Cela a bien chauffé entre eux : comme on pouvait s'y attendre, ma belle-mère a récriminé contre moi, disant que je l'avais « chassée » de chez son fils et que son fils avait le droit de coucher avec qui bon lui semblait. Pousser son fils à la débauche était une manière pour elle de se venger de moi parce qu'elle savait que je ne le supporterais pas. Ma famille vivait au Mali et comme elle n'avait pas approuvé mon mariage, à aucun moment elle n'est intervenue.

¹⁵ Dans la répartition des tâches, dans une famille urbaine, un homme fournit les céréales en gros chaque semaine, ou chaque mois et les condiments au jour le jour en général.

La maîtresse de mon mari obtint qu'il l'épouse et me chassa. Mais heureusement, pendant que mon mari m'aimait, il m'avait construit une maison qu'il avait mise à mon nom. J'avais les papiers de la maison en ma possession. J'ai donc déménagé dans ma maison à Samandin*¹⁶ avec mes enfants que je n'ai pas voulu laisser avec mon mari et sa nouvelle épouse. Le remariage de mon mari a brisé ses liens avec sa famille ; celle-ci d'ailleurs, ne le fréquente plus. Ses parents me sont restés fidèles. Aujourd'hui, ma famille, c'est eux.

¹⁶ Nous mettrons une étoile (*) à chaque fois qu'est cité un quartier de Ouagadougou.

La mère de filles

Nous sommes deux femmes chez notre mari, moi je n'ai eu que des filles et ma co-épouse n'a eu que des garçons. Elle est donc la préférée de notre mari. Elle bénéficie de tous les avantages. Notre mari lui a acheté une mobylette Yamaha¹⁷ et moi je suis à pied.

Avant, il n'y avait que notre mari qui me reprochait de ne mettre au monde que des filles. Maintenant c'est ma co-épouse qui a pris la relève : à chaque fois que nous nous disputons, elle me dit que je ne suis capable de mettre au monde que des filles, et donc que je n'ai qu'à me taire.

Notre mari ne s'intéresse plus à moi et nous n'avons plus de rapports sexuels.

¹⁷ Les « mobylettes » Yamaha sont des cyclomoteurs beaucoup plus coûteux que les vélomoteurs courants, comme les P50 Peugeot, la précision signifie que pour le même argent il aurait pu « satisfaire » les deux femmes.

La seconde femme cadeau

Parce qu'il était gentil avec ses propres parents, son oncle m'a donnée à Jules comme seconde épouse, Edith étant sa première épouse. Car cela se passe souvent comme cela chez nous les Samo : on donne une seconde épouse à un garçon qu'on aime bien et qui a déjà une femme et des enfants. Nous sommes tous trois des Samo et il y avait une parenté entre mon mari et moi. Edith avait eu trois enfants avec Jules, et moi, en sept ans de mariage, je n'en ai pas eu un. Jules, du coup, ne me considérait plus et me négligeait : il ne couchait plus avec moi que de temps en temps. Quant à Edith, elle en profita pour le monter contre moi : « Tu nourris pour rien un cadeau empoisonné de ton oncle maternel », lui disait-elle.

J'ai été consulter un gynécologue qui m'a dit que je n'avais qu'une seule trompe. J'avais été opérée autrefois et on m'en en avait enlevé une sans que je le sache. Je ne sais pas pourquoi les docteurs ont fait cela, je suis analphabète... Pourquoi ont-ils fait cela ? Je n'avais jamais posé de questions, je ne savais même pas comment sont ces choses. J'ai donc compris que j'avais encore moins de chances d'avoir un enfant, surtout que mon mari ne me faisait pratiquement plus l'amour et n'a jamais voulu suivre ce que l'on m'avait conseillé à l'hôpital : compte tenu de mon état, j'avais des jours plus propices que d'autres pour tomber enceinte.

Ma co-épouse dominait complètement notre mari. J'étais malheureuse mais cependant Jules ne me laissait pas tomber, il s'occupait de moi, me payait des vêtements à égalité

avec Edith, et j'avais l'argent pour ma popote¹⁸. En plus, ma belle-mère et ma belle-sœur, étant leur nièce et leur cousine, me soutenaient, elles ne voulaient pas que je parte. Je suis donc restée à cause d'elles. Certes, ma belle-mère pouvait obliger son fils à m'entretenir, mais pas à avoir des rapports sexuels avec moi. Elle me remontait le moral ; et puis, elle est tombée malade et à la suite de cette maladie, elle est devenue handicapée : elle a perdu sa raison.

Je n'avais plus un seul appui dans la maison, alors j'ai quitté mon mari avec l'accord de mes parents : ils l'avaient convoqué pour s'entretenir avec lui, mais il n'est jamais venu les voir.

¹⁸ Les termes d'origine militaire sont fréquemment passés en français parlé en Afrique.

La rivale

Je suis mariée depuis quinze ans, quinze ans sans histoire. Depuis deux ans, mon mari a une maîtresse. Du coup, il ne s'occupe plus de sa famille ; il ne me donne plus d'argent pour la popote, il ne paye que l'eau, l'électricité et le téléphone.

Autrefois, à chaque fin du mois, il me donnait 20 à 25 000 Fcfa¹⁹ pour toutes les autres dépenses de la maison. Maintenant, plus rien, ce qui fait que tout ce que je gagne paye l'entretien du foyer. Notre fille a même été chassée de l'école parce que les frais de scolarité n'avaient pas été payés !

Mon mari a changé ses heures d'entrée²⁰ à la maison. Souvent, le téléphone sonne. Si c'est moi qui décroche et que c'est la maîtresse de mon mari qui est au bout du fil, elle raccroche immédiatement. En ma présence, il discute au téléphone avec elle longtemps, sans se gêner.

Au début, je me plaignais auprès de lui, mais n'ayant obtenu aucun résultat, j'ai cessé de me plaindre. Mon mari n'étant presque jamais là, il n'y a plus de dialogue entre nous sur les choses essentielles.

¹⁹ 1000 Fcfa = ex-cent francs français soit 15 euros.

²⁰ C'est-à-dire : de retour à la maison.

La loi de la favorite

Notre mari a quatre femmes, trois vivant dans la même maison et la quatrième installée dans une autre de ses villas. La quatrième épouse est la préférée et ses enfants ont un traitement différent de nous et de nos enfants.

Nos problèmes ont commencé lorsque le premier fils de notre mari s'est marié. Notre mari a dit alors à sa préférée de nous rejoindre dans la grande cour parce qu'il voulait mettre son fils aîné dans la petite villa. Il chassait ainsi sa favorite de la villa qu'elle occupait. Sa première réaction fut le refus parce qu'elle estimait qu'elle n'était pas de la même « catégorie » que nous, les trois premières, par conséquent, elle ne pouvait pas habiter avec nous. Il a fallu que notre époux la menace de divorcer pour qu'elle accepte de déménager.

Mais avant de déménager et de venir habiter avec nous, elle s'était dotée d'un pouvoir maléfique. Cela se ressentit aussitôt que sa volonté était appuyée par les forces malignes qu'elle avait mobilisées. Aussitôt rentrée, elle nous supplanta. Elle dictait sa volonté à notre mari jusqu'aux études de nos propres enfants. Pour donner un exemple, elle trouva l'école dans laquelle était inscrite une de nos petites-filles trop chère, car l'enfant était à la charge de son grand-père, notre mari, sa mère étant décédée. Elle exigea que la fillette soit inscrite dans une école moins coûteuse, ce que fit notre mari, alors qu'il a largement les moyens de payer. Parfois même, notre mari ne paye même pas la scolarité de cette gosse, alors qu'avant son arrivée, il prenait bien soin de sa petite-fille. Tout passe par la quatrième épouse qui contrôle tout.

La voiture de notre mari nous déposait dans les différents lieux de manifestations (baptême, mariage, décès...). Notre co-épouse (la quatrième épouse), dès qu'elle le put, mit fin à tout cela. Maintenant, nous, les trois premières épouses, allons en bus ou en taxi pour nous rendre aux manifestations ou à toute autre réunion : mariages, baptêmes, funérailles... Lorsque la voiture de notre mari nous dépose, c'est que la quatrième épouse s'en va avec nous. Jusqu'à présent, elle dicte sa loi et notre mari la suit.

L'étrangère

Elle est Bobo, son nom est Myriam ; lui est un Samo et il s'appelle Dramane. Dramane était instituteur et Myriam appartenait aux services de santé ; elle y était infirmière ou quelque chose comme cela. Dramane réussit un concours comme inspecteur, ou conseiller pédagogique, ou les deux. Il a été obligé pour effectuer sa formation d'aller à Ouagadougou tout seul, laissant sa femme dans la petite ville où ils résidaient depuis leur mariage.

Depuis toujours, Dramane avait un cousin qui, depuis le village, n'avait pas bien réussi ses études, son nom est Youssouf. Enfants, ils étaient dans la même école. Après le certificat d'études primaires, Dramane avait continué car il avait réussi. Youssouf ne put jamais le passer ce fameux certificat ! Ensuite, pour Dramane, ce fut le lycée, puis l'école normale d'instituteurs. Dramane, en plus, était plus jeune que son cousin ! Donc, sa réussite solitaire, avec ces années qu'il gagnait et durant lesquelles il accumulait diplôme sur diplôme, paraissait encore moins normale selon leur famille : n'aurait-il pas dû attendre son cousin, son aîné, avant de se lancer tout seul dans la réussite ? Enfin, au bout du compte, il était inadmissible qu'il réussisse ! C'est cela qui parut évident : au village, c'est ainsi qu'ils pensaient. Ils n'avaient pas accepté que Dramane réussisse à devenir instituteur quand son cousin, son aîné, qui avait donc la préséance selon les règles de la parenté, végétait aux champs. Cela était plus ou moins mal passé dans leur gorge et la jalousie les rongait. Mais quand Dramane réussit à passer

ce concours d'inspecteur ou de conseiller pédagogique, leur jalousie lâcha la bride.

Donc, affaire classique, les deux jaloux, père et fils, envoûtèrent le Dramane qui était à Ouagadougou²¹ à ce moment-là. Son logeur, par hasard comme on dit, mais en fait par le ricochet des connaissances, finit par apprendre que Youssef et son père voulaient du mal à son locataire. Il fit donc des sacrifices pour repousser ce mal et réussit à chasser les sorts malins, mais pas suffisamment, car les deux jaloux étaient très puissants : en effet, par leur malignité, Dramane tomba en mobylette dans le fossé et se cassa toutes les dents.

Sa femme est venue le rejoindre à ce moment-là à Ouagadougou où ils habitaient ensemble. Quand Myriam n'était pas là, il n'avait pas été très sérieux et avait attrapé le sida d'une de ses amantes.

Un jour qu'il n'allait pas bien et était alité, il a dit à sa femme de dire qu'il n'était pas là si quelqu'un venait le demander. Un cousin de son village, Samo aussi donc, s'était alors présenté à la porte. Myriam a exécuté l'ordre, mais elle avait eu bien tort : elle aurait dû avoir un témoin avec elle pour prouver les ordres de Dramane, car elle n'est pas de la même ethnie que son mari, ce qu'elle n'aurait jamais dû oublier ! Sur ce, quelques jours après l'incident, le pauvre garçon mourut. Donc la parenté du village et le village tout entier ont clamé que Dramane était séquestré et avait été tué par sa femme.

Les Samo se sont jetés sur elle : ils prirent tous les meubles et les effets qui étaient dans la maison ! Ils ont dit à Myriam qu'elle n'était qu'une *boyrodjam*, étrangère quoi, donc qu'elle n'avait qu'à leur donner les papiers de la concession. Sur la

²¹ Ouaga, abréviation usuelle pour Ouagadougou.

tombe fermée de Dramane, Youssouf a déclaré, devant tous et tout fort : « Tu as réussi tes études, tu as réussi tes études, tu étais jeune, et voilà où tu es ! » C'est à croire qu'il estimait que tout cela, Dramane ne l'avait obtenu que par ruse et sorcellerie : naître après lui, étudier et travailler, réussir pour ses concours. Youssouf affirmait que le sida, c'était lui avec son père qui l'avaient jeté sur Dramane pour le punir !

La Myriam est une femme de tête, elle ne s'est pas laissée faire, elle a été en justice. Le juge lui a donné raison ; les Youssouf²², étaient furieux car ils ne comprenaient pas quand le juge leur a dit : « Vous êtes du même village, d'accord, mais la maison, elle appartient aux époux et Dramane, qui avait eu le temps de faire un testament, avait légué sa part à sa femme ! En plus, vous n'êtes même pas apparentés. » Car effectivement, cousins, Dramane et Youssouf l'étaient, mais pour être du même village ! C'était une manière de parler en français. On aurait dit qu'ils étaient frères, c'était pareil ! Ce n'était même pas la même famille, même si le père de Youssouf était appelé oncle par Dramane.

Naturellement, les Samo ont lancé un projectile magique sur Myriam, qui a dû aller dans son village se faire soigner. Elle s'en est sortie mais ses enfants ont tous échoué, poursuivis par la sorcellerie méchante de leurs oncles et des villageois. Youssouf avait même fait chasser par des menaces les enfants de leur école (une école privée, car Dramane et Myriam avaient les moyens) : les professeurs et le directeur ont eu peur de la sorcellerie de ces gens de la brousse et ont demandé à Myriam de retirer ses enfants.

²² « Les... » cette expression désigne le groupe de personnes accompagnant la seule personne nommée.

Changement de tenue

A peine deux ans de mariage et mon mari me trompe. Il me ment en disant qu'il va en voyage ; or, il est en ville dans un hôtel avec sa maîtresse. Les week-ends, il rentre à la maison à 3 heures du matin ; en semaine, il rentre du travail à 19 heures, il se lave et sort et ne revient qu'à 23 heures. Il y a des jours où il m'informe qu'il sort, mais parfois il ne dit rien : c'est le bruit de sa voiture qui me fait comprendre qu'il sort. Cela peut coïncider à un moment où je suis en train de lui préparer un plat qu'il aime... Et sans m'avertir, il sort. Alors, je comprends qu'il ne mangera pas ce que je lui ai préparé. Parfois, il revient de chez sa maîtresse habillé avec une tenue différente de celle qu'il portait à la maison avant de sortir !

Je souffre beaucoup sur le plan affectif de cet état de fait.

La maîtresse

Mon mari, un brillant avocat, était propriétaire d'une belle maison dans un des beaux quartiers de Bobo-Dioulasso appelé Saint-Étienne. Le principal problème qui existait entre nous était son infidélité. Il avait plusieurs maîtresses à travers la ville. Il investissait tout ce qu'il gagnait chez une de ses maîtresses qui était la préférée, ce qui faisait que je n'avais rien pour moi. Ma belle-mère et les frères de mon mari ne m'aimaient pas ; la première était la plus haineuse et poussait son fils à épouser une autre femme. Elle encourageait mon mari dans ses infidélités.

Je ne m'étais pas plainte auprès de mes parents de l'inconduite de mon mari et de tout ce que je subissais dans mon foyer car ils n'avaient pas été favorables au mariage quand il s'était fait. Ils savaient que mon futur n'était qu'un coureur et n'en voulaient pas pour gendre ; ils m'avaient prévenue mais je n'avais pas voulu les écouter, aveuglée par l'amour que j'éprouvais pour lui.

Malgré la présence de nombreuses maîtresses, au début, mon époux m'entretenait normalement. Mais avec le temps, les enfants ayant grandi, il ne payait même plus leurs études et tout manquait à la maison. Il finit par ne plus me parler ; il en vint même à m'interdire de dormir dans le lit conjugal. Nous n'avions plus de rapports sexuels.

Tous les jours, il rentrait à 4 heures du matin. Lorsqu'il revenait du bureau, il se changeait et ressortait. J'étais pratiquement seule avec mes enfants, mon mari faisait tout chez sa

maîtresse. Il prenait seulement le petit déjeuner à la maison, le déjeuner et le dîner étaient pris chez la maîtresse. Je n'avais pas de voiture alors qu'il lui avait acheté une belle voiture.

Quand il fut décédé, il a fallu que je lutte contre sa maîtresse qui voulait aussi percevoir la pension au même titre que moi. Un de mes beaux-frères poussait la maîtresse de mon mari à réclamer la pension, il a même envoyé une lettre au service chargé des pensions en disant que son frère avait une deuxième femme. Mais l'ancien employeur n'a pas cédé parce que mon mari et sa maîtresse n'étaient pas mariés.

La protestante

Mon mari était infidèle. Un jour, il m'abandonna avec mes enfants, et alla vivre avec une divorcée et ses enfants qu'il finit par épouser sans pour autant divorcer de moi²³. Pendant ces durs moments, ma famille m'a aidée et supportée.

Tenant toujours à mon mari, je voulais qu'il revienne. Alors, je me suis convertie au protestantisme afin de prier pour son retour. Mais les prières n'ont rien donné, je suis donc retournée dans ma première religion, la religion musulmane, et je me suis consacrée à l'éducation de mes enfants. Mes enfants ont été marqués par le comportement de leur père et ont eu leurs études perturbées.

Mon mari n'est jamais revenu vers moi ni vers nos enfants, jusqu'à sa mort.

²³ L'interviewée par cette litote fait mention d'un mariage musulman alors qu'elle-même bénéficie d'un mariage civil.

Bibata

Je suis Mossi et je m'appelle Bibata, mon père est musulman et nous sommes Mossi²⁴. J'ai rencontré un infirmier bwaba, appelé Jacques, de la ville de Pa près de laquelle nous habitons et cultivons en famille. Je suis tombée enceinte, mon père était furieux car j'étais promise à un Mossi¹⁰. De plus, il voulait tuer mon amant car Jacques est catholique. Jacques alla porter plainte à la gendarmerie et les agents menacèrent mon père. Mais chez nous les Moosé, une fille non mariée qui tombe enceinte ne peut rester dans la cour de son père. Il m'a donc fallu aller chez mes oncles maternels. Le père de mon enfant envoya une délégation à mon père, pour présenter des excuses et demander le pardon²⁵. Finalement, mon père se laissa convaincre et autorisa notre mariage.

J'ai vécu ainsi quinze ans à Koupéla avec Jacques et nous avons eu quatre enfants, le dernier était un garçon, les trois premiers, des filles. Et puis mon mari a réussi un concours professionnel et a dû aller à Ouagadougou trois ans pour cette école professionnelle de santé ; nous n'avons pas pu le suivre. A Ouagadougou, pendant deux ans, il revenait souvent nous voir, ou bien il nous faisait venir pour les vacances ; à la fin de cette deuxième année, je me trouvais enceinte. J'ai profité de ces

²⁴ Mossi, première ethnie du Burkina, se disent plutôt Moose, leur langue est le mooré ; les Bwaba sont une ethnie autour de Bobo-Dioulasso et jusqu'à Boromo, leur langue et leur culture se disent bwamu.

²⁵ Demander pardon, en français du Burkina on dit « demander de faire pardon ». C'est une manière pour les voisins, amis et parents de sortir quelqu'un d'un mauvais pas. Ils vont en délégation et s'entremettent pour que l'entente règne de nouveau entre les protagonistes d'une querelle.

voyages pour entamer un commerce entre Dano, un village Dafing²⁶, et Ouagadougou.

Et puis, la troisième année, il a retrouvé son ancienne fiancée qui s'était mariée avec un instituteur dont elle avait fini par divorcer. Il a cessé de venir nous voir et il l'a enceinte²⁷. Moi aussi j'étais enceinte, alors il a dit que je le trompais et que ma grossesse n'était pas de lui. Il affirmait qu'il avait des preuves de mon infidélité. Finalement, il nous a quittés. Il a gardé son fils, mais a rejeté les trois filles et le dernier, un garçon dont j'ai accouché alors que son père était déjà parti. Il disait avec impudence que les filles restant avec moi, il n'avait pas à s'en occuper ; quant au garçon, comme il n'était pas de lui, il n'avait donc aucune raison de le prendre en charge !

Comme je m'étais mariée en dehors de mon ethnie, ma famille n'a pas voulu entendre parler de mes difficultés ; comme je n'étais pas bwaba, ma belle-famille était bien contente de me savoir abandonnée par leur fils. Je n'ai d'ailleurs revu mes beaux²⁸ que lors de funérailles à Bobo.

Finalement, j'ai trouvé un transporteur, un Mossi, qui m'a acceptée avec mes enfants ; je vis avec lui. Mon aînée, qui ne marchait pas bien à l'école, a suivi ma trace et travaille avec moi dans mon commerce.

²⁶ Dafing, ethnie de langue dioula, dite aussi Winye, a plusieurs autres appellations, est « fréquente » comme on dit au Burkina autour de Boromo, à mi-chemin entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

²⁷ Expression fréquente en Afrique francophone, mettre enceinte.

²⁸ Ici beaux-parents. « Mon beau » ou « mes beaux » est une expression fréquemment utilisée dans les conversations.

Les amis du cousin du mari

Le cousin de mon mari vient manger tous les midis à la maison avec ses amis. Ils se servent sans se soucier des autres membres de la famille, or ce sont les restes du midi que nous mangeons le soir. Alors, j'ai dit au cousin qu'il pouvait venir manger seul mais pas avec ses amis. Il s'est plaint et mon mari m'a frappée devant son cousin sans même me laisser la possibilité de m'expliquer. Mon mari m'a reproché de vouloir le séparer de sa famille et il a ajouté que c'est lui qui donne l'argent pour la popote. Mais généralement cet argent ne suffit pas, je suis obligée de compléter, c'est donc moi qui paye la nourriture des amis du cousin de mon mari.

La femme stérile

Je me suis mariée à seize ans avec un apprenti-tailleur ; nous vivions chez son grand frère car mon mari n'avait pas les moyens de s'acheter une cour et de construire ; nous étions du même village.

Quand ses affaires ont commencé à marcher, il acheta une voiture pour lui et une mobylette pour moi. Et un terrain ! Et il y fit construire une maison. Tout allait bien entre nous, je l'aidais dans son travail en cousant les boutons. Mais nous n'avions pas d'enfants. Puis j'ai fait deux fausses-couches et alors il a envisagé de prendre une seconde épouse. Lorsqu'il me l'a dit, j'ai tenté de me suicider.

Mais dix ans de mariage sans enfants ! Je ne pouvais pas faire grand chose. Mon mari prit sa décision et, avec l'accord de son frère, il épousa une seconde femme et invita ses amis à son mariage coutumier. La co-épouse vint donc à la maison, je ne l'avais jamais vue, je ne savais rien. Simplement, en la voyant arriver, j'ai compris.

Elle était enceinte. C'était ce que mon mari voulait : des enfants, et elle lui en donnait. J'ai accepté la situation, mais ma co-épouse me manquait de respect. La vie devint impossible : elle voulait que je parte. Finalement, je suis rentrée au village chez mes beaux-parents à qui j'ai raconté la situation qui m'était faite dans mon ménage. Ils ont donc alors convoqué leur fils. Mais leur fils, mon mari, n'a rien répondu et n'est pas venu.

Je suis restée un an dans ma belle-famille et j'ai fini par déménager dans la mienne. Je suis retournée chez moi car cela

n'avait plus aucun sens d'habiter chez mes « beaux » alors que leur fils me rejetait définitivement. Mes beaux sont venus voir ma famille pour me demander de revenir chez eux en disant qu'ils voulaient me réconcilier avec mon mari, ce que mes parents ont refusé. L'intéressé, mon époux, n'était même pas là.

Mes beaux de leur côté ont voulu faire un effort encore et ils ont appelé leur fils pour une réconciliation. Quoique convoqué par sa famille, mon mari ne vint pas plus cette fois-là que lors des demandes d'explication de mes parents ou lors de leurs précédents appels. Les parents de mon mari ont alors reconnu que toutes ces démarches étaient inutiles : mieux valait, pour tous, accepter la rupture du mariage.

Quatre ans passèrent encore, et c'est alors que mon mari a envoyé ses amis me demander de revenir. Ses affaires marchaient mal, l'autre femme était partie. Il avait dû vendre sa voiture et quant à la maison elle était toujours dans le même état qu'à mon départ : sans crépi ni finitions, cela je l'ai su. Je ne voulais pas me retrouver la bonne à élever ses enfants s'il les avait gardés avec lui. J'ai refusé : je n'admettais pas le manque de respect et l'humiliation que mes parents avaient endurés.

Quelques mois après, je me suis remariée et nous avons trois enfants.

Veuve et propriétaire

Lorsque le mari décède, sa famille pense que tous les biens qu'il a laissés lui appartiennent. Cela a été le cas pour moi.

Mon mari et moi vivions en location à Petit Paris qui est un quartier de Ouagadougou habité par beaucoup d'Européens. Après son décès, son frère a pris tout ce qu'il y avait dans la maison (voiture, frigidaire, buffet, cuisinière...) en disant que ça lui appartenait ! Mon père m'a dit de ne pas aller me plaindre en justice et qu'il allait m'en acheter d'autres. Le frère de mon défunt mari voulait également être le tuteur de mon enfant afin de pouvoir bénéficier de l'argent de la pension. En effet, l'enfant de tout employé décédé de l'entreprise de mon mari bénéficiait d'une rente pour ses études de la part de l'entreprise ; mon fils était donc dans ce cas et son oncle voulait l'argent, qu'il aurait utilisé pour lui-même sans rien donner pour les études de son neveu, naturellement. Mais mon beau-frère n'a pas réussi parce depuis 1990 il y a une loi qui dit que lorsque le mari décède, qu'il soit marié légalement ou non, c'est la mère qui est tutrice de ses enfants et des pensions qu'ils reçoivent en tant qu'enfants du décédé.

Avant 1990, je n'aurais pas eu cette possibilité : un oncle des enfants d'une veuve se déclarait leur tuteur après avoir fait les papiers nécessaires. Et ensuite, l'enfant était loué comme domestique pendant que les oncles bouffaient la pension !

La remariée

Je vivais dans la cour familiale du vivant de mon mari à la Zone du Bois*. Après sa mort, ma belle-famille m'a demandé de choisir un homme dans leur famille qui serait mon époux. En effet, la famille qui accueille une femme comme épouse d'un de ses membres « la possède » en quelque sorte ; elle est l'épouse des hommes de la famille et au décès de l'homme qui l'a épousée, elle doit rester au sein de la famille et le remplacer ; pour la famille, ce n'est pas important de savoir qui est le père de la femme dont elle a versé la dot²⁹.

J'ai donc « choisi » un enfant de l'oncle de mon mari pour jouer le rôle. Je croyais, en faisant ainsi, accepter un rôle purement légal selon la coutume et me conformer formellement à ses règles. Mais ma belle-famille a refusé : elle a exigé que je fasse mon choix parmi les frères de mon mari, qui étaient « prioritaires » selon la coutume. C'est ainsi que j'ai dû choisir le second petit frère de mon mari, un ouvrier. Moi-même je suis cadre de banque et mon mari, lui, était ingénieur.

Pour moi, ce choix symbolique était réalisé pour satisfaire les conventions traditionnelles et l'ordre de la cour dans laquelle je voulais rester pour que mes enfants soient élevés avec leurs frères selon nos traditions, ou leurs cousins selon la parenté en français.

Mais le frère de mon mari ne l'entendit pas ainsi et il a voulu coucher avec moi. Il voulait faire de moi réellement sa

²⁹ La dot, compensation matrimoniale, est versée par l'époux, ou sa famille, à la famille et aux parents de la femme.

femme. J'ai refusé. Alors, le climat familial de la cour est devenu intenable. Ne pouvant plus supporter cette atmosphère et les risques, j'ai quitté la cour familiale et je suis allée vivre à Pissy*, un autre quartier de la ville ; j'y étais en location, loin de la belle-famille avec mes enfants que j'ai évidemment emmenés avec moi³⁰. J'en avais les moyens et l'affaire a ainsi été réglée.

³⁰ Au Burkina, la famille du défunt, d'une manière générale, prend les enfants en cas de décès quand la femme quitte la cour ; c'est l'une des raisons qui obligent les femmes à rester là où elles sont mariées, ou à ne pas divorcer malgré la vie qui leur est faite, tant que les enfants sont petits et ensuite... c'est trop tard et la résignation les a gagnées.

C'est à papa !

Je fréquentais un Français, Pierre, qui voulait m'épouser. Je l'ai présenté à mes parents mais ma mère, une simple femme, ménagère, illettrée et ne parlant pas français, l'a refusé. Elle ne voyait pas, disait-elle, comment s'y prendre avec lui. Pourtant, moi je savais. J'ai de l'instruction et suis une bonne secrétaire. Mais j'étais très attachée à ma mère et je me suis soumise.

Puis je me suis fiancée à un compatriote. Mais la veille de notre mariage, j'ai surpris mon mari et ma demoiselle d'honneur entrain de s'embrasser, qu'il a d'ailleurs épousée plus tard ! J'ai rompu. J'étais désespérée, me disant que je ne pouvais pas avoir de chance et me marier.

Mais j'ai rencontré Mamadou, un Bisa, chez des amis communs et tout le monde m'a encouragée à sortir avec lui : il avait certes une fillette de quatre ans avec une femme de son ethnie. Je pensais que c'était un accident de jeunesse et qu'il ne voyait plus cette fille. Pourtant, un an après notre mariage, il a eu un second enfant avec cette même femme : c'était en fait sa maîtresse et il l'entretenait à son aise. En fait, toute sa famille, ma belle-famille, le poussait à ne pas rompre cette relation : Ramata, sa maîtresse, étant elle aussi Bisa, cela leur suffisait comme raison : rester entre soi est le but des familles. En plus, Ramata exerçait sur Mamadou un pouvoir mystique ; elle l'a attiré complètement à elle.

Un jour, Mamadou a ramené l'enfant de Ramata, l'aînée, chez nous. La fillette avait été bien instruite par ses parents maternels, et aussi paternels, mes beaux-parents : on lui avait

bourré le crâne en lui disant que tout ce qui était dans la maison était à son père, donc à elle. Ce qui a fait que, dès son arrivée, si je touchais quelque chose, cette petite idiote déclamaient en français : « C'est à papa et à moi ». Ma belle-famille, quand elle me rendait visite, répétait la même chose, de façon sous-entendue : selon elle, rien ne m'appartenait, tout était à Mamadou !

Quand j'avais fait le malheur de rencontrer Ramata ou ses sœurs en ville, elles m'insultaient, me prenaient à partie, etc. Elles m'insultaient : « Femme stérile », disaient-elles. Sans parler des insultes en Bisa que je n'entends pas, puisque je ne suis pas Bisa, je suis Mossi. Elles m'ont même poursuivie sur mon lieu de travail en m'abreuvant d'injures et, sans mes collègues, qui les ont menacées de les battre, je ne sais comment cela se serait terminé.

Mamadou devint un mur : il ne me parlait plus. Pourtant, nous avons eu finalement deux enfants. La fille de mon mari était une vraie princesse à la maison, elle ne faisait rien, tout lui était dû.

Moi, je ne faisais que pleurer, mais, heureusement, j'avais mon travail et je rentrais le plus tard possible et ne m'occupais que de mes enfants. Mamadou ne respectait même pas mes parents. Il est vrai que ma mère avait une position faible chez elle, car c'était sa co-épouse qui décidait tout et dominait mon père. Alors j'étais bien seule face à sa méchanceté.

Et puis, soudain, mon mari est mort. Sa famille, naturellement, s'est abattue sur moi comme une nuée de charognards sur une carcasse. Ses parents voulaient tout vendre, la maison, le terrain, la voiture, les meubles et les autres biens, mais tout cela était à mon nom ! Je me suis bien battue. En tant

que seule veuve de Mamadou, tout me revenait. J'ai gagné sur le plan judiciaire : la Loi m'a donné raison.

C'est alors que mon père s'est réveillé : il a menacé en contre-attaquant mystiquement mes beaux qui ont cédé. Ils sont rentrés en brousse³¹. Et qu'ils y restent ! Depuis ce temps, je ne les ai jamais revus, et mes enfants aujourd'hui sont grands et tirés d'affaire.

³¹ Rentrer en brousse, disparaître ; on a aussi l'expression en bwamu : être dans la jachère, être absent.

Missions bidon en ville

Un jour, mon mari m'a dit qu'il allait en mission à l'étranger. Sa mission fut interminable. En tant qu'infirmière, au bout d'un mois, l'argent me manquait et je ne pouvais pas faire face toute seule aux besoins de la famille. J'en ai alors parlé discrètement autour de moi à mes amies pour savoir ce que je pouvais faire.

C'est alors que j'ai appris que mon mari n'était pas allé en mission ! Il était quelque part en ville avec une Béninoise. Son absence coïncidait avec ses congés et il en avait profité pour les passer avec sa maîtresse. Moi, je ne savais même pas qu'il avait pris ses congés !

Cette situation a failli me faire perdre la raison, j'ai même perdu du poids³². Je me suis donc rabattue sur les groupes de prière protestant afin de retrouver l'équilibre et pour mes enfants aussi. Après avoir passé un mois avec sa maîtresse, il est revenu à la maison. Lorsque je lui ai demandé des explications, il m'a répondu grossièrement par des injures. Par la suite, il a continué ses infidélités et a même eu des enfants au cours de ses aventures. J'étais à la maison comme un meuble, il ne s'intéressait pas à moi. Lorsqu'il était à la maison, il s'occupait des enfants, mais il n'avait aucune considération pour moi.

Mon mari ne s'est rapproché de moi qu'au moment de sa maladie : une tumeur au cerveau dont il est mort. Malgré tout, nos enfants sont restés marqués par son comportement à mon égard et ils restent difficiles à éduquer.

³² Les critères de la beauté féminine de référence ici sont plus proches des canons de l'Europe des années vingt que des canons occidentaux d'aujourd'hui. Au Burkina, on préfère les femmes enveloppées.

La famille

Je suis tombée enceinte d'un monsieur que j'aimais et qui m'aimait également. Le jeune homme a reconnu la grossesse et a décidé de m'épouser. Les sœurs de mon futur mari étaient jalouses de moi et elles ont convaincu leur mère d'empêcher que le mariage se fasse en m'accusant d'être une prostituée. Elles affirmaient que ma grossesse n'appartenait pas à leur frère. Mais leur frère confirma qu'il était l'auteur de ma grossesse et leur déclara qu'il allait m'épouser.

Après notre mariage, mes belles-sœurs ont continué à me dénigrer et à me faire des méchancetés ; elles ne m'adressaient pas la parole. Hélas, mon mari était un coureur. Il ne s'occupait pas de sa famille et l'argent qu'il laissait pour la popote était insuffisant. C'est moi qui m'occupais de mes enfants avec mon salaire de sage-femme, mes frères m'aidaient également.

Mon mari gagnait bien sa vie mais tout son salaire était pour ses maîtresses et les enfants qu'il avait eus avec elles. Les sœurs de mon mari l'encourageaient dans son infidélité et elles prenaient plaisir à fréquenter les maîtresses de leur frère.

Au décès de mon mari, ses sœurs m'ont traumatisée. Les maîtresses de mon mari et mes belles-sœurs se sont ligüées contre moi pour me dépouiller de mes biens mais je ne me suis pas laissée faire : j'ai pris un avocat pour défendre mes intérêts.

Les maîtresses m'agressaient verbalement en ville, et mystiquement également, mais finalement j'ai gagné.

C'est grâce à mes frères que j'ai pu construire une maison et déménager à Zogona* après le décès de mon mari, car nous étions en location de son vivant. Malgré tous ces drames, mes quatre enfants ont réussi, grâce à l'aide de mes frères.

Les désarrois

J'ai connu mon mari en Europe, nous étions étudiants. Nous nous aimions et nous nous sommes mariés. Au retour au pays, ma belle-famille ne m'a pas acceptée, car je ne suis pas Gourmantché comme elle. Nous avons une grande maison dans une vaste cour à la Patte d'oie* dans laquelle habitait une partie de ma belle-famille. Mon mari et moi, nous payions pour tous.

Mon mari avait tenté de les convaincre. Il voulait leur donner une maison à part, que nous aurions accepté de payer pourtant, mais ils avaient refusé et s'étaient incrustés chez nous et y avaient amené leurs dépendants : enfants, cousins... Aucun d'eux ne m'adressait la parole ; Ils ne rentraient pas dans notre maison et restaient dans l'arrière-cour. Mon mari leur rendait visite, et à chacune de ses visites, ils le travaillaient pour le convaincre de me rejeter. Quatre enfants étaient nés et mon mari m'aimait toujours autant, je supportais donc cette situation. Quoique je le soupçonnais d'avoir des petites aventures : cela ne modifiait pas ses sentiments ni les miens, et, en fait, je n'en souffrais pas. Je n'avais à me plaindre de rien : il s'occupait de nos enfants et de moi. Il était fonctionnaire international, gagnait bien sa vie.

Un jour, il rencontra une divorcée avec deux enfants et il se mit à l'entretenir. N'ayant plus ses missions internationales, il en était réduit à son seul salaire de fonctionnaire burkinabè et la situation devint vite difficile : il avait deux ménages à entretenir, le mien et celui de sa maîtresse. Il se mit à emprunter à ses amis. La lutte devint plus sourde qu'avant et je sentais bien que tous les Gourmantché de notre concession complotaient

entre eux. Il y avait même de ces conciliabules secrets qui se tenaient en face de moi et même à haute voix, mais en langue gourma. Ces conversations entre ma belle-mère et ses enfants, avec mon mari, me visaient sournoisement, je le sentais à leurs regards, mais ne comprenant rien, je devais avaler ma rage. C'était très humiliant pour moi, car si je ne comprenais pas les mots et les phrases, j'entendais bien les voix et je me doutais de ce qu'elles disaient. Il n'y avait pas de dispute, tout était fait par en dessous ou dans mon dos, ou bien sans que je puisse savoir ou sans que je puisse connaître les reproches et les manœuvres qui me visaient.

Il a fallu que je m'absente à l'étranger parce qu'une de mes sœurs était souffrante ; je suis restée absente plusieurs mois. Tous mes amis me conseillèrent de ne pas me rendre au chevet de ma sœur, de ne pas quitter la place car ma belle-mère en profiterait pour arracher le morceau à son fils et obtenir de lui qu'il divorce.

Ma belle-mère se servit effectivement de cette absence mais, surtout, elle utilisa les moyens mystiques et maléfiques pour arriver à ses fins. En mon absence, mon mari ayant des relations dans la magistrature, obtint que notre divorce soit prononcé : il m'avait écrit qu'en raison de mon absence, sa famille et ses amis l'avaient conseillé de prendre une autre épouse. Moi, tétanisée par cette lettre, j'étais restée avec ma sœur.

Mais le mariage de ma première fille m'a obligé à revenir à Ouagadougou. Mes amis m'ont conseillé d'attaquer l'illégalité de la procédure de divorce engagée et obtenue contre moi par mon mari. J'ai refusé car j'aime mon mari et ne veux pas lui créer de problèmes; et puis, avec ses amitiés politiques et lui dans la magistrature, je n'aurais jamais eu gain de cause. Il est remarié avec son ex-maîtresse et je n'ai jamais cessé de l'aimer. Je vis seule désormais.

La veuve

Au décès de mon mari, qui était un dagara, alors que moi-même je suis mossi, sa famille est venue me dépouiller totalement. Ils visaient le capital-décès qu'ils s'attribuèrent en totalité. De même, ils firent main-basse sur les économies que le défunt avait laissées à la banque et se saisirent de tous les biens matériels qui étaient dans la maison. Mes beaux ont tout pris, tout. Après m'être retrouvée sans rien, ils ont disparu ! Je n'ai plus jamais entendu parler de ma belle-famille.

Aucun des membres de la famille de mon mari n'est venu me voir depuis. Je suis restée dans la misère totale avec mes quatre enfants, comme si mes enfants, de mère mossi, n'étaient pas des Dagara ! Je n'ai eu droit qu'à la pension qui n'était pas consistante parce que mon mari était mort trop tôt et avait peu cotisé. Il n'avait pas exercé longtemps sa profession.

L'aide que le gouvernement donne à chaque enfant n'est pas élevée (700 F CFA par enfant et par mois³³). Mon salaire de sage-femme étant insuffisant, je me suis mise à faire des boutures de fleurs et de roses que je vends pour arrondir les fins du mois. Je ne peux pas subvenir à tous les besoins de mes enfants et je n'ai rien à dire : mes beaux-parents m'ont laissé mes enfants, ils auraient pu me les prendre ! Pour eux, nous n'existons pas. La mort de mon mari a défait tous les liens : mes enfants ne sont des Dagara que par leur nom.

³³ 700 F cfa = environ un euro

« Ne m'appelle plus papa »

Je m'occupais bien de mon mari, je l'assistais, je lui étais dévouée. Je lui donnais même de l'argent lorsqu'il m'en demandait bien que son salaire fût plus élevé que le mien. Car il me trompait, ce qui faisait qu'il n'avait jamais suffisamment d'argent.

Au cours d'une de ses multiples aventures, mon mari tomba sur une riche héritière et c'est à ce moment-là que le drame éclata. Il n'a pas hésité à m'abandonner avec mes enfants pour aller vivre chez l'héritière, sans même avoir pris le temps de divorcer ; l'occasion était trop belle, il craignait de la laisser passer. Sa nouvelle maison située à Gounghin* est près de celle que j'habite avec mes enfants. Il passe quasiment tous les jours devant chez moi dans la belle voiture que cette femme lui a payée avant même qu'il ne l'épouse.

Il renia même ses enfants qui étaient tous petits, même le fils aîné qui, quand il le voyait passer, l'interpellait : « Papa ! Papa ». Fatigué, son père, son propre père, est descendu un jour de sa voiture et a donné une fessée à son fils en lui disant de ne plus l'appeler « papa », puisqu'il les avait reniés.

Il a fallu quelques fessées pour que notre fils comprenne qu'il avait perdu son propre père qu'il voyait passer tous les jours devant sa maison !

Quelque temps après il divorça de moi et ce divorce a été fait sans mon consentement : une répudiation complètement illégale. Je ne faisais pas le poids face à lui. Étant magistral, il faisait ce qu'il voulait.

Personne n'a osé faire pression sur lui pour qu'il verse une quelconque pension alimentaire à ses enfants : il travaille au tribunal ! Ma famille le craignait également : elle savait qu'un homme pareil, après ce qu'il avait fait à leur fille, moi, et à ses propres enfants, les nôtres, était capable de tout !

Mon travail à la mission catholique m'a aidée à élever mes enfants et je perçois également l'argent que le gouvernement donne aux enfants, soit 700 F CFA par enfant et par mois.

La Russe

Je suis russe et j'ai rencontré mon mari quand il effectuait ses études en Russie. A un retour de vacances, mon futur mari m'a dit qu'il avait l'accord de sa famille pour m'épouser, ce qui était exact. Sa famille avait été très claire avec lui, elle lui avait même dit de bien réfléchir car une Européenne peut ne pas pouvoir bien s'adapter au Burkina. Elle exigeait qu'il s'engage à rester avec moi car je n'aurais pas de parents pour me prendre en charge et pour me protéger en cas de problème entre nous. Enfin, il devait s'engager à ne pas prendre d'autre femme, parce que les blanches ne savent pas comment s'y prendre dans ces situations et sont malheureuses quand elles ont une co-épouse. Il promit tout et quand nous avons fini nos études d'architecture, nous sommes rentrés à Ouagadougou où l'on s'est mariés. Nous avons eu un enfant, un garçon.

Mais ce que ses parents redoutaient et avaient tenté de prévenir arriva : mon mari tomba amoureux d'une de ses compatriotes, une Africaine naturellement, et décida de l'épouser. Ma belle-famille, ses amis et les miens le rejetèrent. Tout le monde lui tourna le dos, tous avaient honte qu'il se comporte ainsi et rompe les promesses solennelles qu'il avait faites à sa famille. Moi, je n'avais aucun problème, tous mes amis et ma belle-famille m'aidaient et me supportaient³⁴, financièrement et affectivement, alors, je suis restée au Burkina.

³⁴ Supporter, au sens africain signifie, comme en anglais, aider financièrement quelqu'un ou participer financièrement à quelque action ou appui à une équipe, et n'a pas le sens français d'« endurer ».

J'avais déjà trop vécu ici pour ne pas sentir combien la situation était intenable : une famille et son fils séparés, ce n'est pas acceptable pour des Africains. Je ne pouvais supporter d'être la cause, malgré moi, de cette division familiale ; alors j'ai moi-même intercédé pour mon mari. Mais j'ai demandé le divorce et obtenu la garde de mon fils – avec l'approbation de ma belle-famille qui y a obligé mon ex-mari. Ma belle-famille ne voulait pas que je parte, mais c'était mieux ainsi.

Par respect pour mes beaux-parents, je ne me suis pas remariée et je suis restée à Ouagadougou avec mon fils : c'est son pays. C'est aussi devenu le mien.

Les tribulations

Je suis d'une famille catholique, mais mon père, un cultivateur, avait trois femmes et nous étions vingt-huit personnes chaque jour à nourrir. Nous vivions à Ouagadougou, mais dès l'hivernage mon père partait aux champs dans le village avec ses femmes.

Étant première épouse, c'est ma mère qui restait à la capitale et surveillait la maison et les enfants. Elle dirigeait la maison d'une main ferme et ses co-épouses s'inclinaient devant ses décisions. Il n'y avait jamais de querelles, mon père n'aimait pas ça et ma mère surveillait. Le soir, mon père nous racontait des contes.

En grandissant, les filles ne devaient pas dépasser vingt heures moins³⁵ hors de la maison car mon père ne voulait pas que nous nous trouvions séduites et enceintes. C'est ainsi dans une famille de Moose. Mais parfois, nous désobéissions. Nous discussions souvent entre femmes avec ma mère et ses co-épouses : « Lorsqu'une femme se marie vierge, elle est comme une sainte et obtient tout ce qu'elle demande dans ses prières », disaient-elles.

A dix ans, je savais cuisiner et j'allais à l'école ; on cuisinait le soir à partir de dix-sept heures. Les fins de semaine, quand il n'y avait pas l'école, les filles faisaient du petit commerce : nous vendions des œufs, des petits gâteaux et des

³⁵ L'expression « telle heure "moins" » (jamais "plus") est un burkinabisme qui signifie un peu avant, aux environs de mais pas encore. Un mari qui rentre à « avant minuit » n'a effectivement pas la même impression d'arriver aussi tard que sa femme le suppose alors qu'elle est d'accord qu'il est bien arrivé à « minuit moins ! »

beignets. Une des mamans³⁶ gardait l'argent pour nous et cela servait à nous payer le bois pour la cuisine, un cahier ou une craie pour l'école, un petit vêtement...

J'ai eu mon CEP ³⁷mais je n'ai pas pu entrer en sixième car mon père ne pouvait pas payer les frais de scolarité. Il subventionnait déjà les grandes, qui étaient au cours normal de jeunes filles de Loumbila³⁸.

J'ai trouvé un emploi de domestique pendant moins d'un an car c'était un remplacement temporaire chez une dame de l'USAID³⁹. Après, j'ai fait du petit commerce.

A seize ans, j'ai eu un petit copain, cela a duré un an et demi et puis nous avons dû rompre car mes parents étaient contre. Il était élève-gendarme et ses parents disaient aussi de lui qu'il était trop jeune car il n'avait pas de situation établie encore. De moi, les miens disaient que j'étais trop jeune pour me marier.

Mes parents m'ont envoyée à Diédougou pour faciliter la rupture et à dix-neuf ans j'ai rencontré un professeur d'anglais avec qui j'ai eu un enfant. Il a promis à mes parents de m'épouser ; mais au sixième enfant que nous avons eu, il ne m'avait toujours pas épousée ! Il travaillait au lycée et s'occupait bien de moi et de nos enfants. Mais il a été affecté au Mali. Il a épousé une autre femme et est parti avec elle, pas avec moi. Il m'a abandonnée. Depuis, je vis seule avec mes enfants qui m'aident comme ils le peuvent.

C'est vrai que c'est dur, mais quand je vois les autres femmes battues, je me dis qu'être ainsi sans mari, ce n'est

³⁶ Une femme du groupe des mères et co-épouses de la maison

³⁷ Certificat d'études primaires

³⁸ Ville vers le Nord de Ouagadougou, à 40 km.

³⁹ Coopération américaine

finalement pas une mauvaise situation. Tous les hommes sont faux, aucun n'est sérieux. Je m'occupe de mes enfants et au moins l'un d'eux me protégera plus tard. Maintenant, je prépare et vends du *dolo* [bière de mil]. Ce que je gagne est insuffisant pour élever mes enfants correctement, mais ça va aller⁴⁰.

⁴⁰ "Ça va aller", expression typique des Burkinabè qui conclut généralement un récit catastrophique, énoncée en riant plus ou moins, et qui signe la capacité des Burkinabè à faire face aux ennuis.

Langues

Lorsque les parents de mon mari arrivent à la maison, ils ne parlent entre eux que gurunsi tout en sachant que moi je ne parle pas la langue, car moi je suis mossi. Je me sens frustrée et je vais dans ma chambre.

Je soupçonne mon mari d'avoir une maîtresse et suis certaine qu'un de ses frères sert d'intermédiaire. Mon mari rentre les jours de travail à minuit moins à la maison et les week-ends à cinq heures du matin ou six heures moins quand il va faire jour. Sa maîtresse téléphone à la maison. Lorsqu'il y a un problème entre nous, le lendemain mon mari ne parle qu'en gurunsi à la maison avec son frère et son cousin qui habitent avec nous.

Voilà comment est ma vie.

J'attends ce qui va se passer...

La seconde épouse

J'étais mariée depuis quelques années quand j'ai compris que je n'aurais jamais d'enfant, ce que confirmèrent les médecins que j'allais consulter. Naturellement, cela m'a beaucoup déprimée au début et puis, j'ai cessé de penser à mon petit bonheur personnel et me suis dit que pour mon mari, ne pas avoir d'enfant, devait être terrible et qu'il fallait bien faire quelque chose. Il se trouvait que nous n'avions pas de parente qui aurait pu nous confier un enfant en surnombre qui aurait pu être comme le nôtre. Alors je me suis décidée à en parler à Moussa et lui ai proposé qu'il prenne une seconde épouse. J'étais quant à moi mariée à la mairie, copropriétaire de la cour et de la maison et me disais que je ne courais pas de grands risques : Moussa m'aimait, je le sentais, comme moi je l'aimais.

Moussa, à mon grand étonnement, a été scandalisé. Je lui suffisais disait-il et ne voyait que des problèmes à suivre l'idée que je lui proposais. Je suis revenue plusieurs fois à la charge cherchant des alliés jusque dans sa propre famille et, finalement, j'ai fait des démarches : je lui ai trouvé une seconde épouse et le mariage s'est fait. J'étais devenue première épouse ! J'avais tout bien préparé : une chambre pour moi, une pour elle. Mon mari gardait la chambre commune.

Au début, tout se passa bien, la nouvelle était gentille et humble ; elle venait d'une petite ville du plateau mossi et s'adapta bien à la vie de Ouagadougou. Je lui achetais une Yamaha, elle était contente.

Elle tomba rapidement enceinte et nous fit un garçon. J'étais très heureuse. Mais ce bonheur dura peu.

Ma co-épouse devint très rapidement intenable : forte de sa fécondité, puissante d'avoir donné un fils à notre mari, certaine de ses charmes et de sa jeunesse, elle se mit à m'insulter. Au début, des insultes entre femmes, des peaux de bananes, Ensuite, voyant que rien de fâcheux pour elle ne se produisait, elle passa à la vitesse supérieure. La vie devint vite impossible. Une nuit où j'étais de tour et que j'étais dans cette chambre qui avait été la mienne, j'en parlais à Moussa. Renfrogné il me répondit : « Je te l'avais bien dit, c'est ton affaire maintenant. » Et la vie reprit.

Naturellement, la seconde épouse ne se sentit plus : elle avait la voie libre. Elle m'insulta devant Moussa, qui ne disait rien. Finalement, elle m'insulta publiquement lors d'une fête familiale.

Toute la famille était scandalisée, mais Moussa ne dit rien, faisant celui qui n'avait rien vu, qui ne comprenait rien. Ma co-épouse rayonnait. D'ailleurs, ce fut elle seule que notre mari emmena avec lui en voiture à la maison. J'étais désespérée. Un de mes frères me ramena chez moi, il n'osa pas entrer et me déposa à l'entrée de notre cour.

Moussa était sur la terrasse en train de siroter un thé. Sans dire un mot je suis allée directement dans ma chambre. La porte de celle de ma co-épouse était ouverte : la pièce était vide. Je n'avais pas entendu Moussa qui m'avait suivie : « Je l'ai renvoyée chez ses parents en lui disant que je ne voulais plus d'elle ni de son fils. Ce n'est pas parce qu'elle m'a donné un héritier qu'elle peut tout se permettre. J'espère que tu as

compris et que tu vas cesser tes caprices, la polygamie c'est toujours comme ça. »

Mon ex-co-épouse était partie avec toute ses affaires, Moussa lui avait loué deux taxis et une charrette à âne : batterie de cuisine, meubles, vêtements, enfant et naturellement la Yamaha. Tout avait été emballé et embarqué en moins d'une heure de temps.

On s'est très vite réconciliés naturellement. La vie à deux a donc repris, puis à trois, car quand mon ex-co-épouse s'est trouvée un nouveau mari, elle a remis l'enfant à son père, à moi donc.

C'était un cheminement un peu compliqué, mais au fond j'ai eu ce que je voulais : aujourd'hui j'ai un fils, qui est avec les années plus de moi que de sa propre mère, et qui nous remplit de bonheur Moussa et moi.

Mariage d'intérêt

Mon mari m'a épousée par intérêt parce que mon oncle était ministre, ce qui lui permettait d'avoir plein d'avantages. Avant de m'épouser, mon mari avait une maîtresse qu'il aimait et avec qui il avait eu des enfants. Naturellement, j'ignorais l'existence de cette femme. Tant que mon oncle était au pouvoir, notre ménage a bien marché. Mais après la chute de mon oncle, c'est mon mari qui est devenu ministre. D'être l'époux de la nièce d'un ministre l'avait bien servi pour se hisser dans les sphères du pouvoir.

Dès qu'il fut ministre, il m'abandonna avec mes enfants dans notre ancienne maison située à Dapoya* et alla vivre avec sa maîtresse et les enfants de celle-ci dans la maison ministérielle. Il ne payait même pas les frais de scolarité de nos enfants qui ont été renvoyés des établissements d'enseignement qu'ils fréquentaient pour non-paiement des écolages ; il ne donnait pas non plus d'argent pour la popote.

Naturellement, pour moi, cela allait de plus en plus mal et je tombais souvent malade. Je faisais des crises à répétition. Au cours d'une de mes hospitalisations, les médecins ont eu à le sensibiliser⁴¹ en lui disant que mes crises étaient dues à son abandon du domicile conjugal. Grâce aux conseils des uns et des autres, j'ai eu le courage d'aller exposer mon problème aux autorités. On l'a alors obligé à s'occuper des enfants et de moi : cela ne faisait pas bien qu'un ministre ait abandonné ainsi sa famille légitime.

⁴¹ Sensibiliser : africanisme qui signifie attirer l'attention, faire prendre conscience.

Quelques mois après, il me retira tous mes enfants et les remit à sa maîtresse. J'étais paniquée mais mes amies m'ont conseillée de lui laisser les enfants. Étant donné que nous sommes dans la même ville, je pourrai les voir et ils seront dans de bonnes conditions puisque mon mari va s'en occuper. Ma famille n'a pas pu intervenir parce qu'elle a eu peur de mon mari.

Quelques années après, j'ai récupéré mes enfants. Puis mon mari est décédé, et après son décès, je suis rentrée dans tous mes droits : tous les biens du mari me sont revenus parce qu'il n'avait pas épousé sa maîtresse.

La benjamine

Ma famille est catholique, croyante et pratiquante. Ma mère a eu onze enfants mais seulement sept ont survécu. J'étais la benjamine, une place de rêve... Choyée, je n'ai pas connu de difficultés ; mes parents étaient gentils et tout le monde me cajolait.

Au village, j'ai commencé à aller à l'école, j'étais brillante, j'ai eu mon CEP et je suis venue à Ouagadougou suivre le cycle secondaire. Jusqu'en troisième tout a bien marché, mais j'ai rencontré un jeune homme. J'en suis tombée amoureuse et je suis restée avec lui pendant onze ans.

Après avoir vécu ainsi, j'ai repris mes études. J'ai réussi le baccalauréat, puis obtenu un BEP [brevet] de comptabilité et enfin obtenu un emploi à la banque BCEAO⁴². Cette vie studieuse et sage a duré six ans.

Puis j'ai retrouvé un homme qui voulait m'épouser mais comme je n'étais pas de son ethnie, sa famille a refusé le mariage. C'est un mossi et moi je suis gurunsi ! Alors nous nous sommes séparés.

Voilà trois ans que je vis sans personne car je ne vois pas pourquoi je vais me créer des problèmes avec un copain. Je gagne ma vie et je vis même en célibataire⁴³ car j'ai quitté la cour familiale. J'ai une petite maison à Dapoya* : dans une cour collective, chacun dispose de sa maison et de son jardin à soi, je suis tranquille.

⁴² Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest

⁴³ Vivre en célibataire : vivre seule

Le célibat ne me gêne pas, je n'ai pas de vie trouble, ne suis tourmentée par rien, j'ai plein d'amies. C'est difficile certes. Chez nous, les femmes sans homme et n'ayant plus envie d'en avoir étaient autrefois très mal acceptées par la société. Mais les choses changent et aujourd'hui c'est devenu possible. Moi je suis très active : je suis des cours, je vais au cinéma, je sors et suis la vie culturelle ouagalaise⁴⁴. Je m'occupe de mes parents que je vais voir toutes les semaines.

J'aurais préféré me marier, mais comme je sais que les hommes sont des profiteurs d'occasions, je préfère rester dans mon coin, regarder la télévision et m'instruire. Mes parents ne se tracassent plus et me laissent vivre ma vie de femme sans homme, je reste leur fille chérie, leur benjamine.

⁴⁴ Ouagalais, Ouagalaise : habitant de Ouagadougou (également adjectif).

Un mari « pas très sérieux »

Je me suis mariée avec le frère de mon amie, malgré la réticence de mes parents parce qu'ils le jugeaient « pas très sérieux ». Moi-même, je savais qu'il avait eu beaucoup d'aventures. Mais j'étais amoureuse, il était très bel homme et j'espérais qu'il serait un mari fidèle : il continua à courir les filles après notre mariage. Nous avons eu quatre enfants, il ne s'occupait plus de nous, tout occupé qu'il était à aimer ici et là. Pourtant, les moyens ne lui manquaient pas, il était officier de haut grade. Pour moi, je devais tout payer avec mon salaire d'infirmière : Habillement, fournitures scolaires, argent de poche... Mes parents m'aidaient quand même.

A mon insu, il épousa deux autres femmes. Une dans l'Ouest, l'autre dans le Nord. Tout ce qu'il avait, c'était pour le donner à ces deux femmes et à ses maîtresses, à moins que ses autres femmes, il n'ait fini par les traiter comme moi ! Mais je ne le crois pas, car il achetait à Ouagadougou et leur apportait vêtements et provisions ; il devait prendre à l'Ouest ce qui manque dans le Nord : du grain ! Ou bien les donnait-il à d'autres encore ? Ces problèmes m'ont rendue asociale et je me suis repliée sur moi. Quand mon père est mort, mes frères, demi-frères pourtant, m'ont donné la plus grande part de l'héritage afin que je puisse poursuivre et améliorer ma vie. Mais mon mari m'a donné une maladie incurable.

L'homme volage

J'ai fait des études en France et je suis devenue expert-comptable. Je n'ai pas épousé de Français car je ne voulais pas épouser un homme qui ne soit pas musulman. J'ai rencontré mon mari en France, il était Africain et pieux ; je crus qu'il était de bonne famille comme moi car il présentait bien et avait fait de hautes études en sciences. Je l'ai épousé en dépit de la recommandation que m'avaient toujours faite mes parents de leur présenter celui que je voudrais épouser avant toute décision définitive de ma part. Mais en France, rien de cela n'était vraiment réalisable, alors je me suis mariée. En plus, j'étais tellement sûre de moi. Je n'ai même pas donné à ma famille la possibilité de prendre contact avec la sienne.

J'ai bien payé ma désobéissance : à peine rentré à Ouagadougou, il s'est mis à avoir des maîtresses. En veux-tu, en voilà ! Il allait souvent en mission à l'étranger pour le Gouvernement et, à chaque fois, il emmenait une femme avec lui. Jamais la même. Cependant il préférait les Maliennes, dont on sait combien elles sont redoutables !

Il n'avait jamais un sou et m'empruntait même pour ses aumônes du vendredi. Il ne payait pas la maison sous prétexte que c'était moi qui l'avait achetée ; il se contentait de donner du grain : c'était sa seule contribution, avec, de temps en temps, une petite participation à l'eau et l'électricité.

Même quand nous avons eu un fils, il n'a jamais sacrifié un mouton à la Tabaski⁴⁵. J'ai pu financer la scolarité de mes

⁴⁵ A l'Aïd el Kébir, on sacrifie un mouton en commémoration du sacrifice

enfants grâce à mon travail. Leur affection d'aujourd'hui me paye de toute la peine et de tous les sacrifices que je leur ai consentis.

La famille de mon mari était très méchante : sous prétexte que j'étais allée en France, ses parents m'appelaient la « toubabe »⁴⁶. Ils pensaient que si leur frère – mon mari – ne leur donnait rien, c'est parce qu'il nous donnait tout ! S'ils avaient su, ils ne l'auraient jamais cru !

Il était toujours vêtu pareil malgré sa belle situation ; il n'a jamais eu de voiture, il avait utilisé la mienne et l'avait abandonnée quand j'avais refusé de la réparer estimant que je n'avais pas à payer pour qu'il promène ses « poules ». Il finit par la vendre et en mangea le gain avec les femmes. Nous n'avions pas de télévision, pas de crépis sur les murs, pas de peinture. Je ne pouvais payer cela en plus de l'achat de la maison, de l'école, des vêtements, des légumes, de la viande et des condiments ! En plus, j'étais prudente : si la maison était trop belle, il pourrait toujours essayer de m'en déposséder !

Je n'ai pas divorcé, car si j'avais divorcé, j'aurais perdu mes enfants⁴⁷.

Un jour, mon mari est mort, brutalement, ce n'était pas du sida. C'était son heure. Sa famille nous a reniés mais j'ai pu garder mes enfants et la pension de mon mari qu'ils n'ont pu obtenir. C'est la légalité actuelle et la loi d'un État moderne comme le Burkina.

d'Abraham. C'est un devoir pour tout homme ayant un fils.

⁴⁶ Toubab vient, comme toubib, de livre en arabe. Il désignait 'ceux qui lisent'. Il est devenu un terme générique pour désigner les blancs en Afrique de l'Ouest. Et naturellement sert d'insulte pour désigner des Africains jugés trop « assimilés » à la culture européenne ou américaine, ou tout simplement à la modernité et à ses normes.

⁴⁷ Les enfants « appartiennent » au père et à sa famille au Burkina. Voir préface.

Il n'y avait dans l'armoire de mon mari aucun vêtement : j'ai dû lui faire confectionner un costume traditionnel pour le donner à sa famille, puisque telle est notre coutume, on donne les effets du mort. Il n'avait rien laissé à sa famille. Il est vrai qu'il est mort si brutalement qu'il n'avait pas prévu quoique ce fût. En fait, je crois qu'il était avare, ce qui est rare chez nous les Africains, alors personne ne comprend. Mais je n'ai rien trouvé non plus comme argent dans son armoire, ni trace d'un compte, rien. On ne sait pas ce qu'il a fait de son argent, car il avait quand même son salaire et ses à-côtés : missions de travail, consultations, etc. C'est vraiment un grand mystère qui ne m'empêche pas de dormir : s'il avait ouvert un compte personnel secret dans une banque, où aurait-il mis les références et les clés de ce coffre ? Je n'en sais rien, cela ne m'intéresse pas. Je lui laisse son secret et je souhaite qu'il se débrouille au mieux avec le Tout-Puissant.

J'ai ma famille : la grande, composée de mes parents, et la petite que j'ai fondée.

J'en suis là et reste dans la main de Dieu.

La vieille

Je suis maintenant très âgée et je n'étais pas de la même ethnie que mon mari. Quand celui-ci est décédé, nous sommes allés l'enterrer dans son village. J'avais peur car les villageois ne m'aimaient pas parce que j'avais des diplômes, que je parlais français, que je n'étais pas d'origine villageoise... Enfin, quoi qu'il en soit, ils me détestaient. Ils pensaient, et croient toujours, que si mon mari ne leur donnait pas d'argent c'est parce qu'il me le donnait. Alors que nous avions juste de quoi payer la maison, la voiture et l'école de nos enfants.

Il y avait une vieille au village qui avait menacé mes enfants de les tuer s'ils ne venaient pas à son enterrement à elle. Quelques mois après que je sois veuve, elle décède à son tour ! On est venu nous prévenir. Comme mon mari n'était plus là pour me conseiller quant à la façon d'agir contre cette méchanceté venue de sa famille et de ses voisins, j'ai préféré y aller.

Donc, dès qu'on a su, on y est allés. On lui a demandé pardon : on lui a même sacrifié un mouton. On a tout fait et bien, comme si on avait de la peine et qu'on venait de perdre une grande sœur ou une petite maman. C'est drôle, je sais, de demander pardon à quelqu'un qui vous veut du mal, mais cela ne valait pas la peine de mourir, quand même !

La part du feu

Je suis gurunsi comme mon mari. Nous avons tous les deux fait des études et gagnons correctement notre vie. Même en aidant la famille – la sienne, la mienne –, nous avons pu avoir une cour⁴⁸, construire, payer les études de nos enfants. Mon mari est coureur mais prudent, alors je préfère fermer les yeux.

Chez nous, quand un homme avance en âge, on lui « offre » une nouvelle épouse. Nous en avons parlé souvent avec mon mari et il m'assurait chaque fois qu'il ne céderait pas. Naturellement, cela devait arriver ! Un jour, du village, une petite jeune est venue à la maison, offerte par les vieux, « avec les compliments du village » en quelque sorte. Nous avons toujours été respectueux des vieux du village et voilà, ils nous remerciaient à leur manière, autant moi que lui. Quelle femme de village n'est pas heureuse d'avoir une co-épouse pour la seconder dans les tâches ménagères et agricoles, et gérer la sexualité de son mari dont elle n'a plus que faire, elle-même ne faisant plus d'enfants ?! Au Burkina, on affirme qu'un homme, il veut et peut toujours, alors qu'une femme, avec l'âge, n'a plus d'intérêt à ces « choses ».

J'étais folle de rage, mais je n'avais guère les moyens de m'en sortir. Mon mari non plus d'ailleurs. Je me suis aperçue que la situation ne lui plaisait pas plus, il n'avait pas envie d'une paysanne, fût-elle jeune et fraîche. Il aime les femmes « sophistiquées », qui ont des liaisons par plaisir et non par

⁴⁸ Cour : concession urbaine dans laquelle sont construites les maisons.

stratégie matrimoniale. Il éprouve beaucoup de satisfaction à séduire à condition que cela ne trouble pas son train-train habituel, sa vie professionnelle et ne lui coûte pas cher. Ce qui lui plaît, c'est la séduction et les liaisons sans histoire avec des femmes mariées, de bonne famille et d'un certain standing, où chacun des partenaires protège sa petite vie personnelle et sa santé. Il n'est pas du genre à coucher avec la bonne.

Alors, ensemble, on a trouvé la solution : il l'a prise et, très vite, on lui a trouvé un mari de son âge à qui on a donné des moyens pour qu'il l'épouse et l'entretienne. D'accord, on n'a pas pu empêcher qu'elle tombe enceinte de mon mari. Mais ce n'est pas grave, on entretient l'enfant, qu'on lui a laissé et qui reviendra ici pour ses études. Notre famille est quand même mieux pour que cet enfant réussisse à l'école, et puis, c'est aussi notre enfant, puisque celui de mon mari, nous ne l'oublions pas. Mais je n'ai pas l'intention d'en disputer la maternité à ma « co-épouse ». Elle sait cela et est très contente de voir que son fils pourra devenir quelqu'un et la prendre en charge plus tard.

Tout va bien. On a su s'en sortir au moindre coût. Le village a fait ce qu'il croyait devoir faire : nous remercier pour le respect que nous portons à nos familles respectives et aux vieux. Nous, nous avons fait comme si on prenait cette petite comme un honneur qu'ils nous faisaient, à mon mari en lui mettant une jeunesse dans son lit, à moi en me faisant accéder au noble statut de première épouse !

Mes enfants ont été contents que nous ayons trouvé la solution sans nous brouiller avec personne, ni avec le village et les parents, ni entre nous. Mon mari continue à fricoter avec quelques femmes avec la discrétion qui est la sienne, tout va bien. Même la petite est satisfaite de son destin !

La sœur

Je n'ai jamais fait que le métier de ménagère ; mon mari, lui, est militaire. Il est mossi et moi bisa ; nous sommes chrétiens. J'étais mariée quand ma sœur et moi sommes devenues orphelines alors, avec l'accord de mon mari, j'ai fait venir ma soeur du village afin qu'elle soit à l'aise⁴⁹ avec nous à Ouagadougou ; elle m'aidait dans les tâches d'entretien de la maison, de la cuisine... Je n'avais pas d'enfant, ma sœur était un peu notre enfant à mon mari et moi. C'est ainsi qu'elle a grandi avec nous.

Un jour, je me suis aperçue que ma sœur était enceinte, des œuvres de mon époux ! J'étais stupéfaite qu'il ait fait cela, sous mon toit, à ma sœur ! Mais c'est vrai que cette coutume existe chez nous, les Bisa, mais pas chez les Moose. Alors, ma sœur trouvait cela naturel, mais pour mon mari c'était un inceste ! Comme je n'avais pas d'enfant, il régularisa sa situation avec ma sœur. Dès lors, commença le calvaire.

Tout d'abord, ma sœur exigea de mon mari qu'il lui paye une formation de coiffeuse, ensuite de lui ouvrir un salon de coiffure. Elle dirigeait la maison et me rejeta jusqu'à empêcher ses enfants, mes propres neveux, de me parler ; mais en son absence, mes neveux venaient me voir. Ne sont-ils pas tout autant mes fils puisqu'ils sont ceux de ma sœur et de mon mari ?

Notre mari acheta un réchaud à gaz pour la cuisine commune que ma sœur s'empressa de prendre et d'enfermer dans sa chambre ; il lui sert à cuisiner pour elle et ses enfants.

⁴⁹ Etre à l'aise : manquer de rien.

Notre mari ne me donne jamais d'argent ; il donne tout à ma sœur, qui ne me donne rien ; quand mon mari me donne quelque chose, soyez sûr que c'est qu'elle est d'accord, il ne fait rien sans son avis. Alors, pour subsister, je fais du petit commerce. Je n'ai toujours pas d'enfant. Je reste là, dans la concession de mon mari...

Ma meilleure amie

Mon mari m'a mise enceinte avant notre mariage mais lorsque l'enfant est né, nous étions mariés. Nous avons décidé qu'il fallait que je sois avec ma mère pendant les cinq premiers mois, afin qu'elle m'apprenne comment m'occuper du bébé.

Quand j'étais absente, mon mari a courtoisé ma meilleure amie et l'a enceintée. Puis il l'a amenée à la maison. C'est par moi qu'il avait fait sa connaissance ! Quand je suis revenue, elle était là.

Furieuse, j'ai pris mes affaires et je suis retournée chez mes parents. Mes beaux-parents sont venus voir ma mère et mes tantes, car mon père était déjà décédé à cette époque, pour s'excuser et demander que je revienne chez Karim mon mari. Mes parents acceptèrent les excuses et me demandèrent de retourner chez lui, mais j'ai refusé.

Entre temps, ma copine avait laissé tomber Karim car elle avait compris qu'il n'était pas sérieux. S'il ne l'avait pas été avec moi, très bientôt ou plus tard, il ne l'aurait pas plus été avec elle non plus... Elle avait dû comprendre qu'il la quitterait aussi, et qu'il valait mieux qu'elle cherche un autre homme.

Malgré les pressions, j'ai maintenu mon refus de revenir chez mon mari : un coureur reste un coureur. Mes parents et les siens pouvaient toujours parler, je préférais rester seule avec mon enfant !

Finalement, j'ai rencontré un autre homme, et c'était aussi bien ainsi : je ne suis jamais retournée chez Karim.

La repoussée

Je suis toussian et mon père était chef de train à Abidjan, où nous vivions. Nous étions cinq à la maison et mon père, quoique musulman, n'avait jamais eu qu'une femme ; ils s'entendaient bien ma mère et lui, et moi, j'avais envie d'une vie comme cela, un peu à l'européenne, où le mari et la femme s'entraident, où, quand tu rentres à la maison, il n'y ait pas la mauvaise surprise d'y voir une autre femme. Soit parce que la famille de ton mari lui en a donné une comme chez les Gurunsi, soit parce que ton mari trouve une fille à son goût et qu'il l'entraîne chez lui, qui est chez toi. Et toi, l'épouse, tu dors sur la natte quand elle jouit de ton lit ; tu dois entretenir une bouche de plus et lui donner la plus grosse part de ton mari et ensuite torcher ses gosses ! Voilà, c'étaient là mes idées.

Je n'avais pu aller à l'école que jusqu'en seconde. Pour des filles de mon époque, c'était bien (les Français venaient juste de partir⁵⁰). Mon père voulait que je poursuive.

Mon père avait un ami, un Mossi du Burkina. Entre Burkinabè, à l'époque on disait entre Voltaïques⁵¹, on était solidaires. Une enseignante française que j'avais eue m'avait dit qu'entre « pays » on s'entraide à l'extérieur du pays natal ; à l'époque c'était le cas.

Les Moose ne parlent jamais que le mooré, leur langue. Nous, les Toussians, quand on ne parle pas le Toussian (nous sommes de la région de Banfora, à la frontière du Burkina et de

⁵⁰ Cette expression désigne ici les années d'indépendance, vers 1965.

⁵¹ Le Burkina s'appelait autrefois la Haute-Volta et les Burkinabè des Voltaïques.

la Côte d'Ivoire), on parle le dioula. Tout le monde sait que le Burkina, la Haute-Volta à l'époque c'était pareil, est séparé entre ceux qui parlent mooré, la langue des Moose, ou le dioula, qu'on parle aussi au Ghana, et qui est proche des langues du Mali ; c'est comme le bambara que l'on comprend sans difficulté.

Ce mossi, Mamadou, était amoureux de moi et m'a épousée, mais pas sans mal car mon père ne voulait pas donner sa fille à un mossi. Il disait que ce genre de mariages, cela ne marche pas. On peut être ami avec ceux qui ne sont pas de votre ethnie, mais pas plus. Il disait que quand les deux conjoints sont d'ethnies comme les Bwaba, les Bobo ou les Gouins, tous qui parlent dioula, c'est déjà pas facile, mais eux les Moose et nous les Toussians, nous étions vraiment deux races différentes. Il pensait comme cela mon père.

Mamadou et moi, nous avons fait un enfant, puis un second. Au troisième, mon père a cédé et je suis partie vivre avec mon mari qui était aussi aux chemins de fer de la RAN⁵², le Rail Abidjan-Niger, ce Niger qu'il n'a jamais atteint malgré les efforts de Sankara⁵³.

Les prédictions de mon père ne se sont jamais réalisées car Mamadou a toujours été un très bon mari. Mais, à soixante ans, mon mari est mort. Moi, j'en avais cinquante, nos enfants devenaient déjà grands. Alors, je suis retournée chez mes parents, mon père était mort mais ma mère était toujours

⁵² On dit effectivement "la" RAN...

⁵³ Thomas Sankara a tenté de poursuivre le rail Abidjan-Niger au-delà de Ouagadougou, point final laissé par les Français à la décolonisation, mais il n'a pu le prolonger conformément à ses vœux. Cet épisode est connu sous le nom de la « bataille du rail ». Sankara a été assassiné le 15 Octobre 1987

vivante, et elle vivait chez mon frère Adama. Cela s'est bien passé et j'ai été bien accueillie.

Mon frère a dit que mes beaux « rappliqueraient », c'était le terme français qu'il employa, quand la pension tomberait pour me la piquer. Il avait tort car les frères de mon défunt mari m'avaient dit de faire valoir mes droits et ceux de leurs neveux comme étant mes enfants et ils ne réclamèrent rien. Cependant, ils me demandèrent de venir les rejoindre : pour eux, les enfants d'un mossi sont des Moose, et ils voulaient que leurs neveux fussent éduqués comme tels et pas comme des Bobolais dont, en tant que mossi, ils n'ont pas trop bonne opinion, et je ne leur donne pas tort. Les Bobolais, ça cause bien, mais pour le travail...

C'est à ce moment-là que la pension de mon mari est enfin arrivée et mes beaux-frères sont venus aussi me retrouver chez mon frère à Bobo-Dioulasso. Ils sont venus, mais pas pour l'argent ! Adama n'en a rien cru. C'est moi et mes enfants que ma belle-famille voulait. Mes beaux ont été très gentils. Ils ont même dit à Adama de prendre une partie de l'argent de la pension, de construire pour ma mère, pour la mettre à l'aise. Ils ont proposé la moitié de l'argent de la pension, en me disant qu'ils me reverseraient intégralement la part que je donnais à ma mère ; j'étais bien d'accord, je voulais que ma mère soit à l'aise. Je savais que les beaux m'aideraient avec mes enfants. Ce que les parents de mon mari voulaient, c'est que les enfants que j'avais eus de lui soient des Moose et qu'ils soient bien élevés, Bobo⁵⁴, c'est vrai, est une ville pas très recommandable pour former la jeunesse, et

⁵⁴ Bobo est l'utilisation abrégée de Bobo-Dioulasso. (C'est aussi le nom d'une des ethnies du Burkina, les Bobo.)

des orphelins, on doit plus veiller sur eux. J'étais bien d'accord et même Adama était d'accord avec cela. Mais il a refusé de céder de son côté.

Adama ne voulait pas de l'argent des Moose. Certes, il n'était que boy-cuisinier chez des blancs mais cela leur suffisait à tous, disait-il. Alors, j'ai intercédé, je lui ai proposé moi-même de le dédommager, pour ma mère au moins. Adama a fini par éclater : « Tu as épousé un Mossi quoique Papa te l'avait interdit, tu as des enfants qui sont Moose, et c'est une bonne famille : ils ne te traitent pas comme une Toussian mais comme si tu étais une Moose, c'est gentil à eux. Mais tu nous as reniés, à nous aujourd'hui de te renier. » Il a parlé en français pour que ma mère ne comprenne pas. Naturellement, ma mère a tout compris, mais elle était d'accord, elle n'a rien ajouté et elle a fait semblant d'être ailleurs.

Je suis donc partie. Je ne reverrai jamais ma mère vivante. J'ai même peur que ma propre famille ne me dise pas quand elle sera mourante ou morte, elle est si vieille et en si mauvaise santé ! Alors, j'envoie de l'argent aux voisins pour qu'ils me disent quand cela arrivera. C'est ma mère, c'est mes frères. Quoi qu'ils en pensent !

Je ne suis pas une Mossi, même si mes enfants sont moose ! Personne, dans la cour où je vis à Ouagadougou, ne me fait sentir que je ne suis pas comme eux ; ils me traitent mieux que personne ne le ferait. J'ai la pension de mon mari, l'appui financier de tous, personne ne me prend rien et tout le monde me respecte, mais c'est ainsi. Ma famille me manque.

L'autodafé

Je m'appelle Malika, mon mari Moulay. Nous nous entendions bien et avions quatre enfants qui étaient heureux. Un jour, mon mari a rencontré une jeune fille qu'il se mit à fréquenter. Naturellement, je n'étais pas au courant de cette liaison. Moulay voulut l'épouser mais Fatimata ne voulait pas être seconde épouse ! Elle voulait que nous divorcions, mais le mariage étant légal, il ne pouvait divorcer tout seul !

Mon mari ne pouvait pas me répudier comme ça, sans mon accord : en plus je suis institutrice. Si nous avions une belle maison, c'est que Moulay et moi nous l'avions construite ensemble sur un terrain à mon nom. Pour tout le mobilier et la cuisine, j'avais les factures à mon nom également. Mon mari savait bien cela, mais il s'était bien gardé d'informer ma co-épouse qu'il la mettait dans nos murs et qu'elle allait vivre dans mes meubles.

Des amis me conseillèrent de résister, de ne pas abandonner la place, quelques mauvais traitements que je subirais. Mon mari me battait, il me cognait même la tête contre les murs pour me convaincre de partir. J'ai tenu bon. Mes frères veillaient au grain et Moulay se méfiait quand même.

La fille a finalement accepté d'être seconde épouse quand elle a compris que c'était ça ou rien du tout. Financièrement, mon mari était bien à l'aise et c'était mieux pour elle d'être seconde épouse chez un homme aisé, que de rester dans l'état où elle se trouvait. J'ai bien compris qu'elle se disait qu'elle aurait ma peau et que je finirais par quitter mon chez-moi qui

deviendrait son chez-elle. Et c'était bien la raison pour laquelle cette Fatimata était avec lui : l'argent, la maison meublée et tout.

Après quelques mois de ménage à trois, j'ai pu attirer l'attention de Moulay sur le fait que cette fille ne l'aimait pas et n'aimait que son argent. Naturellement, il ne m'a pas cru. Alors un jour, j'en ai eu marre : j'ai profité de leur absence à l'un et à l'autre pour agir.

J'ai déménagé tout ce que nous avions acquis lui et moi ensemble. Autant dire qu'en dehors des robes de Fatimata et de quelques vêtements qu'il s'était acheté, j'ai tout embarqué, même le bout du toit qui était composé de tôles que j'avais achetées moi-même. J'avais rapporté de vieux meubles et pris les quelques tables et chaises pourries que nous possédions, j'ai tout mis dans la cour et avec du gasoil, tout a brûlé et bien, avec de belles volutes de fumées noirâtres.

Quand ils sont rentrés, mon mari s'est étonné de voir la maison vide et sans pratiquement plus de toit. Je m'attendais à une réaction violente de sa part, mais même pas, il était trop sidéré, comme par hasard mes frères me rendaient visite ce soir-là. Il m'a interrogée, alors je lui ai dit que la vie à trois était différente de la vie à deux ! Nous commencions une nouvelle vie et à nouvelle vie, nouveaux meubles ! J'avais brûlé les anciens ! Quant aux tôles, je les avais revendues pour me nourrir puisqu'il oubliait que j'existais et ne faisait plus son devoir d'homme marié et bon musulman qui doit fournir le maïs, le riz et l'affection à égalité de traitement pour les épouses.

Ma co-épouse était folle de rage, elle criait sur Moulay. Elle vit bien que mon mari, sauf celle de me tuer, n'avait pas de solution. Mais... pour me tuer... ma famille était là, et il n'était pas question qu'il se laisse aller à vouloir me casser la tête.

Alors, la Fatimata est partie en insultant mon mari parce qu'il était pauvre et qu'elle-même ne faisant rien, elle ne pouvait pas espérer acheter l'équivalent de ce qu'elle avait trouvé et que je venais de brûler. Mon mari l'a suppliée mais elle n'a rien voulu entendre : pas de meubles, pas de femme !

Quelques jours après, mon mari m'a remerciée de lui avoir ouvert les yeux et tout est rentré dans l'ordre ; mais j'ai l'œil désormais. Chat échaudé craint l'eau froide comme on dit ! Il sait qui dirige cette maison maintenant et en faveur de qui sont les papiers.

L'« argentivore »

Le mariage civil est toujours recherché par les familles des femmes, car lui seul leur donne une garantie que leur fille ne se retrouve pas à la rue à la suite d'un caprice du mari. Lui seul est reconnu par la loi au Burkina. Mais parfois, elles sont bien obligées d'accepter le seul mariage religieux quand la fille n'a pas trop bonne réputation.

Mamounata et Aminata étaient deux sœurs de parents intellectuels. Leur père était huissier et leur mère infirmière.

L'une d'elles, Aminata, la petite sœur, avait vécu avec un Belge qui était fort jaloux. Il est vrai qu'elle était très « argentivore » et que jamais ce qu'il lui donnait ne lui suffisait ; alors, elle finit par le quitter. Après quelques passades, plus ou moins publiques, elle tomba amoureuse d'un garçon, célibataire certes, mais avec un enfant ; la famille du jeune homme ne voulait pas d'elle. Le garçon lui-même n'était pas pour le mariage. Alors elle s'est levée⁵⁵ : elle a été voir des marabouts pour se faire épouser et a réussi.

L'autre fille, Mamounata, avait été mère d'un enfant mais le monsieur ne l'avait pas épousée, et les parents de

⁵⁵ « Se lever » : burkinabisme signifiant que l'on recourt à des pratiques occultes pour aboutir à ses fins (on dit aussi en français du Burkina : *waker*, envoûter). Le contraire se dit « rester assis », c'est-à-dire que l'on ne fait rien. Quand on emploie l'une et l'autre de ces expressions, on signifie que l'action engagée (pour « se lever »), ou non engagée (pour « rester assis ») est répréhensible. Dans le premier cas, il vaut mieux s'abstenir car on cherche à acquérir quelque chose qui ne vous revient pas ; dans le second cas, on suppose que vous êtes un peu bête de ne pas recourir à des pratiques occultes pour défendre votre bien : par exemple votre ménage, l'amour de votre mari...

Mamounata ont donc dû garder l'enfant avec eux comme si c'était le leur⁵⁶.

Ceci étant, les parents voulaient à tout prix marier leurs deux filles et ils ont réussi, malgré les aventures amoureuses que les deux sœurs avaient eues. Elles finirent par se marier le même jour, ce qui permettait de réduire les dépenses. On ne doit pas oublier que le mariage religieux musulman dure une semaine et qu'on y festoie beaucoup, ce qui coûte beaucoup d'argent. Les deux filles ont donc été mariées en même temps, le même jour, mais seulement religieusement. Un double mariage qui a duré une semaine (on les a enfermées le lundi et libérées le dimanche⁵⁷), le père a même sacrifié un bœuf pour la cérémonie, tout en disant que le mariage civil se ferait plus tard.

Ce qui choqua les connaissances des parents, est le fait qu'ils s'étaient contentés du mariage religieux. Or, tout le monde sait que le mariage religieux n'est pas valable devant la loi et ne donne aucun droit à la fille vis-à-vis de son « mari ». Mais les parents devaient en avoir marre et se sont ainsi débarrassés du problème de leurs filles immariables. Les deux sœurs se présentent toujours sous leur nom de jeune fille puisque aucun papier ne montre qu'elles sont mariées.

⁵⁶ Selon le code de parenté de certaines ethnies les enfants d'une mère célibataire sont membres de la famille paternelle de la femme et non de celle du père – même si celui-ci est connu et même s'il épouse ensuite la mère. Ce qui compte c'est la situation juridique de l'enfant à la naissance, laquelle dépend de la situation matrimoniale de la femme en ce moment là.

⁵⁷ Pour un mariage musulman on procède ainsi.

La belle-sœur rossée

Fati était la fille d'un entrepreneur qui voulait épouser un des employés de son père, ce dont il avait été fort mécontent. Il avait convoqué toute sa parenté et devant elle avait signifié à son employé qu'il n'appartenait pas à une catégorie aussi élevée que lui et sa fille. Le jeune homme dut donc renoncer.

Finalement, Fati a épousé le fils de la grande amie de sa mère, laquelle était en fait derrière l'éviction du jeune employé...

Le nouveau couple habitait une maison à étage dans la cour du père du mari ; ce qui provoqua la jalousie de la sœur du mari qui voulait aussi habiter à l'étage et provoquait sans cesse des querelles domestiques ! Des jumeaux naquirent et peu après l'accouchement, le mari partit en Europe... en Italie. Il donnait de ses nouvelles, mais ne précisait jamais s'il reviendrait et quand.

La belle-sœur profita de la situation pour insulter Fati qui, un jour, fatiguée, la rossa d'importance. Il faut dire que Fati est grande et la belle-sœur plutôt petite. La famille du mari a chassé Fati et ses garçons. Le drame de Fati, c'est qu'elle est toujours amoureuse de son mari, dont on dit qu'il est parfois revenu mais sans le dire à sa femme, qu'il ne libère donc pas : Fati attend en faisant du commerce entre le Burkina et le Togo. Mais tout le monde sait que le mari ne reviendra pas, il a refait sa vie quelque part en Europe.

La bonne poire

Diénéba en revenant d'un match de basket-ball un soir, fit de l'auto-stop, c'est Sylla qui la prit en voiture. Il l'a déposée chez elle mais ils se revoyaient de temps en temps. Quand Diénéba a appris que cet homme avait une bonne situation dans un organisme international où il gagnait trois millions CFA par mois, pour elle c'était une chance à ne pas laisser passer. Elle avait donc envoûté Sylla pour qu'il l'épouse.

Quand elle vit qu'elle avait bien ferré le poisson, sa mère appela Sylla pour lui dire que Diénéba était enceinte de ses œuvres. Sa fille et elle, poursuivit-elle, craignaient que le père de Diénéba ne les chasse toutes les deux s'il apprenait que Diénéba était enceinte hors mariage, car c'était un homme très traditionnel, rigoriste et très croyant, qui même était allé à La Mecque.

Or, Sylla avait une maîtresse catholique, Chantal, dont il avait deux fils, qui vivaient chez Sita, leur grand-mère paternelle. Comme Chantal était catholique, donc une *busumani*, c'est-à-dire une non musulmane (et les musulmans disent que les *busumani* ne prient pas), il ne l'avait jamais épousée.

Sylla a donc épousé Diénéba, religieusement. Il n'avait jamais vérifié la prétendue grossesse de son épouse (qui ayant les trompes bouchées ne pouvait pas avoir d'enfants). Mais après quelques semaines, le ventre n'avait pas grossi, mais le mari était complètement aveuglé par les sortilèges de Diénéba qui, certaine de ses charmes (charmes au sens de maléfices car elle est loin d'être une beauté), menait la vie dure à Sylla et l'exploitait honteusement. Elle était capricieuse et détournait

tout l'argent de son mari pour irriguer sa propre famille. Elle lui faisait même les poches. Mais, du fait du travail sorcier de sa femme, le pauvre Sylla était sans volonté. Diénéba pensait que son mari était si riche qu'il ne pouvait pas s'apercevoir de ses vols. Elle chassa le cuisinier, disant qu'il faisait venir des femmes pour son mari. Enfin, quand sa mère est allée à la Mecque, c'est Sylla qui paya un lit, etc. Alors que quand il donnait quelque chose à ses sœurs, Diénéba lui faisait des scènes.

Diénéba rejeta même les enfants de son mari et les fit souffrir ; si bien que les enfants refusaient de venir en vacances chez leur père. Ils préféraient rester chez leur grand-mère. Mais Sita, la grand-mère, est tombée malade et ne pouvait plus suivre le travail scolaire des deux garçons. Sylla décida alors de faire venir ses enfants chez lui pour les mettre à l'école. Diénéba ne fut pas enthousiaste. Elle ne pouvait pas empêcher la venue des enfants, pour une fois son mari ne l'avait pas laissée faire. Deux ans après la venue des enfants de Sylla, Diénéba fit venir la fille de sa petite sœur pour la mettre à l'école, sans même demander l'avis de Sylla qui avait été mis devant le fait accompli et qui, naturellement, payait la scolarité de la nièce de Diénéba.

Diénéba traitait différemment sa nièce et les enfants de son mari. Elle faisait deux cuisines différentes, une pour sa nièce et elle et une autre pour son mari et ses enfants. Un beau jour, elle refusa de cuisiner pour Sylla et ses enfants en disant qu'elle n'était pas leur domestique.

La situation devenait intenable à la maison. Sylla ouvrait enfin les yeux sur ce qui se passait. Il envoya plusieurs lettres aux parents de Diénéba pour se plaindre de leur fille. Lorsqu'ils allaient en vacances, des réunions de famille se tenaient, des

remontrances étaient faites à Diénéba qui promettait de changer. Mais aucun changement ne se produisait parce c'était plus fort qu'elle, qu'elle avait sa mère de son côté et qu'elle était certaine de sa sorcellerie. Il était inconcevable pour elle que l'argent de son mari serve à entretenir une famille qui n'était pas la sienne, même si c'était celle de son mari ! Lassée, la famille de Diénéba se refusait à faire de nouvelles réunions de famille, vu leur inutilité.

Un jour, Sylla n'en pouvant plus, mit toutes les affaires de sa femme et de sa nièce dehors. Il était enfin libéré de Diénéba. Elle essaya de regagner sa place au foyer mais en vain. C'est à partir de ce moment que Sylla comprit qu'il avait été envoûté par Diénéba. La rupture du mariage fut donc décidée, au grand soulagement de la famille de Sylla qui avait toujours veillé à ce que leur rejeton ne fasse pas de mariage civil. Comme ce n'était qu'un mariage religieux et que la famille de Diénéba n'avait aucune envie de s'entremettre dans le couple, Sylla reprit son indépendance et ne revit plus son épouse.

Sylla finit par revoir Chantal, à qui il a fait un troisième enfant.

Le fils

Un businessman avait deux épouses, la première était illettrée, la seconde tout autant, mais elle était plus jeune et la préférée de son mari. La première était une vraie femme burkinabè : elle ne se plaignait jamais. Pourtant, son mari ne manquait jamais une occasion de la brimer ou de l'humilier. Le businessman aimait beaucoup recevoir ses amis et faisait souvent de grandes fêtes. Quand il recevait, il écartait sa première épouse et l'enfermait à clef dans une pièce pour que personne ne la voit.

Cette première avait, parmi ses enfants, un fils, l'aîné qui avait une bonne situation en France ; il avait brillamment réussi comme son père, mais dans les études. Ce fils venait voir ses parents lors de ses congés, mais il ignorait tout, car sa mère ne se plaignait jamais.

Finalement, des gens ont trouvé que la situation faite à l'épouse était exagérée et ont écrit au fils qui est venu et a logé chez des amis à lui à Ouagadougou. Il a attendu que son père donne une réception, ce qui n'a pas tardé.

Comme à l'accoutumée, le businessman avait enfermé sa première femme dans une pièce. La fête débutait bien et le fils est arrivé sans prévenir, bon dernier. Tout le monde était assis et la seconde épouse faisait les honneurs aux invités. Le fils a regardé tout le monde, cherchant sa mère. « Où est-elle ? » Tout le monde a compris que c'était de sa mère qu'il parlait. Trois fois, il a dû poser la question. Le père, tétanisé, n'arrivait pas à répondre. Finalement, pressé de questions, il a dû avouer

qu'il l'avait enfermée à clef dans une pièce. Il a dû la libérer sous la pression de son fils, et tout le monde a vu qu'il la faisait sortir d'une pièce qui était un petit magasin.

Humilié en public, le père a voulu chasser son fils, mais le fils, tout moderne qu'il était, a dit : « Ma cour est ici, car c'est la cour de mon père. Ta cour, à toi, c'est au village, où est celle de ton père. Celui qui doit partir s'il n'est pas content, c'est toi. Moi, je reste chez moi. »

Il est donc resté et n'est parti que plusieurs jours après : le père était bien prévenu que, s'il se permettait de refaire quelque brimade à sa mère, son fils le fusillerait. Le père a su que son fils ne plaisantait pas et il n'a plus jamais ennuyé sa première épouse.

Le bras gauche du gaucher

Mamadou avait épousé Cécile ; ils étaient tombés d'accord que chacun resterait dans sa religion et pratiquerait sa foi sans aller embêter l'autre en quoi que ce soit.

Après quelques années, Mamadou a voulu que sa femme devienne musulmane. Sa femme lui a rappelé le contrat qu'ils avaient et a refusé. Alors, pour la convaincre, Mamadou a employé la force. Il la battait, de plus en plus durement jusqu'au jour où il lui a cassé le bras.

Deux ou trois jours après, les trois sœurs de Cécile sont venues lui rendre visite. Cécile a dû avouer pourquoi et comment son mari lui avait cassé le bras. Elles savaient bien que leur sœur avait des problèmes conjugaux et qu'il voulait qu'elle s'apostasie, mais elles ignoraient que Mamadou en était arrivé à de telles extrémités. Furieuses, elles décidèrent de rendre à leur beau-frère le prix exact de sa méchanceté.

Elles ont attendu que Mamadou revienne du travail. Quand il est entré chez lui, elles l'ont apostrophé et lui ont reproché son attitude. Le ton est monté, les trois sœurs ont entouré Mamadou, s'en sont saisi et lui ont cassé un bras.

Il avait donc bien compris ? Il était d'accord, il souffrait mais promit ce qu'elles voulaient.

Au moment de partir, l'une a dit : « On lui a cassé le droit comme il l'a fait à Cécile. » Mais une autre lui répliqua : « Mais Mamadou est gaucher ! Son bras droit, c'est le gauche ! C'est donc ce bras-là qui travaille qu'il faut lui briser ! » Elles en

furent toutes trois d'accord, et, laissant là leur Yamaha, elle retournèrent dans la cour. Mamadou attendait qu'elles fussent parties pour appeler au secours. Il les vit revenir et ne comprenait pas ce qu'elles venaient faire. Mais quand elles lui cassèrent le bras gauche, là, il comprit, il faut dire qu'elles furent prolixes quant aux explications qu'elles lui fournirent.

Quand il entendit les motocyclettes s'éloigner, Il lui fallut crier pour demander de l'aide, il ne pouvait même plus téléphoner. Ses cris le faisaient souffrir. Par la suite, Mamadou, qui ne porta pas plainte, fut prudent dans le respect mutuel des religions dans sa cour. Il n'a plus jamais levé la main sur Cécile.



Le célibat féminin à Ouagadougou⁵⁸

C'est par le mariage que dans les sociétés africaines traditionnelles les hommes et les femmes accédaient à un statut d'adulte. Pour les femmes, le mariage et la maternité étaient incontournables pour se conformer aux valeurs du groupe. En ce qui concerne la maternité, Catherine et Bernard Desjeux et Doris Bonnet, 1983, avaient déjà noté que *le statut social* [de la femme] *évolue en fonction des étapes de sa vie génésique*.

Classiquement, dans les sociétés africaines, le célibat tant pour les femmes que pour les hommes, était socialement le signe d'une exception nullement valorisée. *A fortiori*, la femme seule ne pouvait être acceptée que si elle était veuve ou divorcée âgée. La femme ne devenait « non mariée » que lorsqu'elle était veuve, ménopausée ou presque. Même dans ce cas, en milieu rural, la femme n'était jamais rejetée du groupe d'accueil ou d'origine. Quant aux jeunes veuves, elles étaient données en mariage à un des frères du défunt, avec ou sans leur consentement ou bien laissées libres de se choisir un conjoint ailleurs mais elles étaient obligées de s'en choisir un. Même dans le cas le plus fréquent de la virilocalité (la résidence y est alors celle du mari) qui pouvait couper ces femmes de leur famille,

⁵⁸ Cette étude est fondée en partie sur un mémoire de maîtrise de sociologie réalisé sous la direction du Pr. André SOUBEIGA et soutenu à l'Université de Ouagadougou.

elles restaient dans la mouvance de leur famille d'alliance ou d'accueil. Être seule sans jamais avoir été mariée était impensable dans nos sociétés traditionnelles. L'indépendance de la femme était inconcevable.

Le mariage était une relation interfamiliale, c'était un accord, *via* des individus, entre groupes, une alliance entre communautés. Les intéressés, homme ou femme, n'avaient pas voix au chapitre. La décision était souvent prise sans eux et ils étaient les derniers à la connaître⁵⁹. Il ne faut pas dramatiser cette situation car les individus la vivaient comme « normale », étant conditionnés à assumer sur le plan personnel les relations et accords de leurs familles respectives.

Cette situation n'a rien d'exceptionnel non plus par rapport aux populations du monde entier : le mariage était toujours une alliance entre familles : plus que des individus, c'était des terres, des propriétés, des lignées, des royaumes que l'on unissait. L'épanouissement personnel était lié à celui de la cellule conjugale. Même récemment, et encore chez les paysannes, l'éducation des femmes était essentiellement fondée sur la préparation d'une vie au foyer (respect, devoirs et soumission au mari...) Les femmes traditionnelles n'avaient pas la conception du bonheur individuel et au foyer que les femmes ont de nos jours. Elles en avaient une différente.

De nos jours, la situation est différente. Nous constatons, dans les villes africaines comme Ouagadougou, l'émergence d'un phénomène qui est celui de la femme seule : femme qui n'est pas mariée, qui vit seule et qui dispose de son propre

⁵⁹ Voir par exemple le roman de Catherine FOURGEAU, *Dobadjo, la première épouse*, L'Harmattan, qui est centré sur la vie d'une femme ouémé de Porto-Novo, Bénin.

logement et de ses propres revenus. Ce célibat féminin s'accompagne parfois de maternités hors mariage.

Les questions que l'on peut se poser à propos de ce phénomène nouveau sont :

- Qu'est-ce qui a amené des femmes à vivre seules ?
- Quelles sont les difficultés auxquelles elles se trouvent confrontées ?
- Comment assument-elles les contraintes de leur vie de « célibataires », ayant quelquefois charge d'enfants nés de pères différents ?

Notre étude s'est déroulée à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso. Elle se fonde sur des interviews semi-directives de femmes seules avec ou sans enfants.

Ouagadougou

La population de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso compte environ un million d'habitants avec globalement autant d'hommes que de femmes. Ouagadougou compte 39% de catholiques, 55% de musulmans, 4% de protestants, 2% d'animistes⁶⁰.

Située sur le plateau central, Ouagadougou est peuplée essentiellement par l'ethnie mossi qui domine politiquement le pays, et on appelle aussi ce plateau le Plateau Mossi. Il y a une minorité originaire des provinces du Sud-Ouest qui est globalement dioulaphone.

Toutes les ethnies sont patrilinéaires et virilocalles. La polygamie est courante et plusieurs formes de mariage unissent

⁶⁰ cf *Enquête démographique de mars 1991. Données brutes nuptialité*, Volume 2.

les conjoints (par don, par héritage, par choix mutuel). La sanction sociale peut-être coutumière, religieuse ou civile, mais l'union libre est fréquente.

Même si les conjoints se choisissent, leur choix mutuel doit être entériné par leurs familles respectives. Car choisir un conjoint en dehors du cercle autorisé par son groupe familial reste dangereux et désavantageux pour les femmes quand les familles ne sont pas consentantes. En cas de divorce ou de décès de l'époux, la femme peut se retrouver reniée par son groupe d'accueil tout en étant rejetée par son groupe d'origine. Les enfants peuvent lui être enlevés car la filiation est non seulement patrilinéaire, mais elle donne tous les droits à la famille du père. La famille de l'homme s'estime en droit de reprendre les enfants tout en rejetant la mère. Les enfants sont également un moyen pour la famille de l'époux de s'approprier la pension ou la prime de décès (quand le défunt est fonctionnaire ou employé). De ce fait, la veuve peut être dépossédée de tous les biens matériels et financiers laissés par le défunt mari. Tout ceci a été modifié par une loi édictée en 1990, donnant à la mère des droits que lui refusaient les traditions coutumières. Mais la loi ne peut jouer, comme on l'a lu dans les histoires précédentes, que quand la femme dispose d'une surface sociale qui lui permet de résister aux pressions coutumières. Elle et elle seule peut donc régler la question de la garde de ses enfants dans le cas où elle veut quitter son conjoint. De toutes les façons, le règlement n'est jamais définitif : la femme doit se battre à tout moment pour les conserver.

Si jamais la femme se remarie, le second époux ne peut accepter les enfants d'un autre homme, non par vindicte personnelle ou 'méchanceté' mais parce que ceux-ci lui seront en

probabilité enlevés par la famille de leur père surtout si les enfants réussissent à l'école et donnent ainsi des espérances de réussite sociale : la famille paternelle ne tenant pas compte que, retiré de ce milieu dans lequel il réussit, l'enfant ne va plus forcément connaître la même réussite. On comprend donc que les maris acceptent la femme mais en refusent les enfants : la règle du jeu est trop connue par tout un chacun.

Définition

Dans cette étude, j'entends par célibataire toute femme âgée de 30 à 50 ans, qui vit seule ou en concubinage et qui ne s'est jamais mariée aussi bien sur le plan civil, religieux que coutumier. Par cette définition, je considère les trois formes de mariage comme étant toutes valables et j'exclus par la même occasion les divorcées et les veuves, car celles-ci ont déjà vécu l'expérience du mariage, ne serait-ce qu'une fois.

Problématique

Dans les sociétés traditionnelles burkinabè, les femmes avaient un statut inférieur à celui des hommes. Elles recevaient une éducation familiale les préparant au mariage. Le célibat, tel qu'il apparaît de nos jours, n'existait pas selon les normes sociales. Surtout pour les femmes, le mariage était précocement. L'âge au mariage plus tardif pour les hommes faisait que des célibataires existaient chez eux. Mais vers 30 ans tous les hommes étaient mariés. Selon Isabelle BARDEM (1994) : *Si des rares cas de célibat se produisaient de temps à autre, ils étaient considérés comme des aberrations ou des accidents malheureux au même titre que l'infirmité physique ou la débilité mentale.* Les femmes avaient donc

un rôle d'instrument de reproduction de la communauté, c'étaient leurs potentialités procréatrices qui étaient négociées par les communautés. Selon Claude MEILLASSOUX (1980 : 20) : *...la subordination à l'homme des capacités reproductrices de la femme (...) s'accompagne d'une même incapacité pour la femme d'acquérir un statut à partir des rapports de production.* Et il continue : *...étant soumise à ses rapports de conjugalité (...) le produit de son travail n'entre dans le circuit domestique que par le truchement d'un homme.*

En tant que personnes, les femmes avaient droit à peu d'égards et de prérogatives. Mais, insistons de nouveau, nous ne devons pas projeter nos sentiments d'aujourd'hui sur une situation qui était vécue comme normale par ses acteurs. La définition du bonheur ne saurait être externe aux normes de la société.

Cette situation traditionnelle et rurale est complètement bouleversée par l'urbanisation, car nous constatons qu'en milieu urbain, les femmes ont un statut différent de celles du milieu rural. En effet, la ville offre de multiples possibilités telles que l'accès à l'école pour les filles, ce qui entraîne l'éveil, l'instruction, l'emploi, toutes choses qui permettent à la femme de bénéficier de nouvelles potentialités, donc de nouveaux droits, puisqu'elle se trouve en condition d'exiger les droits que la loi lui accorde. Cela se traduit par une plus grande autonomie sur les plans social, économique et politique.

En ville, d'une manière générale, se font jour des tendances individualistes qui affaiblissent les solidarités et les pouvoirs familiaux. Les citadins obtiennent des libertés individuelles qui ne leur étaient pas reconnues antérieurement. En particulier, leurs choix affectifs ou matrimoniaux s'affirment de

génération en génération. Tout ceci concourt à donner aux femmes en milieu urbain les moyens de s'exprimer, de s'affirmer, de s'affranchir de la tutelle familiale et finalement des hommes. Ce nouveau cadre entraîne donc un changement au niveau du comportement matrimonial des femmes en milieu urbain.

Une donnée statistique apparaît : tous les recensements africains révèlent l'existence d'un nombre non négligeable de femmes célibataires avec ou sans enfants⁶¹. Pourtant, même en milieu urbain, le mariage reste un moyen pour une femme d'accéder, par le statut d'épouse, à un statut social incontestable, même pour celles disposant d'une instruction de haut niveau. Ce qui signifie donc que l'existence de femmes célibataires manifeste un changement considérable dans la sociologie des populations africaines. Le phénomène commence à apparaître aussi dans les campagnes, et pas seulement pour des fonctionnaires envoyées en poste dans les provinces, mais pour d'autres qui vivent sans mari et sans répondant, père, frère ou oncle.

Méthode d'enquête

J'ai utilisé le guide d'entretien comme technique unique de recueil des informations. Cet outil, souple et ouvert, me donnait également la possibilité de « rebondir » sur les propos des enquêtées. L'entretien était axé sur les points suivants : les causes du célibat ; les difficultés rencontrées par les célibataires ; le vécu du célibat par les femmes ; les perspectives des célibataires.

⁶¹ Cf. *Regard* n° 18, Août-Septembre 1996.

Une cinquantaine de célibataires a été repérée mais seulement 29 ont pu être enquêtées, malgré les deux mois et demi d'enquête.

Aborder la question du célibat avec des femmes d'un certain âge n'était pas facile à cause de la délicatesse du sujet et de notre âge relatif : ayant l'âge moi-même d'être leur fille, elles n'étaient pas toujours disposées à en parler. J'ai enregistré des refus pour deux réponses : certaines femmes ont catégoriquement refusé parce qu'elles ne voulaient pas parler d'elles, les autres trouvaient que j'étais trop jeune pour qu'elles m'exposent leur vie. Notons que, malgré les réticences, quand j'avais réussi à enclencher l'entretien et celui-ci se déroulait en toute confiance.

Description de l'échantillon

Les femmes de l'échantillon étudié sont d'origines très diverses au point de vue de l'ethnie, de l'âge, de la famille, du lieu de naissance, de résidence, du niveau d'instruction, de la profession et du revenu, de la religion et de la maternité.

Les Moose constituent les 3/5^{èmes} de l'échantillon, suivent les Gourounsi, qui sont également bien représentés dans la région de Ouagadougou. Les autres femmes sont chacune d'une ethnie différente.

La tranche d'âge de trente à trente-neuf ans constitue les 7/10^{èmes} de notre échantillon et celle de quarante à cinquante ans les 3/10^{èmes}. Il faut noter que la tranche d'âge de quarante à cinquante ans est composée essentiellement de femmes ayant un niveau d'instruction supérieur, mise à part une seule qui n'a que le niveau primaire. Cela s'explique par le fait qu'une scolarisation poussée retarde considérablement l'âge du premier

mariage sans compter que d'autres facteurs peuvent entrer en jeu. D'autre part, pour une femme illettrée, être célibataire est impensable : elle ou sa famille, trouvera un conjoint, fût-ce à n'importe quel rang d'épouse chez un polygame.

Du point de vue familial, $3/5^{\text{èmes}}$ des femmes sont issues de familles monogames et $2/5^{\text{èmes}}$ de familles polygames. Les professions des parents sont diversifiées. La plupart sont d'origine rurale, étant la première génération urbanisée. Notons un fait intéressant, la moitié de l'échantillon est née dans une grande ville : Ouagadougou, Bobo, Bamako.

La moitié des femmes vivent dans la cour familiale et l'autre moitié vit en dehors. Toutes sont soit en location simple soit en location-vente, soit encore dans leur propre cour.

J'ai pris les quatre catégories d'instruction utilisées au Burkina : il s'agit des niveaux supérieur, secondaire, primaire et les non scolarisées. Toutes connaissent le français, fait notable d'inclusion de ces femmes célibataires dans la sphère urbaine moderne. Les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur sont les plus nombreuses, elles représentent $4/10^{\text{èmes}}$ de l'échantillon, suivies de celles ayant un niveau secondaire ($3/10$), ou primaire ($2/10$) et les sans instruction ($1/10$). Le déséquilibre en nombre entre les deux premiers niveaux et les deux derniers, s'explique par le fait qu'au cours de l'enquête, j'ai plus facilement obtenu l'accord des premières qui acceptent leur statut et veulent en parler. Les secondes refusent leur statut en prétendant être mariées coutumièrement ou divorcées.

Sur le plan professionnel, $3/10^{\text{èmes}}$ des femmes sont des secrétaires, $1/10^{\text{èmes}}$ des comptables, $3/10^{\text{èmes}}$ des commerçantes et les autres $3/10^{\text{èmes}}$ représente les professions de femmes activement impliquées à un haut niveau de la vie urbaine (animatrice radio, journaliste, infirmière...)

En rapport avec le niveau d'instruction, deux types de revenus se dégagent : les petits revenus et les revenus moyens compris entre 10 000 et 98 000 francs CFA par mois⁶², 3/10^{èmes} des célibataires font partie de cette tranche. Le deuxième type concerne les gros revenus qui vont de 100 000 à moins de 500 000 francs CFA par mois⁶³. Seules les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur perçoivent ces sommes, elles représentent 3/10^{èmes}. Le reste des célibataires (elles constituent les 4/10^{èmes} de l'échantillon) n'a pas su ou n'a pas voulu me dire quels étaient ses gains.

Trois religions apparaissent au sein de la population, il s'agit des religions musulmane, catholique et protestante. La religion catholique domine avec 7/10^{èmes}, ensuite viennent les deux autres, musulmane 2/10^{èmes} et protestante 1/10^{èmes}. Pour des urbanisées, il est normal de ne pas trouver de déclarations de type ethnique. Il n'en reste pas moins que les musulmanes sont sous-représentées dans le phénomène de la femme seule.

Parmi les célibataires, certaines ont des enfants, une quinzaine. Le nombre d'enfants par mère est plus élevé chez les femmes du niveau primaire et les femmes n'ayant aucune instruction. Ce nombre varie entre un et six. Notons que quatre femmes ont adopté un enfant.

Être femme célibataire

Être célibataire est difficile. Les femmes se trouvent confrontées à des difficultés d'ordres social, économique, professionnel et personnel. Ne pas pouvoir se marier, c'est se voir refuser une véritable intégration sociale, être victime d'une

⁶² Entre 15 et 150 euros.

⁶³ 150 à 750 euros.

individualisation dictée par les contraintes économiques, ne pas être reconnue comme une véritable adulte et subir une certaine marginalisation de la part de l'entourage familial.

Plus de la moitié des célibataires souffrent de devoir vivre au sein de leur famille et avec leur entourage sans pouvoir revendiquer un statut d'épouse qui leur garantirait paradoxalement, par rapport à leur voisinage immédiat, une certaine autonomie et indépendance. Les femmes sont victimes d'une discrimination par rapport aux autres membres de la famille. Ce traitement se traduit par un manque de considération à leur égard quel que soit leur rang (aînée, cadette) dans la famille. Le manque d'intégration et de considération se fait sentir surtout lors des rencontres et événements familiaux. Quelques-unes d'entre elles le décrivent en ces termes :

Lorsqu'il y a une cotisation à faire pour un décès, on s'adresse à tout le monde sauf à moi parce que je ne suis pas mariée. On m'informe pour la cérémonie mais pas pour la cotisation, sauf s'il s'agit de ma famille. (39 ans, instruction secondaire, coiffeuse)

Ou bien :

Au début en famille, on accordait plus de respect et d'importance à mes autres frères et sœurs qui étaient mariés, bien que je sois l'aînée. On me mettait de côté parce qu'ils disaient qu'il faut être avec un mari pour comprendre certaines choses. Il a fallu que je m'impose. (48 ans, instruction supérieure, secrétaire de direction)

A cet ostracisme familial s'ajoute celui de l'entourage. Les célibataires sont victimes d'un manque de respect et de considération. Elles sont même carrément victimes d'injures : on voit en elles LE mal. Les femmes mariées les soupçonnent ou les accusent d'être des « voleuses de maris ». Quant aux hommes de tout âge, ils les considèrent comme étant des

femmes faciles. Plusieurs interprétations sont données à leur situation. Voici un témoignage :

Quand j'ai un événement chez moi, mon entourage et mes connaissances ne m'accordent aucune considération puisque je ne suis pas en règle devant la société. Même si je vais à leurs différentes manifestations, (baptême, décès, mariage...), à mon tour [quand un événement se produit dans leur vie], elles ne viennent pas à l'heure, ou envoient un enfant. Elles-mêmes ne viendront que le lendemain. Cela est plus dur lorsque c'est un événement malheureux. Tout ce que je possède sur le plan matériel, on pense automatiquement que c'est l'argent de la prostitution qui m'a permis de l'acquérir. J'ai même eu des accrochages avec mon voisin lors de la construction de la clôture de ma parcelle. Il proféra des injures à mon égard en me traitant de « sunguru ba » (fille de joie), [en disant] que seules les femmes de mon espèce sont capables de construire une villa. Pourtant je ne lui avais rien fait. (35 ans, instruction supérieure, communicatrice)

Pourtant je ne lui avais rien fait... C'est peut être cela même qui est reproché à cette dame.

Celles qui affirment ne pas avoir de difficultés avec leur entourage bien qu'elles soient célibataires, précisent cependant qu'elles font attention à leur comportement et sélectionnent soigneusement leurs relations. Elles essayent de surmonter l'hostilité latente qu'elles ressentent bien.

Les célibataires, en vivant seules ou en famille, avec ou sans enfants, connaissent des difficultés financières. Ces difficultés sont en rapport avec leurs revenus et les charges qui leur incombent. Ce n'est pas toutes les mères célibataires qui reçoivent une aide financière de la part du père de leurs enfants. Cette absence d'aide est systématique chez la plupart des célibataires du niveau primaire et les sans instruction qui, de plus, ont le plus d'enfants. Par ailleurs, très peu bénéficient d'un soutien financier de la part de leur famille. Souvent, c'est elles-

mêmes qui aident financièrement les membres de la famille qui n'ont aucun revenu comme si l'argent qu'elles gagnaient ne leur était pas nécessaire. Mais naturellement, c'est les célibataires du niveau primaire et les sans instructions qui arrivent difficilement à faire face à l'essentiel de leur entretien et à celui de leurs enfants ; elles connaissent des difficultés financières permanentes.

Les célibataires de niveau secondaire, quoique disposant d'un revenu moyen, ont des difficultés financières, ce qui concerne plus de la moitié d'entre elles. Ces femmes estiment que leur revenu ne leur permet pas de faire face à leurs obligations, principalement à cause des charges supplémentaires qui leur incombent en tant que célibataires. Mais leurs difficultés sont moins cruciales que pour les précédentes. Seules quelques femmes du niveau supérieur ont des difficultés financières ; celles-ci ne sont pas dues à l'insuffisance de leur revenu, mais au fait qu'elles aient presque toute leur famille à leur charge.

Les difficultés rencontrées sur le plan social se retrouvent dans le cadre professionnel. 3/10^{èmes} des célibataires font face aux agressions verbales et aux provocations de leurs collègues ou des clients de l'entreprise. Le fait de ne pas être mariées "les rend incompetentes" aux yeux de leurs collègues. Elles sont perçues comme étant des femmes faciles, légères et prêtes à tout pour réussir. Les exemples que voici nous donnent une idée des types de difficultés que ces femmes rencontrent au sein de leur milieu professionnel respectif :

Etant donné que j'occupe un poste de responsabilité, lorsque je donne des instructions, les collègues (femmes) se demandent quelles instructions je peux donner alors que je ne suis même pas mariée. Quant aux hommes, ils me disent qu'ils ont une femme comme moi à la maison. (48 ans, instruction supérieure, cadre dans l'hôtellerie)

On ne t'accorde de pouvoirs parce qu'on dit que tu n'as pas un foyer. Alors tu veux diriger le service ? Et cela, même si l'on reconnaît ma compétence. On me reproche de ne pas être souple, sentimentale, on me trouve dure. Je suis très rigoureuse et on l'explique par ma situation de célibataire. Les collègues me manquent fréquemment de respect par la façon de me répondre. La manière de s'adresser à moi n'est pas la même qu'à une femme mariée. Pour les femmes du service, je suis disposée à aller avec tout le monde, notamment avec les patrons. Mes patrons eux, me font des avances et lorsque je refuse, j'ai tous les problèmes. Ils me retardent dans mon travail afin que je me livre, on me fait des reproches pour rien. [Et elle conclut d'une manière optimiste :] Mais quand on est dure, on arrive à s'en sortir. (35 ans, instruction supérieure, communicatrice)

Les femmes sont dans une situation de double contrainte, si elles couchent, ce sont des prostituées ; si elles ne couchent pas, ce sont des allumeuses. Dans les deux cas, des « salopes ».

Néanmoins, la majorité de ces femmes (7/10) ne rencontre aucune difficulté au service. Elles sont traitées au même titre que les autres femmes. Quoiqu'elles nuancent cela, affirmant que même si leurs collègues ont d'elles une opinion défavorable, ils ne l'expriment pas en leur présence. Cependant elles ne sont pas dupes et savent que leur célibat leur déplaît.

Indépendamment des difficultés évoquées, les célibataires en ont d'autres, particulières à chacune, et qui marquent leur vie. Ainsi la solitude pèse beaucoup à certaines d'entre elles, surtout celles qui vivent seules et sans enfants. Les mères célibataires trouvent que leur solitude est moindre à cause de la présence des enfants. La solitude se fait sentir au moment où elles sont chez elles le soir. Elles éprouvent alors un besoin d'affection, de vie de famille, un besoin de discuter, de se

confier à quelqu'un avec qui elles peuvent tout partager. Même si le confort matériel est acquis, il n'arrive pas toujours à combler le vide laissé par l'absence d'un homme ou d'enfants à la maison. Quelques-unes nous expliquent quand et comment se manifeste cette solitude :

Lorsque je rentre le soir à la maison, je pense au mariage et cela me fait mal de me sentir seule. Si l'on était deux, cela serait différent, j'aurais moins de charges. Présentement j'assure tout toute seule (loyer, les vivres...) (34 ans, instruction secondaire, secrétaire)

J'ai deux sortes de solitude : la première est affective je me sens seule, je sens un vide affectif et cela me pèse beaucoup. Ce sont surtout les hommes mariés qui viennent vers moi, lorsque je refuse leurs avances, ils s'en vont et ne reviennent plus... La deuxième solitude est d'une dimension sexuelle, il arrive que j'ai parfois envie de faire l'amour, c'est un besoin que mon corps réclame. Pendant ces moments de solitude, je suis triste et j'ai besoin de partager avec quelqu'un. (37 ans, instruction secondaire, animatrice radio)

Mais tout cela n'est que perception personnelle car les femmes ayant des enfants et des responsabilités vivent leur état de célibataire d'une manière encore plus cruciale : en cas de malheur, elles ne savent pas qui prendra soin de la famille dont elles ont la charge. Les célibataires expriment leur souci lancinant de la vulnérabilité sociale, économique et affective de leurs enfants. Par ailleurs, elles vivent douloureusement la mauvaise réputation qu'on leur fait même quand elles mènent une vie irréprochable. Elles sont conscientes que les ragots qui les concernent nuisent au développement affectif et intellectuel de leurs enfants.

Une autre difficulté que les femmes rencontrent est un certain sentiment d'inutilité. Même quand elles déclarent ne connaître aucune difficulté, elles expriment une douleur que

j'appellerais de vacuité sociale qui nous renvoie bien à cette observation que la société ne donne un statut qu'à la femme mariée et que la femme célibataire a intégré cette dimension en vivant comme une tare le fait de ne pas être mariée. Notons que seulement cinq femmes semblent vivre harmonieusement sur tous les plans leur condition de célibataire.

Relations amicales, familiales et amoureuses

D'autres difficultés influent sur leur mode de sociabilité et il est intéressant de se centrer sur les deux domaines amical et amoureux.

Les fréquentations amicales des célibataires varient selon le type d'amies et l'accueil qui leur est réservé. Ayant des amies généralement mariées, les relations qu'elles peuvent entretenir avec elles dépendent de leur mari et de leur entourage. Surtout pour une femme mariée, la compagnie d'une célibataire est souvent peu recommandable, et de toute façon mal vue par l'entourage. Alors, rares sont les hommes qui acceptent que leur femme fréquente une amie célibataire. Sachant cela, les célibataires font attention et précisent que les couples qu'elles fréquentent les ont acceptées et qu'elles ne rencontrent aucun problème avec le mari de leurs amies. Même dans ce cas, certaines sont très prudentes car elles ne veulent pas abuser des facilités qui leur sont accordées et créer des difficultés à ces couples amis.

Notons donc que, malgré le faible nombre de célibataires, les femmes célibataires sont contraintes de fréquenter essentiellement des femmes célibataires. Le fait que les 2/5^{èmes} de mes interviewées déclarent être contraintes de fréquenter uniquement elles aussi leurs amies célibataires, est

bien la marque d'un ostracisme social. Leur crainte est que le moindre problème au sein d'un foyer leur soit attribué. Alors, elles préfèrent prendre leur distance vis-à-vis d'amies mariées et ne vont chez elles qu'à certaines occasions. Par contre, celles-ci leur rendent visite.

On remarque que le mariage établit une barrière entre des personnes qui n'ont pas la même situation matrimoniale et cela quels que soient les liens qui les unissent. Les mariées sont considérées comme étant des personnes responsables et ont de nouvelles tâches à accomplir, tandis que les célibataires demeurent "irresponsables" aux yeux de la société. Les mariées font désormais partie d'un nouveau milieu qui ne permet plus la fréquentation du milieu des célibataires. La société burkinabè estime qu'une fréquentation régulière peut exercer consciemment ou inconsciemment une influence sur les comportements. Le célibat est donc associé à la jeunesse, passé un certain âge il est considéré comme une « maladie sociale ».

Malgré le traitement différent que connaissent des célibataires de la part de leur famille, celles-ci n'en sont pas exclues, ceci concerne la majorité d'entre elles. Hormis de temps en temps le rappel à l'ordre d'avoir à se marier, il n'y a pas de tension. Les célibataires qui ne vivent pas en famille vont rendre visite à leurs parents lorsqu'elles disposent de temps libre. Celles qui ne sont pas dans la même ville ou la même province que leurs parents vont les voir pendant leurs congés. Il y a une solidarité familiale qui demeure entre les membres de la famille et qui ne tient pas compte du statut matrimonial des uns et des autres.

Le célibat, malgré ses contraintes, n'amène pas ces femmes à se refermer sur elles-mêmes, elles n'hésitent pas à sortir pour se distraire, seules ou en groupe. Pour ce qui est de leur vie amoureuse, 7/10^{èmes} des femmes affirment ne plus avoir de relations intimes avec un homme. Cette abstinence temporaire ou définitive a plusieurs raisons. La première raison, la plus fréquente, est la déception qui fait qu'elles sont méfiantes à l'égard des hommes. Ayant été affectées par leurs précédentes ruptures, elles n'ont plus envie de reprendre une vie amoureuse. La seconde raison qu'elles avancent n'est pas un choix volontaire comme la précédente. Des mères célibataires ne désirent plus se marier parce que d'une part, elles ne veulent plus faire d'enfants ; d'autre part, elles sont convaincues qu'aucun homme ne voudra d'elles comme épouses avec le nombre d'enfants qu'elles ont (quel que soit ce nombre d'ailleurs). Il faut signaler que presque toutes les mères célibataires vivent avec leurs enfants, les pères ne les ont pas récupérés⁶⁴.

Ce refus de toute relation amoureuse est jugé temporaire pour 5/10^{èmes} des célibataires et définitif pour 4/10^{èmes}. Seulement 3/10^{èmes} des célibataires ont une relation amoureuse. Si dix femmes sur vingt-cinq sont insatisfaites de leur vie de célibataire c'est que ces femmes éprouvent le besoin d'avoir un homme à leurs côtés avec qui elles pourraient échanger. Même s'il y a la présence de la famille, celle-ci ne peut ni remplacer, ni jouer le rôle d'un homme à côté d'une femme d'âge mûr.

⁶⁴ Normalement un homme "récupère" ses enfants lors d'une rupture, mais dans le cas d'une relation occasionnelle, il laisse souvent l'enfant. Le danger, pour la femme, est que si l'enfant réussit scolairement, la famille du père tente de le reprendre (voir *supra*).

De toute façon, les célibataires connaissent une vie affective difficile de par les ambiguïtés de leur statut.

Je ne veux pas servir de jouet de plaisir aux hommes, car ils ne viennent pas vers moi avec de bonnes intentions... Mais comme je ne veux pas coucher avec un homme que je n'aime pas, pour qui je ne ressens rien, alors je reste comme ça jusqu'à ce que l'envie passe. (37 ans, instruction secondaire, animatrice radio)

Entrer en célibat

Les femmes ne choisissent jamais d'être célibataires, c'est un état qui leur est imposé par la vie et qui les met dans des situations difficiles sur tous les plans : social, économique, professionnel, moral. Le célibat n'est donc pas seulement une situation face à une société qui lui est défavorable (au Burkina) mais aussi un état vécu par le sujet, et pas de manière heureuse. Il est vécu comme un manque, puisque pratiquement aucune des célibataires n'a choisi de l'être. Quelles sont les conditions dans ce cas qui amènent les femmes à être célibataires et éventuellement à assumer de le rester ? Comment réagissent-elles aux contraintes sociales qu'elles rencontrent et aux regards des autres sur elles ? Comment vivent-elles leur célibat et quelles perspectives se voient-elles ?

Les déceptions amoureuses sont la première raison avancée par un peu plus de la moitié des femmes pour expliquer leur célibat. Elles stigmatisent chez les hommes un manque de sérieux dans les relations amoureuses :

J'ai perdu confiance dans les hommes, il y a un manque de sérieux de leur part. Ils sortent avec plusieurs femmes à la fois. J'ai fait huit ans avec un homme qui me trompait avec une autre et je l'ai su cinq ans après l'avoir connu. Je me suis retirée parce que je ne pouvais plus supporter la situation. Je mets tous les hommes sur le même pied d'égalité, le premier

m'a beaucoup marquée. (33 ans, instruction supérieure, secrétaire dactylographe)

L'homme avec qui j'étais avait plusieurs partenaires et cela ne me plaisait pas. Lorsque je l'ai quitté, j'ai vécu 5 ans avec un autre qui m'a laissée tomber parce qu'il trouvait que mon niveau d'instruction n'était pas assez élevé pour lui. (33 ans, instruction secondaire, infirmière)

Sauf pour trois cas particuliers, les femmes généralement exonèrent leur famille de toute responsabilité dans les échecs sentimentaux qu'elles ont essuyés. La famille n'était pas informée, il n'était nullement question pour les femmes d'accepter un conjoint choisi par les parents et ceux-ci ont été simplement informés du choix et de la décision qui avait été prise en dehors d'eux. Les célibataires sont des femmes qui assument une responsabilité personnelle, mais dans un second temps, la culpabilité est rejetée sur les hommes.

L'indifférence vis-à-vis du mariage est une autre cause avancée du célibat. La rupture des lignages et des grandes familles, le desserrement des contraintes sur les individus pour le mariage qui ressortait des « relations étrangères » entre lignages amène 1/6^{èmes} des célibataires à ne pas désirer le mariage comme aboutissement d'une relation amoureuse. En quelque sorte, la « privatisation » du mariage amène ces femmes à ne pas éprouver la nécessité de se marier. A l'opposé des premières, elles n'incriminent pas les hommes, leur choix s'explique tout simplement par le fait que le mariage ne les intéresse pas. Il ne figure pas dans leur programme de vie. Deux témoignages traduisent bien ce point de vue, où le mariage ne paraît pas d'un intérêt majeur :

J'estime qu'il est mieux de chercher à gagner son pain que de se marier. De nos jours tout le monde est faux, homme comme femme. (30 ans, instruction primaire, couturière)

Le moment n'est pas encore venu pour moi de me marier. Je peux vivre avec ou sans un homme. On peut se marier et souffrir, comme cela est le cas pour certaines de mes amies et connaissances. Alors qu'étant seule on vit bien, surtout lorsqu'on a une activité professionnelle. Ma vie ne doit pas être obligatoirement liée à celle d'un homme. (35 ans, instruction supérieure, comptable)

Dans ces deux réflexions, on voit que le désintérêt du mariage est lié à l'observation des difficultés même du mariage, duplicité des êtres pour la première, constat des difficultés de la vie matrimoniale pour la deuxième. Et pour les deux, l'évidence que la vie personnelle d'une femme ne passe pas par l'intermédiaire d'un homme. La mise à l'écart de l'idée d'un conjoint ou d'un compagnon est rarement définitive. C'est toujours un choix révisable.

Après les déceptions amoureuses et la mise à l'écart du mariage comme projet de vie, nous trouvons que les sujets donnent à leur célibat un patchwork de raisons. Certaines n'ont pas rencontré l'homme de leur vie :

Je n'ai pas encore rencontré l'homme de ma vie parce que je recherche un homme qui a au moins la même vision du monde que moi et la même éducation. Le sentiment seul ne suffit pas. (47 ans, instruction supérieure, secrétaire de direction)

La ville tout en élargissant les possibilités de choix du conjoint le rend dans un sens plus difficile parce que le choix de l'âme-sœur n'est pas aisé dans une ville comme Ouagadougou, cloisonnée par une logique de classes sociales au sens moderne du terme, et au sens traditionnel (ethnique). Les futurs doivent satisfaire aux deux ordres à la fois : satisfaire la famille et y trouver leur compte sur le plan affectif. Pour se marier, il faut

un minimum d'harmonie entre les deux personnes selon les normes modernes occidentales et urbaines qui s'affirment à Ouagadougou. Or, paradoxalement, cette ville ne semble pas disposer de lieux de rencontres et les femmes insistent sur cet aspect que les démographes appellent le cercle des mariages. Les lieux de rencontre ou de divertissement qui permettent aux personnes qui ont presque les mêmes goûts, la même façon de voir les choses de se retrouver semblent faire défaut dans la capitale du Burkina selon nos interviewées. En dehors de l'université, des lieux de travail et de distraction (cinéma, boîtes de nuit...), la ville de Ouagadougou n'offre pas d'autres possibilités de circonstances sociales de rencontre que les occasions familiales. Par ailleurs, et on l'aura compris en lisant cette étude, toutes les célibataires ne vont pas dans les lieux publics de distraction. Dix-sept célibataires sur vingt-neuf aiment sortir, elles vont au cinéma ou dîner au restaurant. Les douze autres n'aiment pas sortir, elles se distraient à la maison en lisant ou en regardant la télévision... Très peu d'entre elles ont parlé de voyages qui, sauf sur le plan professionnel ou obligé pour des raisons familiales (décès en particulier), ne sont pas entrés dans les mœurs du pays. Elles se trouvent donc limitées dans leurs choix.

L'instruction aussi joue sur le choix du conjoint. Quelques femmes ayant un niveau d'instruction supérieur se trouvent confrontées à un tel problème dans le choix du conjoint.

Si je n'ai pas encore rencontré l'homme de ma vie, c'est parce que l'homme de la vie change avec le temps. On n'a pas la même vision de l'homme quand on est jeune ou quand on a un travail, un salaire. Quand on est jeune, on ne tient pas compte de beaucoup de choses et après on subit. Par contre le travail et le salaire contribuent à mieux détecter la compatibilité.

Trouver quelqu'un qui comprenne ta situation professionnelle, l'accepte et la supporte. A ce stade on est mieux préparé dans la décision finale. (35 ans, instruction supérieure, communicatrice)

Avec la maturité, hommes et femmes acquièrent une conscience personnelle à la fois de leur autonomie, de leurs désirs et de la valeur qu'ils représentent pour eux. Il ne peut être question d'y renoncer pour un statut social, le mariage, qui nierait cette part de personnalité moderne attachée à des valeurs d'indépendance et d'existence personnelle. Cette contrainte s'aggrave chez les femmes qui, ayant un niveau d'éducation et un métier urbain, ont plus de difficultés à trouver un homme qui les accepterait telles que la vie les a faites. Avouons que cela frise l'improbable aujourd'hui à Ouagadougou.

De toute façon, les femmes perçoivent avec l'approfondissement de leur personnalité qui se forge dans la solitude, que leurs propres desiderata compliquent leur choix "en mettant la barre trop haut" pour des conjoints possibles. Plus nombreuses sont celles qui avancent comme mobiles expliquant leur célibat : le manque de confiance et de compréhension des hommes, le refus d'une vie de concubinage, le statut de maîtresse ou de seconde épouse d'homme déjà marié et la nécessité d'achever leurs études avant tout projet matrimonial. Une des célibataires dit :

Les hommes que j'ai eu à fréquenter me proposaient de vivre en concubinage, car cela permettrait de mieux se connaître. Mais n'aimant pas ce genre de vie, je me séparais d'eux. Je ne veux pas d'un homme marié non plus ni d'un homme sans situation. Je tenais surtout à avoir une situation avant de me marier. Après, le choix était difficile parce que les hommes trouvaient que j'étais dure. (48 ans, instruction supérieure, hôtelière)

Subi ou choisi, le célibat reste à être vécu et assumé. Si la majorité des célibataires subit son célibat parce qu'elle ne l'a pas choisi, certaines femmes sont satisfaites de leur situation et d'autres pas. Toutes les catégories de célibataires y sont représentées. Pour celles qui ne sont pas satisfaites, elles attribuent leur insatisfaction non pas aux critiques faites à leur égard par la société, mais plutôt au niveau moral. À leurs propres yeux, leur situation ne leur paraît pas respectable.

Les projets d'avenir

Les perspectives des célibataires nous renvoient à cette question : envisagent-elles de se marier un jour ou bien veulent-elles demeurer célibataires ? À cette question, seuls neuf sujets ne désirent pas fonder un foyer. Vingt femmes disent avoir envie de se marier un jour parce que leur mariage mettrait un terme à toutes les difficultés auxquelles elles se trouvent confrontées. Toutefois, cette envie de se marier ne sera réalisable que si elles trouvent le type d'hommes dont elles pensent qu'il leur conviendrait. Elles en fournissent le portrait-type.

Le niveau d'instruction joue beaucoup dans la description de l'idéal. Les célibataires des niveaux supérieur et secondaire sont plus exigeantes dans leur choix que celles du niveau primaire et que les sans instruction. Mais cette exigence est encore plus accentuée chez celles du niveau supérieur. Voici des réponses de célibataires de niveau supérieur :

Je voudrais que se soit quelqu'un qui ne m'étouffe pas professionnellement, qui me laisse m'exprimer et m'épanouir dans mon travail. Il faut qu'il soit ouvert d'esprit, je ne supporte pas quelqu'un d'autoritaire. Il faut qu'il accepte mon enfant parce que je ne me séparerai pas de lui.

Je veux quelqu'un qui aura au moins la même vision du monde que moi : tout mettre en œuvre pour l'épanouissement de son prochain. Quelqu'un qui a la même éducation que moi. Il faut qu'il sache respecter les gens comme on me l'a appris. Le sentiment seul ne suffit pas.

J'aimerais me marier avec un homme qui m'aime comme je suis. Il faut qu'il existe un sentiment profond entre nous, car j'attache beaucoup d'importance aux sentiments. Il faut que nous ayons la même vision des choses dans le mariage : soyons de vrais partenaires en tout, trouver en lui un frère, un ami pour que l'on puisse lutter ensemble.

Les célibataires du niveau secondaire par contre sont plus souples dans leur choix. Voici quelques-uns de leurs critères :

Je voudrais pour mari un homme respectueux, sensible, responsable (quelqu'un qui sait que je mange, qui se soucie de ma santé, de tout ce qui me concerne), affectueux, plein d'enthousiasme.

Je voudrais pour mari un homme qui me comprenne, avec qui je peux tout partager. Il faut qu'il soit ouvert, gai et qu'il y ait le respect mutuel entre nous.

Quant à celles de niveau primaire et les sans instruction, à l'opposé des premières, elles ne sont pas exigeantes dans leurs critères de choix. Elles mettent l'accent essentiellement sur le côté sérieux et la capacité de l'homme à les prendre en charge. Eprouvant des difficultés à couvrir leurs besoins, il est indispensable pour elles de pouvoir compter sur leur futur conjoint dans le domaine économique.

Certaines ne désirent plus se marier. A la suite de déceptions amoureuses, elles ont perdu toute confiance dans les hommes. Pour elles, une vie de couple n'est pas possible parce qu'elles sont persuadées que les hommes ne sont pas assez sérieux pour s'engager dans cette voie. Alors, pour éviter de souffrir continuellement, elles décident de faire une croix sur tout partenaire masculin. Pour ce qui est de leur avenir, très peu

d'entre elles ont réfléchi à la question. Leur célibat définitif n'ayant pas été quelque chose de préparé, de prévu, il leur est difficile de se prononcer. Elles laissent faire le temps. Etant donné que nous sommes en Afrique et que la solidarité familiale y existe encore, elles ne se font pas trop de souci. Elles se disent qu'elles ne resteront jamais seules. Elles seront toujours entourées par des membres de leur famille. Le fait de pouvoir compter sur cet entourage familial les amène à ne pas être inquiètes quant à leur avenir.

Celles qui se disent satisfaites de leur vie lient cette satisfaction au fait qu'elles arrivent, bien qu'elles soient seules, à subvenir à leurs besoins et à se prendre en charge. Rien ne leur semble regrettable dans cette situation. Ce sont surtout les femmes des niveaux supérieur et secondaire qui se trouvent dans ce cas. Elles ont une activité professionnelle bien rémunérée qui leur permet de « s'en sortir ». Les autres, par contre, ont une satisfaction « par défaut », parce qu'elles ne savent pas quoi faire pour apporter un changement à leur situation, d'autant plus qu'elles ont décidé de ne plus avoir de relations avec un homme.

Très peu de femmes estiment vivre une situation qu'elles auraient choisie : soit parce que le mariage ne les a pas intéressé, soit parce qu'un choix personnel les a poussé au célibat (religion par exemple). En tout état de cause, cette situation, malgré ses inconvénients, leur convient. Elles acceptent, comme conséquence de leur choix, l'image sociale défavorable qui est la leur. Elles savent bien que leur vie est honnête, pourtant leur condition célibataire ne paraît pas respectable à leurs propres yeux ; on comprendra donc que les Ouagalais mariés

les jugent encore plus mal. D'une certaine manière, par l'opinion défavorable qu'elles ont d'elles-mêmes, les célibataires, leur donnent raison.

La famille et l'entourage

L'image du célibat féminin (mais aussi à coup sûr masculin) dans la société burkinabè est une image extrêmement dévalorisée. Cependant, les réactions sociales face au célibat féminin varient selon qu'il s'agit de la famille ou de l'entourage.

Les parents, quel que soit leur niveau d'instruction, n'ont pas systématiquement une réaction négative concernant la situation de leur fille. Ils essaient de comprendre ce qui arrive et c'est à partir de là qu'ils donnent leur point de vue. Il n'y a pas de pression explicite exercée sur elles pour les obliger à se marier. Cependant une pression morale s'exerce sur les intéressées pour souligner l'importance du mariage tant pour la femme que pour la famille. Le célibat féminin ne fait pas du tort qu'aux célibataires, les parents aussi se sentent concernés parce que cela leur tient à cœur et c'est une fierté pour eux dans tous les domaines si leur fille se marie. Mais ils soutiennent moralement leur fille, et ce soutien aide celle-ci à vivre sa situation. Pensant avant tout à son bonheur, certains parents approuvent sa décision d'un célibat définitif si cela peut lui permettre d'avoir une vie plus tranquille et stable. Vouloir se marier est une bonne chose, mais lorsque les relations amoureuses se terminent chaque fois par un échec avec parfois des enfants, le célibat semble être, même aux parents, la solution la plus sage.

Pour ce qui est de la réaction familiale, toutes les réponses sont identiques. Elles reconnaissent à l'unanimité que la réaction de leur famille à leur sujet est normale, parce que

celle-ci ne les juge pas et ne les condamne pas comme la société le fait. En général, les familles ont un comportement indulgent à l'encontre de leur fille et cette attitude semble convenir aux célibataires. Elles sont conscientes de la peine que leurs parents éprouvent en les voyant vivre toute seule sans un mari. Elles voudraient bien exaucer le vœu de leurs parents mais encore faudrait-il qu'elles trouvent qui leur conviendrait.

Cette attitude compréhensive n'est pas observée dans *l'entourage*. Les réactions y sont généralement fort négatives. Les célibataires sont confrontées à des accusations les rendant seules totalement responsables de leur célibat. Les gens estiment que seul leur mauvais caractère est à l'origine de leur situation. Alors qu'au pire, on pourrait souvent ne parler que de caractère tout court chez les femmes que j'ai interviewées.

Toutes les célibataires ne tiennent pas compte de ce que dit l'entourage à leur sujet. Elles estiment ne rien avoir à faire avec ces personnes puisqu'il n'y a aucun lien entre elles et puis, elles pensent qu'en écoutant leur point de vue cela pourrait avoir un effet négatif sur leur mental. Alors, pour éviter d'autres problèmes et mener leur vie comme elles le veulent, elles décident de s'abstraire de l'opinion de leur entourage, sans pour autant l'ignorer, position de saine sagesse.

Il faut souligner que tout le monde ne porte pas un jugement négatif ; certaines célibataires affirment ne rien entendre de désagréable à leur sujet. D'autres ont directement été interrogées par leur entourage sur les raisons de leur célibat, et ce simple fait montre qu'elles ne sont pas jugées « coupables ».

Devant cette pression sociale, les sujets de l'enquête réagissent différemment : les 2/5^{èmes} des femmes ont une attitude d'indifférence vis-à-vis des réactions parce qu'elles ne prennent pas en considération tout ce qui se dit sur elles. 3/10^{èmes} trouvent l'attitude de leur entourage normal puisque ces derniers cherchent plutôt à comprendre leur situation au lieu de les juger. Un tiers des célibataires estiment qu'il n'est pas normal que l'entourage porte de tels jugements à leur rencontre parce qu'elles pensent que l'on ne doit pas juger une personne sans avoir d'information sur elle. Elles trouvent ces réactions non fondées. Elles souhaiteraient que les gens prennent le temps de les connaître d'abord avant de se prononcer.

Cependant, elles précisent qu'aucune de ces réactions n'a d'influence sur elles au point de leur faire changer leur manière de vivre, ou de caractère. Elles estiment n'avoir rien à se reprocher, ce qui fait qu'elles ne veulent pas se laisser influencer par qui que ce soit. Elles tiennent compte de leur seul point de vue. Avec bon sens, elles trouvent ces réactions inutiles parce que ces personnes ne sont pas en mesure de changer leur condition et de leur permettre d'avoir ce qu'elles recherchent.

Le célibat vu par les autres

Jusqu'à présent, l'analyse s'était fondée sur l'avis des célibataires en ce qui concerne les motifs de leur état et le comportement de leur entourage, mais l'enquête a également exploré l'avis d'un panel de l'opinion publique ouagalaise. J'ai voulu, savoir quelle était l'image de la célibataire à Ouagadougou, et pour cela j'ai interrogé des personnes diverses, étudiants, personnes mariées, responsables associatifs, politiques ou religieux.

Pour ces personnes, les causes du célibat féminin sont multiples et variées et la part de responsabilité est partagée par les deux sexes. Elles estiment que le mauvais comportement et le mauvais caractère des hommes et des femmes seraient à l'origine de ce phénomène d'une part. D'autre part la présence d'un mauvais génie chez une femme, comme chez un homme, rend également le mariage difficile selon mes interlocuteurs. Au Burkina, toute personne a un génie et une partie du comportement de la personne dépend complètement du bon vouloir de ce génie.

Il y aurait certains facteurs et faits qui rendent le mariage difficile et parfois impossible aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Le manque d'emploi et de moyens matériels fait que les hommes ne voudraient plus se marier selon elles parce qu'ils n'arriveraient déjà pas à se prendre tout seuls en charge. Alors, entretenir un foyer serait difficile pour eux. Par ailleurs, il y aurait des femmes qui ne voudraient pas se marier à des hommes pauvres et certains hommes qui ne voudraient pas de femme sans emploi à cause du coût élevé de la vie.

Nous avons donc là des causes classiques qui renvoient à la responsabilité morale des sujets ou aux difficultés économiques, aggravées au Burkina par la taille des familles et les responsabilités de solidarité qui retombent sur tout sujet, homme ou femme.

Un problème de handicap physique, mental, physiologique (stérilité), rendrait le mariage impossible pour celles qui se trouvent dans ce cas. Cette cause mélange un fait plus ou moins objectif car constatable, le handicap, avec un état, celui de ne pas être mère. Au Burkina la stérilité est toujours attri-

buée à la femme, or l'infécondité est autant de la responsabilité de l'homme et du couple (incompatibilité des conjoints) que de la femme. Ce fait scientifique n'est pas admis au Burkina, même s'il est connu.

Après s'être exprimées sur les motifs qui expliquent le célibat féminin, ces personnes exprimaient ce qu'elles en pensaient. Presque toutes affirmaient que le célibat des femmes n'est pas acceptable.

Le célibat n'est pas une bonne chose, car il faut que la femme ait un partenaire et fonde un foyer. Si elles sont bien économiquement, elles tiennent bon. Mais autrement c'est le libertinage qui entraîne le concubinage. (65 ans, profession institutrice, femme mariée, intellectuelle)

Je trouve que le célibat n'est pas une bonne chose parce que le but de la femme c'est de se marier et avoir des enfants. Leur célibat permet de développer plus les maladies parce qu'elles ne sont pas avec un seul homme. (Garçon en classe de terminale)

Un responsable coutumier, lui, pense que le célibat féminin conduit à la déstabilisation des foyers car les femmes ont toujours besoin d'un homme et elles ne doivent pas choisir leur partenaire. Leur situation paralyse la société humaine parce qu'il faut qu'elles procréent et perpétuent la famille. Cependant, il n'accuse pas les femmes, il trouve que cette situation est un échec pour tous les responsables, religieux y compris. Nous, les Burkinabè, n'avons pas su combiner modernité et tradition, la synthèse a été mal faite, selon lui. Le sens de la famille et les autres valeurs que nous avons auraient dû être perpétués et gardés dans le processus du modernisme.

L'opinion des personnes interrogées sur les célibataires reste contrastée. Certaines les qualifient de sérieuses, de

« bonnes femmes ». Elles entendent par « bonnes femmes », celles qui n'ont pas plusieurs amants dans la ville, qui s'adonnent à leurs activités sans commettre de tort aux autres personnes et dont le comportement n'est pas celui de femmes légères. Parmi ces personnes, il y a celles qui pensent également que l'on ne peut pas en vouloir à une célibataire si son célibat ne dépend pas d'elle.

Les opinions défavorables visent les célibataires qualifiées de « mauvaises femmes » c'est-à-dire des femmes qui auraient choisi de ne pas se marier afin de se faire entretenir par plusieurs hommes et non par un seul. Dans les commentaires, aucune indulgence pour les femmes : elles sont accusées et blâmées. Elles devraient vivre et s'épanouir dans un foyer et procréer, cela seul leur donnerait une valeur et de la considération :

Ce sont des femmes sans valeur. Si elles meurent ; une fois qu'on les enterre, c'est fini, leur nom disparaît par manque d'héritier. Celles qui sont mères valent mieux à cause des enfants qu'elles ont. (40 ans, profession manœuvre, homme marié illettré)

Les femmes qui ne se marient pas parce qu'elles ne peuvent pas rester avec un seul homme, je les juge très mal ; leur comportement et leur esprit sont mauvais parce qu'une femme ne peut pas être polygame. Ces femmes ont opté pour la divagation. (Fille en classe de première)

Or, nos interviews sont formelles : sauf une qui avait toujours voulu le célibat pour raison religieuse, aucun des sujets de notre enquête n'a adopté le célibat par un choix conscient. Le célibat est un résultat, pas une option. Quant aux « mauvaises femmes », à l'évidence, d'être mariées ne les empêche en rien de se faire entretenir par des amants.

Quand on voit les difficultés vécues par les femmes seules et le peu de choix qu'elles ont eu d'être célibataires, on

peut se dire que la société burkinabè est extrêmement sévère à leur égard. Et aveugle aux causes, toujours ramenées à des causes morales propres aux jugements de notre société sur elle-même.

Deux types de célibat existent chez les célibataires : un célibat subi pour plus de la majorité (25) d'entre elles et un célibat choisi temporairement ou définitivement par une minorité (4). Ces femmes sont confrontées à des difficultés de tout ordre : sur les plans social, économique (dont l'avenir des enfants) et professionnel. A côté et en plus chaque célibataire doit faire face à des difficultés d'ordre personnel : solitude, sentiment d'inutilité.

Bien qu'étant en milieu urbain, lieu d'expression de l'individualisme et des idées nouvelles, certaines valeurs et conceptions anciennes demeurent ancrées dans les mentalités. Ce qui fait qu'une intégration totale des célibataires au sein du milieu social est très difficile quoi qu'elles fassent. Le célibat des femmes n'est pas encore une chose naturelle pour nos sociétés. Seuls quelques intellectuels essayent de comprendre leur situation. Pour la grande majorité, à partir d'un certain âge, une femme doit être mariée, elle doit suivre l'exemple de sa mère. Les femmes n'ont réellement de valeur que lorsqu'elles sont mariées et cela quelle que soit leur fonction au sein de la société. Ne pas vouloir se marier est synonyme de débauche pour les femmes, parce que tout de suite on a en tête, au Burkina, qu'elles ne mèneront pas une vie saine, ni sainte. Même si elles essayent de se justifier, il sera très difficile pour elles d'être convaincantes ; et, quant à espérer être traitées de la même manière que celles qui sont mariées, il ne peut en être question.

C'est pourquoi, les femmes qui sont confrontées à ce problème voient, pour la plupart, le mariage comme solution, car comme le dit Fatoumata KINDA (1991) :

“Epouse et mère” sont les attributs qui donnent un sens au destin social de la femme, définissant son statut et lui conférant le droit d'exister socialement.

Au terme de nos entretiens, nous avons été surprise d'avoir l'impression que les célibataires ne faisaient aucun effort pour analyser ce qui est dit sur elles. Elles se braquaient devant toute analyse et étaient toujours prêtes à rejeter l'opinion qui leur était opposée.

En quelque sorte, les femmes célibataires participent elles-mêmes à la logique de la société burkinabè : elles aussi ont un point de vue moral sur leur état. Puisqu'elles ne sont pas coupables, il faut qu'elles en trouvent un, ou plusieurs, et c'est les hommes qui sont ceux qui, ne les comprenant pas, étant légers et soucieux seulement de sensualité les font ce qu'elles sont. Et comme elles ressentent à leur égard toute l'hostilité de la société, elles renforcent leur légitime refus de l'opprobre sociale d'un sentiment qui ne les aide pas à pouvoir attribuer à leur solitude une normalité sociale : convaincues de leur innocence, elles luttent pour la faire admettre quand la question n'est bien évidemment pas là. Nous les avons saisies à un moment de l'évolution de la société burkinabè qui devra modifier son point de vue sur elles, et cela viendra de ce que leur nombre et leur visibilité sociale ne feront que grandir.



La princesse Yennenga, amazone, fondatrice des lignées des royaumes mossi
(bronze, collection Ali Bidda)

Postface

Femmes d'Afrique : des vies excentrées

par **Chantal Gauthier**⁶⁵

Saratta TRAORE, vient de nous donner à voir quelques vies de femmes de Ouagadougou en ce XXI^{ème} siècle débutant, des vies hésitantes entre hier et demain, dans l'urgence de la gestion du quotidien.

Filles, mères ou sœurs, seules et uniques épouses ou co-épouses, maîtresses ou veuves, toute leur vie tourne autour d'un seul élément : l'homme. Qu'il soit tout à la fois père, frère, fils, mari ou amant, il est celui autour de qui tout converge, autour de qui tout s'organise. S'il est un poids de la tradition, c'est bien celui-là. On comprend qu'un tel poids soit parfois difficile à porter surtout dans le dédale des innovations venues d'ailleurs, dont les sociétés africaines commencent à explorer les possibilités.

Une femme, c'est bien, c'est la preuve de la maturité, d'un certain modernisme et quelle tranquillité ! Oui, mais plusieurs femmes, quel honneur et quelle renommée pour des virilités parfois

⁶⁵ Docteur en anthropologie, Université de Bordeaux, a travaillé surtout au Cameroun et en Afrique Centrale, a deux centres d'intérêt essentiels : la condition féminine africaine et la culture artistique d'Afrique Centrale

hésitantes qui ne peuvent être confortées que par les regards extérieurs. Les messieurs du Burkina Faso (de toute l'Afrique, et d'ailleurs aussi sans doute...) disent qu'ils restent « capables » avec les dames – euphémisme charmant ! – quels que soient leur âge et leur état. A Ouagadougou, on appelle « troisième jambe » la toute jeune épouse que s'offre un vieillard cacochyme. Ce trait d'esprit est un bel exemple de lucidité populaire contre l'idéologie de la toute puissance masculine auto-proclamée.

Le plus curieux, pour nous Occidentaux, est que les femmes adhèrent en majorité à cette idéologie (mais y a-t-il si longtemps chez nous ? et encore aujourd'hui...) Cette adhésion, qui n'est souvent que de façade, on en conviendra, est aussi un bon moyen de préserver sa tranquillité. On sait que le « faire semblant » qui transparait dans les récits de Saratta Traoré est l'une des armes favorites des femmes : elles ne sont pas dupes, elles protègent seulement leur statut d'épouse, l'honneur de leur mari, l'avenir de leur enfants et la permanence d'un certain ordre social dans lequel finalement chacun trouve plus ou moins son compte. Il est vrai que les sociétés n'aiment pas le risque.

A la lecture de ces textes, on a l'impression que Saratta Traoré ne nous présente que des femmes à problèmes. Certes, la vie conjugale n'est pas toujours facile en Afrique (et ailleurs ?...), cependant, ce n'est pas non plus la tragédie permanente, mais on sait bien que « les gens heureux n'ont pas d'histoire ». Il est vrai qu'en Afrique, l'univers féminin est extrêmement riche et complexe et que les ethnologues et anthropologues privilégient plus facilement ce qui « interpelle quelque part », pour employer le jargon actuel, que ce qui est simple et tranquille. Malgré tout, la sérénité autour des marmites existe de même que l'entraide dans les cours, voire l'affection entre co-épouses, entre belles-mères et belles-filles.

Autrefois, les traditions – et elles ont bon dos ! – indiquaient à tout un chacun ce qu'il devait faire, quand et

comment le faire. Elles lui dictaient ce qu'il fallait dire, quand le dire et quand se taire. Si le degré de liberté de l'individu s'en trouvait limité – mais qui eut osé s'en plaindre alors, le mot n'existant peut-être pas ? –, on mesure combien un tel environnement pouvait être sécurisant : à chaque âge son statut, à chaque sexe ses fonctions et à chacun ses droits et devoirs, ses prérogatives et ses obligations. Rêve sécuritaire propagé par tant de griots conservateurs des musées imaginaires de la mémoire, par tant de vieilles aux bouches édentées oublieuses des enfants morts et des querelles autour des greniers, par tant de vieux fumant leurs pipes en racontant des chasses légendaires où les pintades se transformaient en buffles ?... Le bon vieux temps...

Aujourd'hui, à l'opposé de ce vieux temps mythique, on vit dans un véritable casse-tête : celui d'un quotidien devenu un dédale d'obligations, souvent venues de l'extérieur où l'on se meut sans les comprendre toujours et encore moins les maîtriser, celui du paraître perpétuel car, quoi qu'on fasse, on est toujours sous le regard des autres... qui n'ont pas la vie plus facile !

Pour une femme, il faut savoir cuisiner dans une marmite en se cassant le dos jusqu'au sol et aussi conduire sa voiture. Il faut assumer ses responsabilités d'infirmière ou de secrétaire, de femme d'affaire ou de professeur et se taire devant une belle-mère souvent illettrée, accrochée à ses droits traditionnels de censeur comme une bernique à son rocher.

Côté masculin, la situation n'est pas rose non plus : il faut être un fonctionnaire compétent et accepter la jeune villageoise ignorante qu'on ne saurait mépriser, car il est l'humble cadeau de la reconnaissance des vieux du village qui n'ont rien d'autre à offrir. Il faut acheter une voiture et entretenir une maîtresse, vitrine obligatoire du paraître masculin. Au Cameroun, où les comportements ostentatoires sont une règle sociale absolue, existe même l'expression consacrée du « paraître camerounais » auquel personne ne saurait déroger. C'est par ses multiples conquêtes

dont les ventres s'arrondissent régulièrement qu'un homme prouvera qu'il est un homme. C'est en multipliant ses grossesses qu'une femme, dût-elle en mourir, prouvera qu'elle est une femme et qu'elle recueille régulièrement les hommages de son mari ou de son amant. Malheur à la femme stérile et malheur aussi à la femme sans homme que personne ne rendra mère.

En Afrique, la solitude est une malédiction et, en ce sens, les anciens systèmes polygames avaient parfois du bon : ils permettaient aux hommes d'affirmer leur virilité sans trop se fatiguer et évitaient aux femmes d'avoir à se battre pour garder un mari ou trouver un amant. Ils permettaient aussi aux femmes stériles d'être mère « par procuration » en prenant à leur charge, voire en adoptant, quelques enfants de leurs co-épouses. Dans certains groupes ethniques, il n'était pas rare que des femmes à la descendance trop nombreuse fasse don, avec l'accord de leur mari, de certains cadets à celles qui n'en n'avaient pas. Aujourd'hui, avec la montée de l'individualisme, c'est chacun pour soi.

A chacun sa place

Tel l'ange Heurtebise entraînant Orphée⁶⁶ au travers des miroirs de la connaissance, suivons donc Saratta Traoré au miroir des femmes de Ouagadougou, microcosme de ce qui se passe en tant de pays de ce continent.

A la première lecture de ces récits, l'impression qui s'en dégage est l'immense dignité de ces femmes. Soucis de leur honneur personnel, de celui de leurs enfants, de leurs parents, de leur belle-famille et plus encore de celui de leur mari. Car la honte du mari rejaillit sur sa famille. Plus tard, comment marier des enfants nantis d'un père honteux ? Qui voudra donner sa fille au fils d'un tel père ? Qui voudra de cette fille pour mère de ses descendants ? La dignité fait qu'une femme ne parle pas en public, n'élève pas la voix devant son mari en présence de ses beaux-parents. Exprimée avec discrétion, elle est la marque de la responsabilité dont les femmes se sentent dépositaires.

⁶⁶ Dans le film de Jean Cocteau.

Certaines traditions explicitent les droits des épouses et les ripostes auxquelles elles étaient autorisées. Ripostes qui s'exprimaient dans le jeu du non-dit et du symbolique.

Autrefois, en Afrique Centrale, un jeu de couvercles sculptés, adaptables aux plats, représentaient des proverbes et, en fonction des circonstances et de l'usage que l'épouse en faisait, les paraboles imagées, venues de la tradition, rappelaient justement au mari des devoirs qu'il aurait quelque peu oubliés. Il ne pouvait rien reprocher à sa femme, elle n'avait pas parlé mais tout le monde avait vu de quoi il s'agissait car discrétion ne veut pas dire occultation. Dans certaines populations du Nord-Cameroun, une femme qui se respecte ne saurait adresser de reproches publics à son mari. Ce serait admettre qu'elle les aurait peut-être mérités, ce qui est toujours désagréable ; de plus, on sait bien qu'il ne faut jamais faire perdre la face à l'adversaire, bonne éducation oblige. Mais le respect de soi-même n'implique pas que l'on vive tête baissée.

Alors, celle qui est malheureuse en ménage chantera en pilant le mil, en écrasant les arachides : *Non, ce n'est pas que je n'ai pas un bon mari, mais s'il me battait moins comme ce serait bien. Je ne peux vraiment pas dire que j'ai un mauvais mari, mais comme j'aimerais qu'il me fasse des cadeaux. J'ai sans doute un bon mari, il m'a fait de beaux enfants mais je suis seule à m'en occuper.* Et la litanie peut continuer au grand dam du mari. Mais que peut-il dire ? Sa femme ne parle pas, elle chante, en travaillant comme une bonne épouse doit le faire, et peut-on en vouloir au vent de ce qu'il ramasse et souffle en passant ? Alors, s'il ne veut pas être la risée de son entourage, la cible des reproches de ses beaux-frères, il ne lui reste plus qu'à s'amender : il est toujours beaucoup plus agréable d'entendre des louanges que des critiques. C'est alors qu'il sera de ces hommes loués par celle qui chante son bonheur d'avoir un bon mari, aimant et respectueux : *Merci à mes parents pour m'avoir donnée à un tel mari, loués soient mes ancêtres pour la chance de ma vie,* et au mari qui se rengorge en silence devant le voisinage iront sourires et bons petits plats qui amèneront des cadeaux. C'est ainsi que marche un bon ménage.

Seulement voilà : là où les chants servaient de régulateurs sociaux-conjugaux, les moulins de la modernité – *le désordre plus l'incertitude* selon la définition de Georges Balandier – sont venus apporter leur grain de sable. Que va-t-on chanter dans le vacarme du moulin à mil ou à maïs, alors que ce sont les femmes qui paient le carburant et le meunier ? Et si elles ne font pas moudre au moulin, c'est que leur mari ne leur permet pas de dégager assez de surplus de production pour cela. L'économie a détrôné la poésie et ce sont les groupes de femmes de retour du moulin qui commentent tout haut – mais entre elles – l'absence de telle ou telle que l'irresponsabilité ou l'avarice du mari oblige à piler le grain au mortier ou à le moudre sur la meule en pierre. Alors, à bon entendeur... Mais il n'y a pas que de bons entendeurs !

Ce souci de la dignité, on le retrouve partout sous des formes pour le moins inattendues, car tout est bon pour rappeler le mari à ses devoirs – dont le respect dû à l'épouse prime sur toute autre considération socio-conjugale. Devrait primer a-t-on envie de dire, car il faut tenir compte autant des habitudes locales que des comportements individuels.

C'est par exemple Simone, épouse d'un important personnage de Yaoundé qui, ayant appris que son mari fréquente *le quartier*⁶⁷ le menace à son retour de se déshabiller et de se montrer nue aux domestiques, *y compris le chauffeur*, afin qu'ils constatent ce que son mari méprise... Promesses, supplications, implorations du mari genou à terre. Tout, mais pas ça (il l'en savait capable car on n'humilie pas ainsi une princesse ewondo) et, finalement pardon, champagne et cadeaux. Ouf ! Il l'avait échappé belle ! Un de ses amis avait, lui, dû payer une seconde dot⁶⁸ à sa belle-famille pour avoir trompée sa femme sous le toit conjugal avec une de ses

⁶⁷ « *Le quartier* » expression camerounaise qui désigne, sans plus de précision, les quartiers populaires où quelqu'un de bien ne saurait aller se fourvoyer sous peine d'opprobre.

⁶⁸ Dot : terme commun donné en Afrique pour la compensation matrimoniale, payée par le mari à la famille de l'épouse.

amies. Amoureux de son épouse – mais il faut bien assurer son image de marque et jouir des bagatelles de la vie – il a du s'exécuter en empruntant à ses amis. A charge de revanche, qui sait ? *Jamais dot n'aura coûté aussi cher !* devait-il commenter. Car il lui fallut aussi tenir compte des enfants et de la fécondité de Madame... qui devait bientôt offrir un nouveau bambin à son mari. Si l'épouse s'est fait « enceinter » ce n'était pas seulement histoire de montrer qu'elle avait du savoir-vivre et qu'elle recueillait toujours les hommages conjugaux, c'était la conséquence du non-dit : elle avait fait appel à sa parentèle pour régler un conflit d'honneur au mieux des intérêts de tout le monde. L'enfant à venir était le gage de la paix retrouvée, la preuve que la médiation familiale n'avait pas été inutile.

Les femmes de Ouagadougou ne font pas autrement, compte tenu d'une société qui paraît plus « machiste » et surtout de conditions socio-économiques nettement différentes de celles des femmes de Yaoundé. Disons plutôt qu'il nous semble que la sphère privée du Burkina paraît plus défavorable aux femmes que la sphère privée du Sud du Cameroun, mais la sphère publique burkinabè accepte que des femmes atteignent des postes élevées. Contradictions qui ne sont pas faciles à gérer au quotidien pour ces dames.

On dit l'« Afrique » ; l'expression *les Afriques* employée au XVIII^{ème} siècle était sans doute plus exacte que la désignation monolithique actuelle d'un continent trop divers pour se laisser enfermer dans les quelques généralités trop hâtives et trop schématiques auxquelles nous ont habitué les médias.

Haro sur les simplifications et vive la complexité !

Si l'idéal des sociétés traditionnelles africaines semble être un idéal d'ordre, d'équilibre et d'harmonie où les rôles masculins et féminins sont complémentaires mais absolument pas interchan-

geables, il faut bien garder à l'esprit qu'elles étaient, et sont encore souvent, des sociétés de survie à l'existence parfois précaire. Ce sont aussi des sociétés d'utilisation maximum des individus, des hommes comme des femmes, des enfants comme des vieillards.

Dans ces sociétés extrêmement complexes, la condition féminine ne se laisse pas enfermer dans des stéréotypes ni réduire à des analyses unidimensionnelles, superficielles, voire simplistes. Les médias occidentaux qui privilégient l'émotion de l'instant nous ont trop habitués à nous présenter la vie des femmes africaines comme une suite ininterrompue de catastrophes : bêtes de somme dans les champs du mari, accablées par les maternités, exploitées dans les villes ou délaissées dans les campagnes, premières victimes – avec leurs enfants – des guerres civiles, des famines, des épidémies quand elles ne sont pas vendues par un père avaricieux ou excisées par une grand-mère revancharde. Bien sûr, il y a du vrai dans tout cela et les exemples abondent. Mais il s'agit bien plus de situations, si ce n'est individuelles, du moins conjoncturelles, que de système culturel global.

Il est vrai qu'à la lecture de ces entretiens que nous présente Saratta Traoré, on a l'impression d'être en présence de femmes beaucoup plus dépendantes de leur mari ou de leur amant – en tout cas d'un homme – que dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Comme si elles avaient tout misé sur un homme une fois pour toutes. Dans ces sociétés patrilinéaires et patriarcales, la femme était un être faible à protéger, d'où l'obligation du père de marier sa fille de son vivant afin de lui assurer un protecteur, de préférence dans une famille avec qui l'on avait des habitudes d'alliance et dont on connaissait l'honneur. Le mari y avait d'écra-santes responsabilités socio-conjugales ; il n'y était pas toujours préparé, mais le groupe prenait le relais et servait de modérateur en cas de conflit.

Il faut dire aussi qu'un pouvoir centralisé comme a pu en connaître le royaume mossi n'incitait guère au laisser-faire, laisser-aller et, compte tenu des différences d'âge souvent élevées entre

les époux, les relations conjugales étaient plutôt du type parents-enfants ou plus exactement père-fille, à l'exception des relations sexuelles où, il faut bien le reconnaître, la femme n'avait pas beaucoup d'initiatives. Il n'y a pas encore si longtemps les épouses Bobo servaient leur mari à genoux, la gémflexion étant d'autant plus importante qu'elle était plus jeune. Au mari, l'autorité condescendante et non discutée ; à l'épouse, l'obéissance attentive quand ce n'était pas la soumission pure et simple. A elle de savoir élever son fils afin qu'elle lui devienne indispensable, comme dans l'histoire de Tidiane (page 25), peut-être une revanche sur le temps où elle-même était belle-fille ? Mais il est, parfois, peut-être plus facile d'obéir et de se laisser porter par les événements que de devoir affronter les problèmes de la vie quotidienne. Autrefois, du temps de la polygamie bien tempérée, dans les cours, les femmes faisaient bloc autour des marmites chacune sachant ce qu'elle était en droit d'attendre et ce qu'elle devait donner puisqu'elle avait été mariée dans les règles. Son mari aussi, et il n'est pas sûr qu'il ait eu plus de liberté qu'elles.

Or, aujourd'hui, on a pour le Burkina urbain un fonctionnement de la parenté qui apparaît en défaveur des femmes si celles-ci se marient en dehors des alliances familiales : les enfants appartiennent au mari et si la famille de la femme ne l'aide pas, elle est désarmée et privée de ses enfants. Ce chantage aux enfants est une donnée de fait de la sociologie des couples conflictuels à Ouagadougou : la femme subit les contraintes exercées par le mari et se sacrifie pour ses enfants dans l'espoir, peut-être, d'une revanche dans l'avenir. Et le modèle se perpétue... Quelques cas défrayent la chronique ouagalaise, ce qui en soi pourrait être un signe de leur rareté. Ce n'est pas si sûr à lire les récits de Saratta Traoré. Ce qui est sûr, par contre, c'est le combat permanent que mènent les femmes pour l'éducation et l'avenir de leurs enfants.

Mon frère, ma sœur, mon sang

C'est grâce à mes frères que j'ai pu construire une maison et déménager après le décès de mon mari, car nous étions en location de son vivant... Mes enfants ont réussi grâce à l'aide de mes frères ». (*La famille*, p. 53)

Ce que nous donnent à lire les histoires de femmes que Saratta Traoré nous rapporte, c'est la solidarité entre frères et sœurs. C'est sur leurs frères que s'appuient les femmes qui, en leur absence, sont obligées de se soumettre ; car les parents eux-mêmes, englués dans la tradition des réseaux familiaux où leur degré de liberté est bien mince, ne sont souvent que d'un faible secours. Ils ont élevé leur fille du mieux qu'ils ont pu, elle est partie chez son mari et la dot a été payée. Chacun est quitte et elle n'a pas à revenir car revenir, c'est remettre en cause l'ordre social. Or, le désordre *qui travaille en marge et en dessous* est ce qui peut arriver de pire aux sociétés traditionnelles : elles y perdent leur âme et ne retrouvent plus l'ordre celui-là même rêvé dans un imaginaire, garant des subtiles équilibres du quotidien et bouleversé par l'absence des références habituelles. La force de l'habitude, si chère aux sociétés traditionnelles, est souvent source de blocage quand elle ne devient pas facteur de destruction lorsqu'elle se meut en incertitude à la recherche de repères identitaires.

La parenté par le sang est toujours plus forte que la parenté d'alliance car ce qu'un contrat a fait, un autre peut le défaire... Dans le « no man's land » nostalgique du « qui-fait-quoi », la relation consanguine frère(s)/sœur(s) est la seule certitude qui subsiste. Mais elle est acquise depuis si longtemps... Si la famille paternelle est invoquée pour des raisons de prestige et d'honneur, c'est la famille maternelle qui fait souvent référence pour les décisions graves, à qui l'on fait appel pour résoudre un problème.

Dans la plupart des pays d'Afrique Noire, le frère, surtout s'il est l'aîné, est le premier protecteur et le premier confident de ses sœurs. Bien souvent, il est aussi leur seul recours comme dans l'histoire de cette femme au mari « pas très sérieux ». Un homme aidera d'autant plus volontiers ses soeurs qu'elles auront des

enfants : il est sûr qu'ils sont du même sang que lui, alors qu'un mari ne peut que faire un acte de foi quant à la légitimité des enfants que lui donne son épouse (ou ses épouses, cela ne change rien). Ceci, même en dehors des sociétés matrilineaires, à tel point qu'ici ou là, un homme est riche de ses nièces à marier, honoré des alliances prestigieuses qu'il peut procurer à ses neveux. L'oncle maternel sera souvent un recours contre un père tyrannique, celui qui s'opposera à un mariage forcé (pour le garçon comme pour la fille). On oublie trop souvent que lorsqu'on impose un homme à une femme, on impose aussi une femme à un homme qui n'en n'est pas forcément plus ravi⁶⁹. De là toutes les nuits de noces « ensorcellées »...). Mais quelquefois l'oncle et les vieux du village croient bien faire comme dans l'histoire de la seconde-femme-cadeau (La part du feu) qui devient un cadeau empoisonné. Heureusement, l'amour conjugal (on voit qu'il existe !) a su trouver la parade. Contrairement aux oncles maternels qui considèrent leurs neveux presque comme leurs enfants, les oncles paternels voient plutôt en eux des profiteurs d'héritage. Des belles-sœurs qui font trop d'enfants, quelle horreur ! Surtout des garçons dont il faudra aider à payer la dot que fera monter l'oncle maternel de l'heureuse élue.

C'est peut-être de là que vient la relative indifférence (en apparence du moins car un homme ne peut se laisser aller aux faiblesses affectives d'une femme) des pères envers leurs enfants. Le nombre croissant des naissances illégitimes en Afrique avec leur corollaire d'enfants abandonnés, « les enfants des rues » selon l'expression consacrée, vient peut-être de cette irresponsabilité masculine aussi fustigée qu'entretenue par les femmes : n'est-ce pas elles qui élèvent leurs fils ?

⁶⁹ B. Lacombe me citait le cas dans un village bwaba du Sud-Ouest du Burkina où une fille avait été donnée, en retour d'une alliance ancienne, à un homme, d'un âge certain, qui la proposa à son fils, estimant ne pas avoir le droit de garder pour lui une si jolie femme, car la demoiselle était très belle. L'aîné l'a refusée, et tous les autres à la suite ; les fils des frères, pareillement. La jeune fille a supplié qu'on la garde de la honte en l'épousant. Ce que dut faire le vieillard, qui ne consomma point les noces, laissant la jeune fille libre de ses actes. *Happy end* : elle finit par se trouver un mari.

Vive le commerce !

La différence que nous lisons entre une population comme celle du Burkina Faso et d'autres que nous connaissons mieux, par des travaux personnels, au Cameroun ou au Togo, renvoie à des facteurs historiques d'ordre socio-politico-économique. Depuis le XVII^{ème} siècle, les femmes des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest sont en contact avec les commerçants européens ; elles fournissaient les vivres nécessaires aux équipages, en particulier tubercules et huile de palme. En vertu de la séparation des domaines masculins et féminins, des économies masculines et féminines au sein des ménages, contrairement à leurs sœurs de l'intérieur du continent, elles ont pris très vite l'habitude de gérer seules leurs affaires, de ne rendre de comptes à personne. Et surtout pas au mari. Cette habitude se greffait aussi sur des caractéristiques d'indépendance féminine que signalait avec étonnement le Père Labat au XVII^{ème} siècle pour les Wolof de Saint-Louis-du-Sénégal.

C'est dire que dans certaines cultures africaines les femmes disposaient d'une forte autonomie à la fois économique et politique. Indépendantes sur le plan financier, leur mari n'était parfois qu'un éphémère géniteur nécessaire. Contrairement à leurs sœurs de l'intérieur qui n'ont pu connaître pareil développement, leurs héritières sont les descendantes des Signares de Gorée ou de Saint-Louis : Mamies du Ghana, Nana Benz du Togo ou du Bénin, Bueyem Sellem du Cameroun sans compter toutes les autres à qui elles servent d'exemple – exemples autrement plus efficaces et mieux adaptés que les états d'âme de Sue Hellen dans Dallas ou les rêves dispensés par « Les Feux de l'Amour » ou « Loft Story ». Les rêves des unes peuvent devenir les cauchemars des autres... et les conseils des grands-mères ou des vieilles tantes, autrefois dispensatrices de l'éducation sexuelle des jeunes filles, ne sont plus que dérisoires radotages. Qui dira jamais les ravages des feuilletons télé ?

Loin des grands circuits commerciaux, les femmes du Burkina-Faso sont restées dans la mouvance masculine. Tant que

tout le monde savait exactement ce qu'il avait à faire, tout allait bien, ou presque – et en tous cas pas plus mal qu'ailleurs. On ne discutait pas parce qu'on ne savait pas qu'on pouvait ne pas être d'accord ; chacun adhérant sans se poser de questions aux normes de sa société, on estimait que le bonheur quotidien était à portée de main. Aujourd'hui, les religions monothéistes, l'école, les nouvelles lois, le travail salarié tant masculin que féminin, un habitat urbain et une nouvelle architecture, de nouveaux rapports économiques, la télévision... ont bouleversé la donne et chacun y navigue à vue. Une vision superficielle des choses pourrait laisser croire que les hommes y trouvent leur compte. Ce n'est pas forcément vrai car à trop leur demander, ils ne savent plus que faire et la conduite de fuite est souvent la seule solution (*cf* Berthe Lolo, 1999) qui, évidemment, ne satisfait personne. Les sociétés antillaises sont là pour donner un contre-exemple du mal-vivre de mâles comblés, autant de sexe que de soucis. Etant donné la modicité des salaires, surtout dans la fonction publique, les femmes ont pour la plupart besoin d'un mari – ou d'un amant – pour élever leurs enfants. La belle-mère et les belles-sœurs ne sont pas les dernières à se cramponner à ce pauvre garçon qui ne trouve de refuge qu'auprès de sa maîtresse, laquelle n'aura de cesse de se faire épouser afin de légitimer ses enfants (Fred Eboko, 2002). Et le schéma risque de recommencer... à moins que le célibat féminin ne vienne bouleverser tout cela et ne soit vraiment un comportement innovant qui ne laisse pas d'étonner les grands-mères, les hommes et les sociologues.

« Moi seule en être cause et mourir de plaisir ! »

L'Afrique n'est ni un continent plus homogène culturellement que les autres – il n'y a pas de raisons si l'on y réfléchit sans préjugés –, ni un continent qui aurait été immobile et identique à lui-même au fil des âges.

Un fait nouveau qu'a bien souligné Saratta Traoré est le célibat féminin, volontaire ou non.

Dans l'Afrique traditionnelle, le célibat tant masculin que féminin, était une aberration, un comportement hors-norme, une incongruité. Tout homme et toute femme avaient le devoir de se marier afin de satisfaire aux exigences de reproduction du groupe et d'y satisfaire en mettant au monde des enfants légitimes, héritiers des ancêtres et continuateurs de la lignée. Seules les veuves âgées, donc stériles, pouvaient rester célibataires et jouer pleinement leur rôle de grand-mère, gardienne des traditions. Mais étant donné l'importante mortalité maternelle et la faible longévité générale, les veuves devaient être aussi rares que les veufs... quoiqu'on en dise aujourd'hui...

Si, dans les zones rurales qui ne représentent plus qu'à peine la moitié de la population africaine, les petites filles sont moins scolarisées que les garçons et se marient vers quinze/seize ans, en villes elles envahissent les universités et les écoles professionnelles, gagnent la course aux diplômes et se marient de plus en plus tard. Pour la plupart, une bonne situation vaut mieux qu'un mari et, contraception aidant, les grossesses tardives sont encore le meilleur moyen de limitation des naissances... que continuent à réclamer les maris. Evidemment, ces nouveaux comportements sont surtout ceux des jeunes femmes issues de la bourgeoisie politique ou des milieux d'affaires, celles dont les parents ont souvent étudié à l'étranger et qui, de ce fait, ont pu appréhender très jeunes une certaine modernité. Désignées par l'expression « femmes libres », elles sont facteur de désordre et de fascination, comme la liberté elle-même dont le mot est quasiment intraduisible dans beaucoup de langues africaines. Le concept de liberté implique une indépendance d'esprit et de comportements, une vision de l'avenir et un sens des responsabilités individuelles qui n'étaient guère à l'ordre du jour dans les anciennes sociétés de l'Afrique traditionnelle. A condition de jouer le jeu et de s'intégrer, voire de s'immerger totalement dans le groupe des pairs, ceux des parents ou des amis, la chaleur et l'affectivité – combien sécurisantes – que l'on y trouvait suppléaient largement à l'absence d'indépendance, voire d'initiative.

Il faut dire que les systèmes éducatifs traditionnels, pour les garçons comme pour les filles, bridait toute velléité d'indépendance, toute initiative personnelle, toute capacité d'imagination et d'innovation. Tout ce que l'on demandait à un enfant, et l'on était considéré comme un enfant jusqu'au mariage, c'était d'obéir inconditionnellement aux parents, aux aînés. Les Européens se sont souvent étonnés de la sagesse des bébés et des jeunes enfants en Afrique. Toutes les femmes de la maisonnée – et Dieu sait s'il pouvait y en avoir ! – étaient là pour apprendre l'obéissance aux jeunes et préserver la tranquillité des hommes. A la génération suivante, on reproduisait le modèle. Ce type d'éducation était plus coercitif qu'un regard superficiel pourrait le laisser croire. Et la tradition a bon dos quand on la brandit tel un drapeau pour expliquer qu'on n'aime pas le changement, qu'on ne s'adapte pas, qu'on n'invente pas de nouveaux comportements, qu'on a droit aux différences culturelles... pour beaucoup totalement inopérantes aujourd'hui quand elles ne sont pas simplement nuisibles. Alors, on comprend aisément que dans ce contexte, les femmes libres soient considérées comme des facteurs de désordre tout en opérant une certaine fascination sur leurs congénères moins audacieuses.

Désordre, car on n'est pas habitué à une telle indépendance. L'indépendance financière, passe encore ; ça, on connaît et les belles-mères en puissance apprécient : c'est toujours autant que leur fils ne donnera pas à une étrangère et qui leur reviendra. Mais attention, cela risque aussi de faire monter la dot ! Mais la liberté de comportement, passer d'un « copain » à un autre, et cette pilule, allez donc savoir ce qu'il y dedans... et vouloir choisir son mari... et même refuser tout net de se marier ! Et la soumission, l'obéissance, le respect dû à la tradition, dû à la belle-mère... où sont-ils dans tout ça ? Cependant, toutes les mères de garçons, qui ont aussi des filles, ne réagissent pas ainsi : certaines sont flattées que leur fils ait réussi à séduire une telle jeune femme et en cas de conflit conjugal, elles prennent volontiers le parti de leur belle-fille. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, c'est à tâtons que l'on s'essaye

à de nouveaux comportements conjugaux. Certaines modernes jeunes femme ne vont-elles pas jusqu'à épouser un polygame, riche et réputé, qui saura leur donner une position sociale importante et préservera leur indépendance ? *Après tout, la polygamie, c'était la liberté des femmes*, me déclarait récemment une amie camerounaise médecin, pourtant farouchement attachée à la monogamie de son ménage. *Comment veux-tu qu'un homme surveille plusieurs épouses ?* Si la polygamie vraie est plus fréquente en pays d'Islam, le « deuxième bureau » en est la copie en pays christianisé.

Revers de la médaille : c'est par elles que se propagent le plus les MST diverses et surtout le sida. Les prostituées se sont organisées un peu partout et sont maintenant le fer de lance dans la lutte contre la maladie. Par contre, quand on est une « femme libre », on veut exercer sa liberté dans tous les domaines mais utiliser régulièrement des préservatifs serait montrer que l'on n'est peut-être pas si honorable que cela. Alors on court le risque. Sans en être toujours bien consciente, il faut le dire.

Fascination aussi, car ces jeunes femmes indépendantes servent de phares, de modèles aux jeunes filles d'âge scolaire comme le faisaient – et le font encore – leurs aînées riches commerçantes ou, de plus en plus, artisanes de luxe. Toutes peuvent se dire qu'à force de travail elles pourront gagner leur indépendance, acquérir le droit de choisir leur mari ou de s'en passer, tout en sachant se faire respecter – ce qui est difficile car en Afrique la solitude peut avoir quelque chose de méprisable pour celle qui *n'est même pas capable de garder un homme*. Aucune n'est prête à sacrifier la maternité car elles savent bien – et cela demeure une constante – que ce sont leurs enfants qui leur donnent leur crédibilité, qui font d'elles des femmes à part entière, responsables et respectables. Dans ce contexte, l'infécondité est encore dramatique pour celles qui la vivent. Alors, on en fait deux, trois, quatre avec autant de pères différents pour ne pas être assujettie à un seul homme. Seulement, quand vient la quarantaine et quand on est « *deuxième bureau* », on aimerait bien se faire épouser.

La stabilité sociale, gage de respectabilité, vieux rêve des sociétés traditionnelles, a la vie dure...

Aujourd'hui, avec les interprétations erronées de l'Islam qui se répandent à la suite des pétro-dollars, on oublie que la femme ne fut pas, en Afrique, ce qu'elle semble être devenue : la compagne soumise d'un mari tout puissant, qui se débrouille comme elle peut pour élever ses enfants. Il est vrai que ce schéma fut aussi largement véhiculé durant la période coloniale où dans les pays européens les femmes jouissaient d'encore moins de liberté que leurs sœurs africaines : elles n'avaient même pas la libre disposition de leurs gains puisqu'une femme mariée ne pouvait ouvrir un compte en banque à son nom. Après cela, il ne faut pas s'étonner si les femmes africaines ont longtemps témoigné d'une certaine méfiance envers le système bancaire... alors qu'elles produisent 70 à 80 % de la richesse du continent.

Outre l'économie, elles ont su également conjuguer à leur manière les autres formes de pouvoir, du politique au religieux.

Le pouvoir politique : Phistoire en dit long

La chronique haoussa de Zaria (Centre Nigeria) nous parle de la princesse Amina qui, au XV^{ème} siècle, à cheval et vêtue d'une cotte de mailles, parcourt le pays à la tête de son armée et domine du Niger à la Bénoué ; elle eut un règne long de trente quatre ans mais ses successeurs ne surent pas garder ses conquêtes et durent plier devant l'Emir de Kano. L'Islam se durcira, les femmes devront rentrer chez elles, se voiler et ne sortir qu'à la nuit tombée afin qu'on ne les voit pas, qu'on ne les reconnaisse pas. Aujourd'hui, les jeunes femmes haoussa du Nigeria ont bien du mal avec la Charia, la loi islamique dans ce qu'elle a de plus dur et de plus contraignant, tellement contraire à l'éthique comportementale du continent africain. Si l'on avait écouté Princesse Amina...

La geste des Moose parle d'une femme lors de son récit de la migration du Ghana vers l'actuel plateau mossi. Il s'agit encore d'une princesse : Yennenga, fondatrice de l'empire mossi, valeu-

reuse comme un homme, archétype elle aussi du guerrier à cheval : elle conquiert le pays et d'elle descendent les grands clans, dont celui des Ouédraogo (dont le nom signifie cheval mâle). L'étalon figure sur les armes du Burkina, et une équipe de football se nomme ainsi également.

C'est en 1618, Anne Zhingha, la Doña Ana des Portugais, princesse du Matamba, dans un Angola christianisé depuis le XVI^{ème} siècle, qui va s'opposer aux colonisateurs. En 1623, elle fait assassiner son frère, et pour se venger de lui qui l'avait faite stériliser, son neveu également. Montée sur le trône, elle organise la guérilla, renverse les alliances en signant des accords avec les Hollandais. Ceux-ci vaincus à Loanda en 1641, elle les laisse froidement tomber car on ne reste pas avec des vaincus et poursuit sa politique d'indépendance. Elle meurt en 1663 dans un Matamba toujours libre. Il sera soumis huit plus tard par ses vieux ennemis lusitaniens.

C'est encore, liée aux luttes contre l'invasion portugaise, Kimpa Vita dite Doña Béatrice, parente du trop faible Pedro IV, roi du Congo, qui, inspirée par Saint Antoine, complotait avec sa belle-sœur pour l'indépendance de son pays. Son royal frère la fera brûler vive le 2 Juillet 1706 : avec elle il brûle, mais ne le sait pas, son propre pouvoir.

C'est enfin la reine Ablakou, reine-mère au royaume ashanti, qui s'oppose à son frère sanguinaire, le roi Opokou Waré, et part avec ses partisans vers l'ouest, vers ce qui deviendra l'actuelle Côte d'Ivoire. Arrêtée par la Comoé en crue, sur les conseils de son devin, rééditant le geste d'Agamemnon, elle sacrifie son fils unique aux génies de la rivière. Elle traversera et l'armée des poursuivants périra noyée. Elle est la fondatrice du royaume baoulé dont le nom viendrait des plaintes de la reine, « Ba ouli », « l'enfant est mort ». Reine sans doute, mais aussi mère. L'ancien président Houphouët-Boigny se réclamait d'elle : c'était donc d'une femme qu'il acceptait de tenir son pouvoir.

Enfin, mythiques et pourtant bien réelles, sont les amazones du Dahomey, fer de lance du royaume du XVIII^{ème} à la fin du XIX^{ème} siècle. Elles donnèrent bien du fil à retordre à la conquête française effectuée par le général Dodds (Saint-Louisien, puisque fils d'une signare et d'un officier anglais) en 1894.

Je dois dire mon faible pour Njapoundouké, mère du Sultan Njoya, souverain du Bamoun, au centre du Cameroun, de 1890 à 1930. Simple favorite, mère d'un fils unique qui n'était en aucun cas destiné à régner, elle sut éliminer avec méthode et détermination tous les autres prétendants. Situation digne du théâtre de Shakespeare ! Par la suite, elle occupa, de façon très discrète, la place de premier conseiller du roi. A sa mort, ce sont les deux épouses favorites du sultan qui lui succédèrent dans ce rôle. L'actuel sultan des Bamoun est, aujourd'hui encore, accompagné d'une « reine-mère », au pouvoir aussi efficace que discret.

Et que dire de Ndeté Yalla, « *linguère* » c'est-à-dire reine du Wallo, petit royaume au sud de Saint-Louis-du-Sénégal riche de l'exploitation du sel de ses salines (toujours exploitées aujourd'hui et toujours par des femmes). Succédant à sa sœur qui avait elle-même succédé à leur mère, elle osa s'opposer à Faïdherbe. Bien sûr elle n'a pas gagné, il l'assigna à résidence sur l'île de Gorée, où, dit-on, elle mourut de chagrin.

Il ne servirait à rien de multiplier les exemples. Ils sont légion. Certes, toutes les femmes n'ont pas eu le pouvoir, loin de là. Mais si certaines, et en quantité non négligeable, ont pu le détenir, c'est que les sociétés ambiantes s'y prêtaient, c'est que l'autorité pouvait aussi se conjuguer au féminin.

Le pouvoir symbolique

Dans certaines populations de l'Ouest du Togo, c'est au cours de danses à caractère hautement symbolique que les femmes des notables signifient au chef du village les limites de son pouvoir. Conduites par la première épouse du chef, elles étendent

des pagnes sur le sol et l'invitent à danser sur cette allée du pouvoir jusqu'à un poignard planté dans le sol : jusque là mais pas plus loin. Au-delà, le chef n'est plus le chef, car le pouvoir transgressé porte en lui-même sa propre perte. Il reste protégé par les femmes qui sont souvent à l'origine de son élection ; mais elles n'hésiteront pas à le faire renverser si elles l'estiment bon pour le village. C'est ce que font, dans une moindre mesure, les épouses burkinabé en tentant de protéger leurs maris contre eux-mêmes.

Chez les Floup de Casamance ou les Lovedu d'Afrique du Sud, c'est à une reine sans pouvoir temporel qu'échoit le pouvoir de faire tomber la pluie. Charge redoutable car d'elle dépend la prospérité du royaume, la vie de ses sujets. Elle peut d'ailleurs payer de sa vie l'absence de pluie. La photo de la reine Sibet Diedhou, reine des Floup du début du XX^{ème} siècle est exposée au Musée de la Femme de l'île de Gorée. Il y est mentionné : *héritière de sa mère, intermédiaire auprès de Emitai (dieu unique)*. Il est vrai que le Sénégal est le pays de Senghor, le poète, chantre de la « femme noire ».

Au contraire de nos traditions culturelles d'Europe Occidentale où la femme est souvent considérée comme une sorcière, dans les pays du Golfe de Guinée, ce sont les féticheuses qui ont un pouvoir bénéfique quand les hommes peuvent avoir un pouvoir maléfique. D'ailleurs, n'y a-t-on pas inventé le verbe « charlater » qui ne s'applique qu'aux charlatans ? Elles jouent toujours leur rôle d'accompagnatrices des défunts en charge des veillées funèbres, des toilettes mortuaires, de consolatrices des familles. Ce sont elles aussi qui sont les premières touchées par l'efflorescence des nouvelles sectes qui se répandent à vitesse grand V et dont elles sont les principales propagatrices. On retrouve la même observation, quoique plus nuancée, au Congo et dans beaucoup d'autres pays africains. B. Lacombe (1999) insiste sur le fait que ce n'est que très rarement la femme qui dispose du pouvoir maléfique, au contraire de la figure de la sorcière de l'imagerie occidentale présentée par l'historien Jules Michelet dans

son livre tout simplement intitulé *La sorcière*, puisque ce terme traduit une évidence de la perception des femmes en français.

En guise de conclusion

Les Africaines modernes à la tête d'entreprises, de ministères, de bureaux de toutes sortes, sont aujourd'hui légion. Sur le plan public, même avec l'Islam quand il domine la vie nationale, elles ont leur rôle et ne font pas de la figuration. Mais il n'en reste pas moins que sur le plan privé elles sont moins assurées que leurs sœurs d'autres continents. Pour en être ministre on n'en n'est pas moins femme et le mari donne souvent bien des soucis. Pour être une femme libre, on n'a pas toujours envie de vivre seule.

L'instabilité conjugale, soulignée à maintes reprises par Saratta Traoré, devait exister plus qu'il n'est « correct » de le croire dans les anciennes sociétés africaines comme en témoignent un peu partout les multiples modalités de rupture du mariage (en général remboursement de la dot et remise des enfants au mari). Comme aujourd'hui, il semble que la demande de rupture du lien conjugal ait été plutôt d'origine féminine. Grâce à la polygamie, les hommes pouvaient multiplier la diversité de leurs épouses alors que les femmes changeaient de mari. Ce qui est nouveau aujourd'hui c'est que les femmes n'ont pas forcément envie de se remarier alors qu'autrefois une femme ne quittait un mari que pour s'installer avec un autre. Mieux valait être mal mariée que pas mariée du tout.

L'Afrique n'est pas un bloc monolithique où les gens seraient identiques d'un point du continent à l'autre et les cultures semblables. Même s'il y a des constantes pourtant que d'ajustements ! Que de différences induites tant par le climat que par l'histoire ! Cela doit être gardé à l'esprit quand on lit Saratta Traoré, mais elle n'en apporte pas moins une vision particulière d'un groupe particulier : les femmes de Ouagadougou. Elle nous

sort heureusement des clichés lénifiants qui sont rebattus sur elles. Sur nous ? Les Dogons disaient, selon Griaule : *Les femmes, comme les paroles, circulent entre les hommes*. Ce à quoi répond un dicton des Bassa du Cameroun : *Les hommes ont tout fait pour que les femmes restent tranquilles. Mais les femmes ne sont pas restées tranquilles*.

Remarquons que l'on peut remplacer les termes, inverser les rôles masculins et féminins des proverbes et retomber sur une logique aussi parfaite : les phrases fonctionnent toujours. Saratta Traoré nous montre que les hommes sont comme les paroles, ils circulent entre les femmes et ne se tiennent jamais tranquilles. Seulement pour eux, il s'agit d'un comportement normal, traditionnel pourrait-on dire, qui privilégie le paraître extérieur alors que les femmes assuraient la stabilité intérieure. Aujourd'hui, la modernité bouleverse tout et il est difficile de s'adapter. En fait c'est cela qu'a voulu nous montrer Saratta Traoré : le désordre à l'œuvre dans des sociétés d'ordre, les bouleversements induits par des traditions devenues inopportunes et auxquelles on se raccroche comme un noyé à sa bouée. Mais comment inventer de nouveaux comportements quand on ne sait pas encore que les anciens ont déjà disparu, quand on ne sait pas ce qu'imaginer veut dire, quand on n'a pas de projection vers l'avenir parce que le mot « avenir » n'existe pas et qu'on tourne en rond dans sa cour comme l'écureuil dans sa cage. Le serpent qui se mord la queue : il était l'emblème des plateaux divinatoires des anciens cultes d'Ifa du Dahomey, c'est tout dire ! Et les sirènes du désordre extérieur n'arrangent rien.

C'est très certainement entre les lignes qu'il faut lire les récits de Saratta Traoré : c'est là qu'ils sont le plus lourd de sens.

Ils nous apprennent que la complémentarité des rôles se joue dans un dialogue permanent homme/femme même s'il prend parfois l'allure d'un dialogue de sourds. Que les demandes de l'un n'ont de sens qu'en regard des réponses et suggestions de l'autre (on peut mettre au pluriel, cela ne change rien à la proposition).

Mais il faut bien souligner que la clé de tous ces échanges est la femme : c'est elle qui donne droit au pouvoir politique ou religieux, c'est elle qui contrôle la vie ou la mort, qui permet d'accéder à une position sociale ou précipite la chute.

Femme donnée, femme reçue, femme offerte, femme prise ou femme volée et femme rendue. Mais aussi femme-passerelle, femme-dialogue et femme-don, femme-refus ou femme-richesse, femme-enjeu ou femme-gage et surtout femme-pivot de sociétés d'hommes.



Sculpture de Raphaël Engongonzo, Brazzaville

ANNEXE :

Le deuxième bureau congolais un exemple d'union informelle

par Bernard Lacombe

Cet article a été publié par la revue Genus en 1987

*C'est avec son aimable autorisation que nous le reprenons ici*⁷⁰.

Le texte a été légèrement modifié et raccourci
pour l'adapter à la présente publication.

⁷⁰ Bernard Lacombe, 1987, Les unions informelles en Afrique au Sud du Sahara : l'exemple du deuxième bureau congolais, GENUS, Rivista delle Comitato italiano per lo studio dei problemi della popolazione, Vol. XLIII, n°1-2, Gennaio-giugno 1987 : 151-164

Nous devons souligner que lorsque cet article a été rédigé, en 1982, le phénomène du 'deuxième bureau' n'avait pas du tout la notoriété, principalement grivoise, qu'il a acquise depuis à travers toute l'Afrique francophone. D'ailleurs, il avait été refusé par les revues françaises et accepté par une revue anglaise qui, au vu de la traduction qui avait été faite, avait préféré que le texte en français soit publié ; Alain Marcoux m'avait alors orienté vers *Genus*. Je profite de cet historique pour dire que c'est à l'initiative de Christopher Fyfe, alors professeur à l'Université d'Edimbourg, que j'avais fini par publier cet article dont le "succès" autorise sa reproduction aujourd'hui. Signalons aussi que les problèmes sanitaires, qui ravagent aujourd'hui l'Afrique, ne faisaient que subrepticement leur apparition dans la presse cette même année.



Couple "colon"
(bois, Collection El Hadj Ibrahima Abbas, Ouagadougou)

L'étude des unions est une partie importante de la démographie, ne serait-ce que pour l'étude de la fécondité et pour le montage d'enquêtes longitudinales et des disciplines telles que l'ethnologie et la sociologie. Mais toutes nos disciplines ont toujours eu comme modèle, autrefois explicite, aujourd'hui inconscient, le mariage à l'européenne où en un seul jour se concentrent – si l'on écarte la signature du contrat notarial entre les époux – cérémonies civile, religieuse, familiale et sociale (les noces) et privée (nuit de noces). Cette unité de temps et de lieu est un mythe que l'on poursuit désespérément dans les autres sociétés.

En Afrique au Sud du Sahara, le mariage peut être progressif, si l'on peut s'exprimer ainsi ; de même, le versement de la compensation matrimoniale – appelé à tort la dot –, qui est souvent considérée comme la caution légale d'un mariage, peut être répartie sur plusieurs années, ou ne pas exister quand les époux sont proches parents ; parfois, les futurs sont amenés à se connaître, au sens biblique, avant que l'union ne soit fermement et socialement scellée et que les époux cohabitent. Tous ces éléments font que l'union entre un homme et une femme et un phénomène socialement diversifié, non seulement entre sociétés mais à l'intérieur d'une même société. Aujourd'hui, cela devient évident en Europe également, même si, quand cet article a paru (en 1987) cette évidence n'était pas totalement acceptée.

La multiplicité des types d'unions oblige, quand on ne l'admet pas dans les enquêtes empiriques, à opérer des tours de passe-passe en laissant les enquêteurs, issus de la société étudiée, trancher et décider en accord avec les enquêtés qui est marié et qui ne l'est pas. Cette attitude, qui a quelque chose à voir avec une politique de l'autruche, est pernicieuse car beaucoup d'unions sont ainsi repérées par la fécondité, et le père du dernier enfant est le mari d'une femme que l'on eût sinon classée à l'enquête comme célibataire. Observer les phénomènes en eux-mêmes et non pas par un de leurs résultats est la seule démarche scientifiquement fondée.

Pourtant la tradition, que l'on peut consulter grâce aux recherches ethnologiques, devrait amener à plus de prudence. Mais, à tort, on conclut que ces traditions sont érodées par la vie moderne et classées comme curiosités. « Dans une colossale surestime de soi, l'on continue à voir l'Europe comme le centre de gravité » (Bruckner, 1983 : 217), et à penser que le modèle de la famille nucléaire reste le modèle que voudraient suivre toutes les sociétés et que les « aberrations » auxquelles on assiste dans les pays africains ne seraient que des « bavures » du développement, dans une méconnaissance des racines culturelles profondes de leur vie sociale. On croit voir des perversions dues au développement économique (version positive) ou à la dégradation culturelle (version négative), alors que c'est une forme nouvelle de traits culturels anciens qui se construit.

Notre propos est d'illustrer à la fois la question matrimoniale et l'enracinement culturel de faits modernistes en étudiant le « deuxième bureau » que nous considérons comme un type d'unions dans un pays, le Congo, dont les traditions culturelles sont suffisamment riches et le présent suffisamment complexe, pour trouver à l'intérieur des unes et de l'autre les déterminants constitutifs.

Nous avons utilisé pour notre étude la technique du *Focus Group*⁷¹, en centrant les groupes interviewés sur le deuxième bureau tel que l'imaginaire congolais le trace, ou l'affabule. Les interviews ont été réalisées en français, langue véhiculaire parfaitement maîtrisée au Congo en milieu urbain. Nous ne décrivons pas à proprement parler le deuxième bureau mais nous avons voulu en tracer l'image et percer les déterminants du phénomène, fait social qui mérite mieux que les plaisanteries dont il a fait l'objet en général. Derrière le discours qui désamorce l'importance du deuxième bureau, nous avons voulu, par ce maître exemple,

⁷¹ Le lecteur intéressé par la technique mise en œuvre peut se référer à la revue *Studies Family Planning*, vol. 12, December 1981, Special Issue : Focus Group Research.

plaider en faveur de plus de soins dans la collecte des données sur la nuptialité et l'intégration des classifications et terminologies endogènes aux pays étudiés.

Où trouver un homme quand il n'est ni chez lui, ni au bureau ? La réponse donnée au Congo est toute simple : à son deuxième bureau.

Habituel sujet de la gaudriole, le deuxième bureau, qui est une femme entretenue, pose des questions aux sciences sociales, dont la démographie et la sociologie. L'économie, sinon politique du moins domestique, est exclue de notre analyse, ainsi que la psychologie : les données disponibles sont de toutes les façons insuffisantes pour une analyse des dimensions économiques et psychologiques, malgré leur poids évident dans le phénomène. Nous nous limiterons donc, à partir d'interviews informelles, aux dimensions sociales du deuxième bureau.

Quand on interroge les gens sur le deuxième bureau, deux réponses immédiates surgissent :

➤ la première est relative à la vanité masculine :

« les hommes veulent paraître »

« entretenir plusieurs femmes, se montrer ici et là »

« montrer qu'on a de l'argent en situant une femme »

(le congolisme situer signifie donner une position sociale) ;

➤ la seconde réponse se réfère à une forme moderne de la polygamie :

« en sorte (c'est) une femme »

« c'est une forme pour voiler la polygamie »

« avant, il n'y avait aucune hypocrisie ; mon grand-père avait 17 femmes, (et nous) on revit cette vie sous d'autres formes ».

Deux arguments spontanés donc :

- ◆ l'« orgueil des hommes » ;
- ◆ la continuation de la polygamie.

Le premier de ces arguments est le plus fréquemment cité tant par les femmes que par les hommes. Qu'il soit aussi affirmé

par des hommes montre un certain degré d'autocritique de la part des Congolais. L'orgueil des hommes présente un double aspect :

- ◆ le premier concerne le donjuanisme masculin, aspect internationalement reconnu sur lequel nous n'insisterons pas ;

- ◆ le second est relatif à des normes sociales gratifiant les comportements ostentatoires, qu'ils soient vestimentaires ou pécuniaires.

Que ces deux aspects se corroborent n'est pas douteux ;

Le deuxième argument avancé lors des interviews est que le deuxième bureau serait comme une forme larvaire de la polygamie. Il retient cependant l'attention en raison du statut social qui est ainsi accordé au phénomène. Le deuxième bureau est en effet fréquent et reconnu. Il n'est pas innocent, du point de vue social, que la référence à la polygamie soit avancée comme explication, sinon comme justification :

« c'est une manière moderne de vivre la polygamie ».

Autrement dit, le deuxième bureau ne serait-il pas effectivement une résurgence à étudier à la lumière de ce que Roger Bastide (1960) signale pour la nuptialité des pays latino-américains : la permanence du modèle polygamique chez les populations d'origine africaine de ces pays ?

Dans une recherche équivalente à la nôtre, Claudine Vidal (1977 : 140) signale le même phénomène :

« Bien des hommes (...) attribuent leur goût pour les maîtresses au désir de reconstituer officieusement la polygamie qui, après tout, fait partie de leur culture, même si le modernisme le réprouve. »

C'est cet aspect du deuxième bureau comme ré-interprétation moderne et urbaine de la polygamie que nous allons maintenant analyser.

Au Congo, le mariage est une alliance entre deux familles plus qu'entre personnes. Rien que de très classique donc. La coutume est respectée, les vins échangés, le montant de la dot défini. Si la dot elle-même n'est pas versée, on se contente de préciser l'échéancier. L'état civil et/ou religieux enregistre ou pas ce

mariage. De toutes les façons, il est valide et reconnu et par les partenaires et par les familles, et par l'ensemble des acteurs sociaux.

On peut ici noter que le mariage par rapt est également un mariage que la tradition légitime. Dit *Bwila* en Beembe ou *Kukotela Bakala* en Lari (où il signifie littéralement « entrer dans la maison d'un homme »), il est toujours légalisé *a posteriori* par le don des vins, *Kua Malu* en Beembe, et implique en tant que concept l'inclusion de la dot, ce qui scelle l'échange matrimonial des groupes (Boungou, 1984).

Dans ce contexte, un deuxième bureau désigne une femme avec laquelle un homme, déjà marié, entretient des relations reconnues en assurant la prise en charge morale, sociale, et pécuniaire de ce ménage.

« La maison, il l'achète ; la nourriture, il la paie ; les robes, tout ».

« Le deuxième bureau au Congo c'est de l'investissement ; il (l'homme) construit, on l'y trouve s'il n'est pas chez lui ».

Mais ce n'est pas une deuxième épouse, ne serait-ce que parce qu'elle « ne souffre pas ».

(le congolisme souffrir signifie être dans la gêne)

« Le Congolais ne donne rien à sa femme ; des femmes ne veulent pas se marier parce qu'alors elles savent qu'elles n'auront plus rien ».

« Le Congolais n'aime pas sortir avec sa femme de maison » (D'où la nécessité d'un deuxième bureau qui remplira cette fonction).

« L'homme maltraite sa femme ».

« Les gens au Congo ne sont pas censés se marier avec quelqu'un qui travaille... ; si le deuxième bureau travaille, là il est bénéficiaire, alors qu'au ménage, il est exploité ».

Ces arguments un rien cyniques sont donnés par les hommes. L'on peut remarquer à ce propos la grande distance que les Congolais savent prendre vis-à-vis de leur propre comportement social, distance qui s'exprime essentiellement par l'humour qu'ils manifestent dans la vie quotidienne, surtout en milieu urbain.

On ne peut pas dire que le deuxième bureau soit une co-épouse et on ne peut parler de polygamie sans mariage qui don-

nerait un statut social équivalent aux différentes femmes d'un même homme (même si l'on sait qu'en fait il n'y a pas d'égalité entre les épouses d'un même gynécée : la séniorité, le rang et les préférences du mari sont d'importants indices qui signent l'inégalité). C'est par un abus de langage que l'on peut dire que le deuxième bureau est comme l'épouse préférée ; c'est « comme » mais ce n'est pas. Elle n'est pas mariée et peut reprendre quand bon lui semble, ou quasiment, sa liberté. Car même si une dot a été versée, cette dot n'est pas socialement sanctionnée, elle est d'une validité incertaine ; c'est plutôt un dédommagement versé pour désintéresser la famille de la femme. C'est juste « comme » une dot mais ce n'est qu'une somme d'argent. A la différence d'une dot qui implique tout un cérémonial social et des acteurs de rang et d'implications divers, elle est surtout un instrument du prestige masculin. Aucun homme ne peut se laisser aller à se lancer, après une rupture avec son deuxième bureau, dans une sordide récupération des sommes versées alors qu'il a su flamber avec tant de panache toutes sortes de biens !

Le deuxième bureau n'est pas pour autant une demi-mondaine entretenue :

« On (l'homme) peut être présenté aux parents et nul ne peut être reçu en dehors de vous ».

« On peut verser une dot pour un deuxième bureau ».

Il y a donc loin sur le plan moral et social entre le deuxième bureau congolais, respectée et respectable, et la cocotte de nos comédies de boulevard. Complexes toutes deux, leurs images sont très différentes. Elle a plus à voir avec la Casa Chica du Mexique, où elle prend place, comme une véritable institution, auprès de la Casa Grande, celle de l'épouse légitime. Le Congo n'est donc pas le seul à connaître et reconnaître ce phénomène, à l'avoir nommé, et à lui avoir donné un statut. Car les dérives et le succès qu'a connu le terme "deuxième bureau" en Afrique francophone n'a pas eu grand chose à voir avec le phénomène que nous avons observé dans les années 80 à Brazzaville. Le succès du

terme a suivi celui de chansons et de musiques de Kinshasa. En particulier on peut citer le fameux refrain d'une chanson :

Ce n'est que ma secrétaire, il n'y a rien entre elle et moi
qui traitait de l'adultère "simple", mais pour les auditeurs, cela s'est concaténé avec d'autres chansons parlant du deuxième bureau dont le 'tube' de Rochereau, musicien de Kinshasa (rappelons que sociologiquement, mis à part les questions politiques, géographiquement, culturellement et ethniquement, les deux capitales des deux Congo sont très proches et séparées seulement par un fleuve).

Le deuxième bureau n'est pas non plus une petite amie. Ce n'est pas par un abus de langage que les jeunes l'emploient dans ce sens :

« Les trop jeunes disent deuxième bureau pour petites amies, mais les plus vieux disent : deuxième bureau égale deuxième épouse »

Au Congo, c'est la maîtresse qui est dite amie. Son statut n'équivaut pas à celui du deuxième bureau, ne serait-ce que parce que sa famille n'est pas au courant, ou fait semblant de tout ignorer :

« Une amie, pour coucher avec on l'emmène chez soi, on va chez un copain, (si l'on est marié) à l'hôtel, jamais chez elle ».

Le deuxième bureau serait-il alors une résurgence d'un phénomène culturel ancien ?⁷² Il ne semble pas, ne serait-ce que parce que le deuxième bureau est systématiquement décrit comme une femme moderne, ayant un travail rémunéré, à l'indépendance relative certaine.

⁷² Analogue à celui mentionné dans *Baba De Karo* (Plon, Paris) par Mary Smith à propos des Haoussa du Niger : les concubines d'un prince, tout en restant elles-mêmes célibataires, sont attachées à ce prince par un lien quasiment indissoluble ; entretenues par lui, elles prennent part aux fastes et aux honneurs de celui-ci.

Ni demi-mondaine, ni maîtresse, le deuxième bureau n'entraîne donc pas l'adultère :

« Aucun tribunal ne peut le condamner ».

« Le deuxième bureau c'est comme officiel ».

« Pour le deuxième bureau, même votre femme ne peut pas faire du bruit ».

L'épouse est d'ailleurs obligée d'accueillir les enfants nés du deuxième bureau.

A Abidjan également, le même phénomène est décrit par Claude Vidal (1979 : 153) :

Ni petite amie occasionnelle, ni co-épouse, la maîtresse dite 'deuxième bureau' n'est pas l'apanage des bourgeois. Je suis bien incapable d'en donner une évidence statistique, on se l'imagine, mais c'est une opinion unanime que le développement de cette relation amoureuse, fulgurant, gagne maintenant tous les milieux.

Dans son article de 1977, Claude Vidal n'utilisait pas le mot de « deuxième bureau ». Ce terme est en effet apparu dans ces années-là. Un numéro de la *Semaine Africaine*, journal d'Abidjan, l'attribuait à une imagerie de type militaire (à l'image du Quatrième Bureau qui est celui des renseignements), fondée sur une équivalence dans la discrétion : le deuxième bureau serait une affaire d'ordre privé, discrète ; cette idée est controuvée par tout l'apparat et l'art du paraître qui entoure au contraire l'existence d'un deuxième bureau. Une autre hypothèse quant à l'apparition de ce mot serait que cette expression aurait été créée par le musicien Rochereau, qui fit un 'tube' sur ce thème. En fait, l'expression vient de nulle part et de partout, et elle est utilisée dans de nombreux pays francophones pour décrire un fait bien précis.

Bien sûr l'épouse légitime n'est pas pour autant satisfaite de l'existence d'un deuxième bureau ; le temps n'est plus où :

« les femmes réclamaient des co-épouses ».

Les épouses en titre ont parfois des réactions violentes quand elles apprennent l'existence d'une liaison régulière chez leur mari :

« elle cause tout le désespoir »

« elle maltraite le matériel ».

Car elles savent :

« que les amies sont le premier étage du deuxième bureau »

et que :

« le deuxième bureau dans la plupart des cas est préparé pour la relève du premier ; si divorce, succession automatique ».

D'où, pour le mari, le dilemme suivant :

- Rester avec une femme vieillie prématurément, moins évoluée du point de vue intellectuel et qui, dans une société majoritairement matrilineaire (cas des sociétés congolaises), considère bien souvent que son mari ne fait pas partie de la famille de ses propres enfants ?

« A la maison, l'homme reste seul ; il y a sa femme et ses enfants qui forment une famille et lui il a sa famille ailleurs ; mais en fait il est tout seul ..., il n'est pas ici mais il est mal à l'aise là ».

(Rien ne peut masquer à l'étranger l'univers de contraintes et d'obligations qui pèse sur la vie du Congolais et le déchire).

- Vivre une vie dont le modèle lui est présenté par la société moderne, modèle dont il ressent affectivement la nécessité personnelle et dont le prive un environnement social pesant et rigide.

Or précisément le deuxième bureau lui permet, dans une certaine mesure, de surmonter ce dilemme :

« Rester avec une femme car elle a accepté de souffrir avec vous quand vous étiez jeune, obscur et impécunieux ; mais ensuite, on tombe amoureux d'une femme qui a aussi évolué, qui satisfait aux exigences de la vie moderne ».

« Etre avec celle-ci sans abandonner celle-là ».

Ainsi le déchirement éventuel vécu entre l'épouse et le deuxième bureau est le reflet de l'autre déchirement, fondamental

celui-là, vécu entre tradition et modernisme. Et l'on peut s'interroger si être deuxième bureau n'est pas pour une Congolaise un moyen de vivre aussi ce conflit entre une famille omniprésente qui l'enserme dans un réseau strict de rapports sociaux et une existence plus personnelle, conciliant ainsi en une seule personne par un présent ambigu, l'héritière d'une tradition in-reniable avec une personnalité future en train de naître.

Il est une remarque systématique répétée durant les interviews :

« un deuxième bureau coûte cher »

Ce qui montre que ce phénomène est un phénomène essentiellement urbain. S'il est vrai que, dans les sociétés où les hommes doivent verser une dot pour obtenir une épouse, la polygamie demande elle-même certains moyens, il n'en reste moins que, de l'avis général, le deuxième bureau est plus coûteux qu'une dot⁷³.

Le prestige lié à la possession d'un deuxième bureau – et le terme même de « posséder » donne bien la mesure de l'ambiguïté de la possession – interdit à l'homme des économies de bouts de chandelles, ce qu'il lui est parfaitement loisible d'effectuer dans son propre ménage. Notons aussi une certaine équivalence entre le terme de bureau employé par les Congolais et celui de maison employé par les Mexicains : il est chaque fois question d'un bien immobilier.

Le deuxième bureau, par le fait des dépenses qu'il occasionne, n'est donc pas à la portée de tout un chacun. Il demande des revenus importants, ne serait-ce que pour « situer » la femme : achat ou location d'une parcelle, construction d'une maison, entretien de ce deuxième ménage, entretien de la famille

⁷³ Voir à ce sujet pour Abidjan, l'analyse détaillée de Claude Vidal (1977) sur la circulation des CFA (page 141) : *La prodigalité des grands constitue leurs maîtresses en marchandises de luxe*. Dans son étude de 1979 : 154, on trouve la même notation : *Toute liaison entre amant et maîtresse racontée en détail et sans enjolivures, comporte une circulation non négligeable de CFA : la relation implique une constante générosité masculine*. (1500 Fcfa= 15 euros)

elle-même... Des revenus importants donc, mais aussi des revenus réguliers, ce qui est encore plus difficile à avoir au Congo et qui est l'apanage d'une catégorie sociale bien déterminée, celle des salariés.

Sans faire de mauvais esprit, disons que le deuxième bureau suppose une épouse légitime et un bureau, ce qui réclame un emploi dans une administration ou dans une entreprise. Il est évident que ce ne sont pas les seuls bureaucrates, au sens propre du terme, qui possèdent un deuxième bureau, toute personne possédant des revenus élevés et réguliers y a accès, mais il est significatif que ce soit en référence à ce genre d'emploi administratif que le terme ait été bâti.

L'on peut faire ici une remarque adjacente : il y a une correspondance entre le terme franco-congolais de situer une femme et celui du créole d'Haïti de placer. Il n'est pas anodin de noter que la langue française ait fourni, par deux mots presque synonymes, la description d'une situation sociale identique dans deux populations vivant dans une même conjoncture historique : tradition polygamique, modèle ambiant officiel monogamique.

Bureau, salaire, ces conditions montrent assez que le phénomène est typiquement urbain. En milieu rural, il n'y a guère de raison à ne pas recourir à la polygamie : elle pose moins de problèmes et peut être un « investissement bénéficiaire » puisque les femmes cultivent. Du reste, aucune femme d'un certain niveau intellectuel n'ira se perdre en brousse (il est déjà assez difficile de faire aller les hommes !) Les deuxièmes bureaux résident donc en ville et leurs hommes (les termes de concubin, ou d'amant, ou de protecteur n'apparaissent ni heureux ni pertinents) appartiennent aux secteurs urbains et modernes de l'activité économique nationale.

Pendant on peut se demander si les femmes placées en position de deuxième bureau n'exercent pas dans la société congolaise une fonction éminemment positive ? Les réponses à une telle question sont diverses et ne permettent pas de dégager des conclusions bien nettes.

Il faut d'abord distinguer deux cas : celui où le deuxième bureau travaille aussi dans les secteurs modernes et celui où il est sans travail. Dans le premier cas, l'homme trouve chez la femme une équivalence dans les relations sociales ; c'est chez elle qu'il recevra préférentiellement ses amis et ses relations. Le rang de la femme est alors celui d'une épouse-collaboratrice. L'épouse en titre est une « bobonne » au foyer. Le second cas, celui où la femme ne travaille pas, est plus proche d'une deuxième épouse :

« Le deuxième bureau va vous laver la chemise, recevoir la famille avec qui l'épouse s'est chamaillée ».

« Le fait qu'il existe beaucoup de cousins oblige à un second bureau ».

« Si Madame est malade, elle (le deuxième bureau) s'occupe des enfants ».

Enfin,

« Certaines femmes ne vous satisfont pas complètement »

disent sans élégance ces messieurs de leurs épouses ; alors, le deuxième bureau est là qui prend en charge toute la partie moderne et publique de la vie masculine car c'est toujours chez elle que l'homme reçoit ses collègues.

On peut donc émettre l'hypothèse que, compte tenu des normes matrimoniales en vigueur, le deuxième bureau présente pour l'homme urbanisé, ayant une profession stable et bien rémunérée, une nécessité sociale. Chacun ayant sa chacune, une vie parallèle moderne est socialement possible, où l'on sort entre soi sans être encombré des inégalités culturelles ni des difficultés inhérentes au système traditionnel, dont par ailleurs on ne néglige pas les avantages.

« Ce qui fait le deuxième bureau, c'est la nécessité... sociale de la part du garçon ».

Dans cette hypothèse, le deuxième bureau est un élément constitutif essentiel de la société congolaise moderne qui trouve en elle-même de quoi faire du neuf avec du vieux. Ainsi se pose une question que cette étude ne peut résoudre : le deuxième bureau, pour un « apparatchik » ou un bourgeois congolais actuel, n'est-il pas une condition nécessaire à son accession aux groupes

dirigeants ? L'argent et la position sociale ne sont peut-être pas à eux seuls suffisants ?

Quoiqu'il en soit, on peut noter d'autres motivations que celle de la réussite sociale. Ne s'agit-il pas aussi pour le Congolais moderne imprégné de la culture et des modèles occidentaux, malgré l'idéologie marxiste-léniniste officielle, de construire d'autres rapports entre hommes et femmes ? Effectivement, tous nos informateurs sont formels, le deuxième bureau est aussi une affaire de sentiments tendres :

« Besoin de partager tout ce qu'on a avec un être cher ».

« On s'ennuie dans son bonheur quand on n'est pas assisté ; quiconque a besoin d'être assisté dans son bonheur comme dans son malheur ».

La dimension sentimentale est ainsi reconnue au deuxième bureau dont il est attendu plus de fidélité que de l'épouse (ne serait-ce qu'elle, cette fidélité moralise, si cela était nécessaire, la position du deuxième bureau)⁷⁴. La complicité amoureuse entre les deux partenaires double et renforce les autres liens : participation aux contradictions au sein de la société congolaise entre tradition et modernisme, participation aux mêmes valeurs culturelles, au même modèle de consommation et de genre de vie ; en somme, recherche pour chacun d'un partenaire à part entière. C'est bien, en somme, ce que voulait signifier ce jeune homme qui nous confiait qu'il existe des amies de cœur et lui-même en avait deux qui *« connaissent mes petits secrets »*. En Teke, on les appelle des *Bangaluku* (au masculin : *Malumu*), avec lesquelles on ne couche ni se marie. Et il ajoutait, après un vibrant plaidoyer pour la monogamie :

« Si j'ai des moyens financiers, j'aurai un deuxième bureau qui pourra me secourir dans mes petits besoins, me soulager ».

La dimension affective est inhérente au deuxième bureau et, pour en parler, le jeune homme trouvera les mêmes termes qu'il appliquait précédemment à la relation *Bangaluku/Mulumu*. La tradition fournirait ainsi une base culturelle à une greffe moderne :

⁷⁴ Marijke Vandersypen (1977 : 101) signale que les « femmes libres » de Kigali sont réputées plus fidèles que les autres, légitimes.

le deuxième bureau serait à la fois l'amie de cœur de la tradition et l'amie de corps de la vie actuelle.

Si la relation du deuxième bureau est véritablement une relation inter-individuelle privilégiée qui implique par nécessité sociale la famille de la femme (laquelle a tout intérêt à cette implication), il n'est pas étonnant de constater que la famille de l'homme n'intervient jamais en tant que telle. Elle a d'ailleurs tout à y perdre, le deuxième bureau étant un gouffre qui engloutit maints revenus :

« On va même jusqu'à dire que vous êtes ensorcelé et ça fait des problèmes ».

Cette constatation confirme la différence radicale entre un deuxième bureau et une seconde épouse, même préférée. Une deuxième épouse, quel que soit son rang, est une concrétisation d'alliance entre famille donatrice et famille réceptrice.

En possédant un deuxième bureau, les hommes ont le sentiment de rendre un grand service au pays :

« Au Congo, disent-ils, il y a plus de femmes que d'hommes ».

Le démographe sait combien cette croyance, générale en Afrique, est erronée. Il y a tout autant, sinon davantage, de jeunes adultes de sexe masculin que de sexe féminin : il naît plus de garçons que de filles (de 103 à 105 contre 100) et surtout la mortalité des femmes au premier accouchement est sévère. Bernard Guillot (1968 : 27 & 31) note d'ailleurs un déficit en femmes dans les groupes jeunes adultes. Toujours avec la même bonne conscience, ces messieurs arguent que, sans l'institution du deuxième bureau, beaucoup de filles se marginaliseraient :

« Il faut intervenir pour empêcher ses filles de tomber dans l'asocial ».

« Il faut protéger ces jeunes filles d'aller avec un chômeur, un délinquant ».

Un délinquant est un jeune désœuvré, jean serré aux chevilles, jambes légèrement bombées, chemise au col fermé au dernier bouton, coiffure rase à taille particulière, passée au cirage ; ceux de Pointe-Noire, dits aussi les « Parisiens », raffolent des vélo-solex ; ce sont plutôt des jeunes snobs bien sympathiques que des

garçons louches vivant de rapines ; ils étaient dans les années 80 la version Congo-Brazza des sapeurs de Kinshasa.

« Si un homme ne se rabat que sur une (femme), les autres vont souffrir ».

En faisant une bonne action que réclame leur sens civique, les hommes ont le sentiment de répartir une richesse, ce que tout le comportement culturel congolais, pour ne pas dire africain, incline à faire. Cette raison est aussi reconnue par les femmes interviewées, cependant moins sensibles à l'aspect altruiste de comportement de leurs compatriotes mâles. Le deuxième bureau est, pour elles, une manière de surmonter un chômage qui, à égalité de diplômes, les frappe plus que les hommes. Il permet aussi d'aider les parents dans le besoin. Finalement dira un de nos interlocuteurs :

« On peut mettre ces jeunes femmes à l'aise... ; grâce à ça elles peuvent se payer des choses, faire leur bonheur, maintenir leur honneur ».

Et pour conclure, un autre explicitera parfaitement la divergence d'intérêt entre les deux sexes, parties prenantes dans l'existence du deuxième bureau :

« ce qui fait l'existence du deuxième bureau, c'est la nécessité matérielle de la part de la fille, sociale de la part du garçon ».

Ce qui permet de comprendre les expressions comme :

« le deuxième bureau, mœurs d'une nation... ; ce n'est pas un acte que quelqu'un pose, c'est des mœurs d'une nation ».

Besoin de refuge intellectuel, matériel, affectif pour les deux partenaires (être un deuxième bureau n'étant en rien infamant – en posséder un étant prestigieux, et la femme participe en quelque sorte à ce prestige –), qu'est-ce qui peut pousser une femme jeune, dotée d'une formation et d'une profession à préférer être deuxième bureau qu'épouse ? La question n'est pas innocente et nos interlocuteurs et interlocutrices ont bien vu le piège qu'elle recèle. Les réponses renvoient aux deux thèmes repérés dans l'analyse : l'intérêt pécuniaire, l'intérêt de prestige. Mais elles ne sont pas toujours convaincantes : l'intérêt pécuniaire n'est pas évident pour une femme économiquement libre de ses choix,

l'intérêt de prestige se réduit si l'homme n'a pas une position sociale éminente. Citons les autres raisons avancées :

« Une femme qui travaille trouve toujours à redire à un homme, alors elle préfère vivre dans le célibat »

(le célibat féminin au Congo n'a rien de très monacal et ne ralentit guère la fécondité) ;

« "Peux-tu faire de moi une femme évoluée ?", répond la femme qui est demandée en mariage »

(être deuxième bureau est une garantie d'indépendance et permet de ne pas être bloquée dans son développement culturel et personnel) ;

« Les femmes ne veulent pas se marier, elles ont trop souffert du comportement des hommes »

(les hommes comme les femmes font référence aux déceptions sentimentales qui émaillent la vie de ces dernières ; de nombreux exemples sont fournis...)

Finalement la liberté réciproque, qui est en quelque sorte l'inverse de l'intérêt, est avancée comme une des raisons qui fondent l'existence du deuxième bureau :

« des femmes veulent la liberté »

« liberté réciproque contre les mariages ».

On retrouve donc les mêmes conclusions que précédemment. Le deuxième bureau implique un désir de rapports interpersonnels affectifs et intellectuels riches. Le couple marié congolais ne présente pas aux dires de nos interlocuteurs de garanties de ce point de vue. Les époux apparaissent plutôt déchirés entre un ménage de type moderne (famille nucléaire) et une famille élargie omniprésente, pesante et intervenant sans vergogne dans les affaires du couple. Déchirés aussi entre un milieu rural qui déverse des cousins à peine connus n'importe quand pour une durée indéterminée, et un milieu urbain moderniste sinon moderne avec des contraintes rigoureuses, les conjoints des ménages congolais paraissent à l'observateur étranger plus rivaux qu'alliés. Rivaux sur le plan de la parenté (reconnaissance des enfants, ceux-

ci à la charge du père et revendiqués par leur oncle utérin) et n'ayant pas en commun la vie affective que nos interlocuteurs attribuent à leurs parents et grands-parents qui vivaient dans des sociétés plus stables avec des droits et devoirs plus précis.

Avant de conclure, nous voudrions risquer une ultime interprétation, fragile, mais incontournable.

La plupart des systèmes de parenté des sociétés congolaises sont matrilineaires ou à forte connotation matrilineaire (la parenté se détermine par les femmes des lignées). L'homme, nous en avons déjà fait la remarque, est fréquemment « dépossédé » de ses enfants, qu'il a pourtant eus à charge. Il peut même estimer que ceux-ci ne sont pas de sa famille ainsi qu'une petite recherche menée dans le Mayombe nous l'a montré (la majorité des sujets masculins interrogés ayant conclu que leurs propres enfants ne faisaient pas partie de leur famille). Dans ce contexte, le deuxième bureau ne serait-il pas une reconnaissance implicite du poids nouveau que l'homme, en tant que père, acquiert dans la parenté au Congo, même chez les Kongo ?

« C'est le père qui rassemble les femmes pour avoir les enfants, et c'est ce mouvement-là qui est le plus important et détermine la parenté ».

Ainsi se décèle parfois au cours des discussions sur le deuxième bureau une connotation patrilinéaire : tenir pour essentiel le rapport paternel, refondre la parenté ou du moins l'incliner du père au fils au détriment de l'orientation oncle utérin/neveu... Le deuxième bureau serait-il alors comme un essai d'une tentative à long terme et pas seulement situation vécue d'une monogamie plurielle et contradictoire ?

Dans une recherche sur la Guadeloupe, Jacques André (1982) signale les conséquences de la famille « matrifocale » sur l'image du père, du mari et du gendre. On peut s'interroger ici sur la matrilinearité des populations Kongo. Ce système dépossède le père des enfants et donc, dans cette perspective, le deuxième bureau serait une amorce de solution pour l'homme de devenir un

père à part entière, de qui procéderait tout et qui cesserait d'être un « intrus », comme le signale André pour la Guadeloupe où les pères vont jusqu'à tuer la mère de leurs enfants pour pouvoir, si l'on peut s'exprimer ainsi, affirmer la légitimité de leurs prétentions paternelles, d'où le titre de son article ;

Mais quand on considère la question du point de vue féminin, on peut se demander si pour une femme, le fait d'être deuxième bureau ne lui permet pas de s'assumer une transition d'une structure lignagère, matrilineaire certes mais patriarcale cependant, vers une structure atomisée et matricentrée. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le deuxième bureau est riche de potentialités.

Qu'est au bout de compte ce deuxième bureau ? C'est, et ce n'est pas, une concubine, une deuxième épouse, une maîtresse, une compagne..., c'est tout ceci sans l'être. Mais ce que l'on peut dire c'est qu'il est nécessaire. Si la preuve du pudding est qu'on le mange, celle du deuxième bureau est d'exister, même si cette existence se situe plus sur le plan de l'imaginaire de la société congolaise que sur celui du fonctionnement réel. Autrement dit, même si le deuxième bureau « à l'état pur » n'existe pas, les deuxièmes bureaux, eux, existent, multiples et variés, éphémères ou permanents. Le phénomène n'est pas limité au Congo, il a des formes ailleurs, dans d'autres pays. Il serait nécessaire de mieux observer son fonctionnement, ses variations, son rôle dans les sociétés qui tendent à plus de modernité, selon les perspectives qui viennent d'être présentées. Il faudrait aussi analyser sa fonction de redistribution des richesses, son influence en matière démographique (influence masquée au Congo par la facilité avec laquelle les enfants s'y font). Le « statut » des enfants nés d'un deuxième bureau (ne seraient-ils pas plus « légitimes » que les autres nés hors mariage, « enfants de brousse » ou « enfants dans la rue », comme on dit au Congo, à tout le moins mieux entourés affectivement)...

En tout cas, concluait un interlocuteur :

« *le deuxième bureau est solidement assis... ; mœurs d'une nation* ».

En tant que *mœurs d'une nation*, est-il un épiphénomène dans la construction de la nation congolaise, ou au contraire un élément constitutif de cette nation en devenir ? C'est en tout état de cause un signe, et nous avons tenté de le déchiffrer, ici et maintenant, avec ses racines et dans ses évolutions possibles.



Bibliographie générale

Alfieri Ch., *Le panier-trésor matrilinéaire dans sa fonction traditionnelle et dans sa fonction actuelle chez les Bobo-Madare du Burkina Faso*, Paris, EHESS, Mémoire de DEA, 1994.

André J., *Tuer sa femme ou de l'ultime façon de devenir père*, *L'Homme*, Avril-juin 1982, XXII (2) : 69-86.

Balandier G. : *Le désordre. Eloge du mouvement*. Fayard, Paris, 1988.

Bardem I. : *Précarités juvéniles et individualisme à Ouagadougou*, Thèse de Doctorat de sociologie. Université de Paris I, 1994, 368 pages.

Bastide R., *Problèmes de l'entrecroisement des civilisations et de leurs œuvres* in Georges Gurvitch (ed.), *Traité de sociologie*, PUF, Paris, 1960, pp. 315-332.

Berthe Lolo : *Fais-moi un enfant, je vais t'épouser*, in *Cahier de l'UCAC*, 1999, numéro spécial sur *Citadins et ruraux en Afrique Subsaharienne* : 381-385.

Boni Nazi, *Le crépuscule des temps anciens* (roman), Editions Présence Africaine, 1962.

Boungou G., *Dynamique de l'association Ngwala chez les Beembe de la République Populaire du Congo – Etude en milieu rural et urbain*, ORSTOM, Brazzaville : 265.

Bruckner P., *Le sanglot de l'homme blanc*, *Tiers Monde*, culpabilité, haine de soi, Le Seuil, Coll. Histoire Immédiate, Paris : 316.

Cohen-Tannoudji G., éd., *Virtualité et réalité dans les sciences*, Coll Latitudes, Diderot éditeur, arts et sciences, Paris, 1997.

Couty Ph. & Copans J., *Contes du Baol*, 10/18, Paris, 1972.

D'Almeida-Topor H. : *Les Amazones, une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale*, Ed. Rochevignes, Paris, 1984.

Desjeux C. & B., Bonnet D., *Africaines*, L'Harmattan, 1983.

Dumestre G. et Touré S., *Chroniques amoureuses du Mali*, Karthala, Paris, 1998

Eboko F., « Négrologie » : *chère Afrique cauchemar*, in *Manières de voir Le Monde diplomatique* éd., N° 79, Févr-mars 2005, n° spécial : *Résistances africaines*, pp. 13-20.

Eboko F., *Pouvoirs, jeunesse & sida au Cameroun, Politique publique, dynamiques sociales et constructions des sujets*, Thèse de sciences politiques, soutenue le 18 décembre 2002, Université Montesquieu, Bordeaux IV : 489 + Ann.

Enquête démographique de mars 1991, Données brutes nuptialité. Volume 2 [Ouagadougou, Service de statistiques].

Fainzang S., Journet O. *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France* Paris : L'Harmattan, 1989.

Fourgeau C. & et Lacombe B. Représentation de l'espace agricole, perception des contraintes et réponses aux changements chez les femmes et les hommes bobo, bwaba et dioula du Burkina Faso, Province du Houet, *Bulletin de la Société d'anthropologie du Sud-Ouest*, Bordeaux, Décembre 2000.

Fourgeau C., *Dobađjo, la première épouse*, (roman) L'Harmattan, 2000.

Fourgeau C., Du bon usage de la polygamie et de ses conséquences dans le domaine de l'économie affective : l'exemple des petites productrices du Bénin, in *Mélanges, Citadins et ruraux en Afrique Sub-Saharienne*, Karthala UCAC, Yaoundé-Paris 1999.

Fourgeau C., *Femmes Africaines, stratégies alimentaires et urbanisation. Approche ethno-géographique des petites productrices villageoises et citadines du sud-est Bénin*. Thèse nouveau régime en géographie tropicale, Université Michel de Montaigne de Bordeaux III, 1995, 2 tomes.

Fourgeau C., Rituels sexuels au Bénin. De la fécondité naturelle à la fécondité réincarnée : le destin des petites filles ouémé, *Revue de la Société d'Anthropologie du Sud-Ouest*. Colloque de la Société d'Anthropologie du Sud-Ouest mars 1996, Tome XXXII, janvier 1997.

Gauthier Ch., Le jeu de la femme in *Femmes du Cameroun*, Karthala, 1985 : 37-62

Griaule M. : *Dieu d'eau*. Livre de poche, Fayard, Paris, 1966.

Guillot B., *La Terre Enkou. Recherches sur les structures agraires du plateau Koukoyia*, 2 T. multigr., ORSTOM, Paris, 1968 : 188 (publié chez Mouton and C°, Paris, 126 pp.+ fig. + phot., cartes).

Guillou A., Travail féminin au village. Tracas, pertes et profits. In *Relations de Genre et Développement*, Paris, ORSTOM 1992.

Guilmain-Gauthier Ch. : Histoire du peuplement de l'Adélé in (RICHIR Claude sous le dir. de) : *Aspects ethnobiologiques en pays Adélé* (Togo), Univ. de Bordeaux II, 1996.

Guilmain-Gauthier Ch. : La stratégie du mariage chez les Fali du Nord-Cameroun in *Bulletin de la Société d'Anthropologie du Sud-Ouest*, Tome XVII, n°4, Bordeaux, 1982.

Guilmain-Gauthier Ch. : Le jeu de la femme in Barbier J.-Cl. (sous la dir. de) : *Femmes du Cameroun*, Orstom-Karthala, Paris, 1985.

Journal des anthropologues, n° spéc. *Anthropologie des sexualités*, n° 82-83, 2000

Kassembe Dia : *Angola, femmes sacrées, insoumises et « rebelles »*. L'Harmattan, Paris, 1997.

Kaufmann J.-Cl., *La femme seule et le prince charmant, enquête sur la vie en solo*, Coll. Essais et recherches, Ed. Nathan, Paris, 1999 : 208.

Kinda F., *Le statut socio-économique et culturel de la femme au Burkina Faso : analyse de la situation des enfants et des femmes au Burkina Faso, Rapport d'étude*, Novembre 1991, (multigraphié, sans autre référence).

Lacombe B., *Fakao, dépouillement de registres paroissiaux et enquête démographique rétrospective*, Orstom, Paris, 1970, 187 p. + Ann.

Lacombe B. & Lamy M.-J., Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête, *Cah. Orstom, sér. Sci. Hum.* Vol.25 (3) 1989 : 407-414.

Lacombe B., Les unions informelles en Afrique au Sud du Sahara : l'exemple du deuxième bureau congolais, *GENUS, Rivista delle Comitato italiano per lo studio dei problemi della popolazione*, Vol. XLIII, n°1-2, Gennaio-giugno 1987 : 151-164.

Lacombe B., *Pratique du terrain, méthode et techniques d'enquête* Éd. du Septentrion, Lille, 2 tomes, 1997 : 849.

Marie A., éd. *L'Afrique des individus*, Karthala, Paris, 1997.

Meillassoux Cl. : *Femmes, Greniers et Capitaux*. Paris, Maspero 1980, 119 pages.

Nedjati-Allman S., *Rapport sur le questionnaire de l'enquête haïtienne de fécondité – étude linguistique*, WFS, Port-Au-Prince, Février 1978 48+39.

Ouattara Moussa, *Le grin, rires et blagues à Bobo-Dioulasso*, L'Harmattan, 2003

Ouédraogo S., *L'ordinateur et le djembé/ Computer and jembe*, L'Harmattan, Paris, 2003.

Paulme D., éd. : *Femmes d'Afrique Noire*. Mouton & C°, Paris, 1960.

Pottier R., *Anthropologie du mythe*, Kimé, 1994.

Pottier R., Y a-t-il une méthode en ethnologie ? in Lionel Obadia, 2003 : *L'ethnographie comme dialogue : immersion et interaction dans l'enquête de terrain*, PubliSud, Paris.

REGARD n°18, Août-Septembre 1996.

Smith St. *Négrologie, pourquoi l'Afrique meurt*, Calmann-Lévy, Paris, 2004.

Sorel J. et Pierron Gomis S. : *Femmes de l'ombre et Grandes Royales dans le mémoire du continent Africain*. Présence Africaine, Paris, 2004.

Vandersypen M., Femmes libres de Kigali, *Cah. d'Et. Afr.* 1977, n. 64, XVII (1) : 95-120.

Vidal Cl., Guerre des sexes à Abidjan. Masculin, Féminin, CFA, *Cah. d'Et. Afr.* 1977, n. 65, XVII (1) : 121-153.

Vidal Cl., L'argent fini, l'amour est envolé, *L'Homme*, XIX (3-4), 1979 141-158.

Villien F., Urbanisation et évolution du sort de la femme en Afrique centrale. *Urbanisation et développement/Espaces Tropicaux*, 4, Talence, CEGET/CNRS, 1991.

Table des matières

Préface : une parole à soi (de B. Lacombe)	9
Femmes dans le miroir de leurs récits	25
Le célibat féminin à Ouagadougou	103
Postface : femmes d'Afrique, des vies excentrées (de Ch. Gauthier)	139
Annexe : Le deuxième bureau congolais (de B. Lacombe)	163

Collection TERRAIN : récits & fictions
dirigée par Bernard Lacombe

Déjà parus

Catherine Fourgeau, *Dobadjo, la première épouse*, 2000.

Arthur Tsouari, *L'arbre des sagesse, Mboongi, The Tree of Wisdom, 850 proverbes beembé, Congo*, ouvrage trilingue, 2001.

Moussa Ouattara, *Le grin, rires et blagues à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso*, 2003.

Saratta Traoré, *Femmes dans le miroir de leurs récits : Mariage et célibat à Ouagadougou*, 2003.

Bernard Germain Lacombe, *Ethnographiques, récits de voyages*, 2003.

Mariage et célibat à Ouagadougou

Cet ouvrage nous montre, à travers des témoignages, la situation des femmes mariées à Ouagadougou. Une analyse des conditions du célibat féminin, phénomène émergeant dans les villes d'Afrique, suit ces récits. L'intérêt de ces textes est de montrer la condition féminine africaine à travers l'éclairage d'une intellectuelle africaine.



Saratta TRAORÉ, Burkinabè, anthropologue, travaille actuellement à la rédaction d'une thèse sur le travail et la migration des femmes en milieu rural burkinabè.



ISBN : 2-7475-8952-8

17 €